

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

R A P P O R T

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

— DE LA —

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1912

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LOUIS-V. FILTEAU
IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI

1912

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1912

A l'Honorable Sir François Langelier,

Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

J'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, comme le veulent les dispositions de la loi, le compte-rendu suivant des transactions opérées, sous ma direction, par le département des Terres et Forêts, durant les douze mois se terminant le 30 juin, 1912.

TERRES PUBLIQUES

La superficie de nos terres arpentées et subdivisées en lots de ferme, comprenait, le 30 juin 1911, 6,468,368 $\frac{7}{8}$ d'acres. Pendant le dernier exercice financier, 179,130 $\frac{1}{2}$ acres ont été vendus, dont 177,277 $\frac{1}{2}$ acres pour fins de colonisation et d'établissements agricoles, 344 acres pour lots de village, 1300 acres pour des entreprises industrielles, 140 acres pour des résidences d'été, 19 acres représentant la superficie des îles vendues et 50 acres pour fins de culte ; ces ventes ont été faites pour le prix de \$53,669.10, à compte duquel et des arrérages dus sur les ventes antérieures, il a été perçu \$66,076.51.

1205½ acres ont aussi été concédés à titre gratuit pour fins religieuses et chemins de colonisation.

Déduction faite de ces différents items représentant 180,336 acres, il reste donc une superficie de 6,288,032⅞ acres à laquelle on doit ajouter 710,628 acres arpentés durant l'année 1911-1912 et 68,095 acres redevenus la propriété de la Couronne par révocations et rétrocessions de ventes, ce qui représente le chiffre de 7,066,755⅞ acres actuellement disponibles.

DOMAINE DE LA COURONNE

La perception provenant des lots de grève et en eau profonde, de la location de certaines forces hydrauliques, jointe au revenu ordinaire des seigneuries dites du Domaine de la Couronne, s'est élevée à la somme de \$24,878.48 ; la dépense inhérente à ce service s'est élevée à \$2,422.27.

BIENS DES JÉSUITES

Les propriétés seigneuriales désignées sous cette dénomination, ont rapporté, par voie de rentes ou de ventes, la somme de \$2,132.44, et le coût de ces perceptions s'est élevé à la somme de \$2,753.00. La perception de ces rentes allant toujours en diminuant, je crois qu'il serait préférable d'offrir aux enchères publiques la cession de ces biens ; cette remarque s'applique aussi à l'item suivant :

SEIGNEURIE DE LAUZON

Les revenus de cette seigneurie ont été de \$540.29, leurs frais de perception se sont élevés à \$974.63.

PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Les affermagés de chasse et de pêche ainsi que les permis temporaires de chasser et de pêcher dans les limites de ce parc, ont rapporté \$1701.73 ; les dépenses encourues pour l'observance des règlements de cette réserve, l'entretien des chemins, la construction et l'entretien des bâtisses se sont élevées à \$5000.00.

BOIS ET FORÊTS

Les rentes foncières sur affermage de coupes de bois ont rapporté \$323,584.50 ; les droits de coupe sur bois faits en vertu de licences \$1,173,393.09 ; les pénalités sur infractions \$19,637.61 ; les intérêts accrus

\$4,754.11 ; les primes de transfert \$3,082.00 et les arrérages de primes \$9,023, le tout formant un total de \$1,533,474.31.

HONORAIRES ET DÉPÔTS

L'item "dépôts", représentant les transactions non complétées, a rapporté la somme de \$21,971.79 ; les honoraires payés par les candidats à l'examen comme mesureurs de bois se sont élevés à la somme de \$888.00 et les autres honoraires, vente de cartes, etc., ont produit \$366.81.

RÉSUMÉ

Ainsi que ci-dessus énuméré, les recettes générales du département se sont élevées à la somme de \$1,658,457.48.

L'éloquence de ces chiffres et les appendices qui suivent, me dispensent de longs commentaires ; toutefois, je suis heureux de pouvoir dire que l'ensemble de nos transactions dénote des progrès remarquables, tant dans la colonisation que dans l'exploitation de nos forêts ; ainsi, cette année, nous avons donné 1809 titres parfaits de propriété, chiffre bien supérieur à celui de l'an dernier, lequel, cependant, était de 30% plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Quant à l'exploitation de nos forêts, il me fait plaisir de constater que le changement dans le tarif des rentes foncières et des droits de coupe a donné un surplus d'au-delà de \$400,000 sur l'an dernier bien que pour cette année là, la quantité de bois coupé ait été moins considérable.

Je suis heureux de pouvoir dire que notre système de surveillance des opérations forestières évolue rapidement vers la perfection ; il en est de même de notre système de protection des forêts contre le feu ; à preuve, les chiffres donnés dans les appendices qui suivent et le peu de feux de forêts que nous avons eu à regretter dans le cours de l'année.

L'ouverture de la région de l'Abitibi, quoique toute nouvelle encore, a déjà donné des résultats très satisfaisants au point de vue de l'essor que doit prendre la colonisation dans cette partie de la province ; un grand nombre de colons s'y sont déjà établis, et, les perspectives pour l'avenir sont très encourageantes si on tient compte des demandes de tous les jours.

Je suis à étudier le projet de la création d'une commission géographique dans le but de faire disparaître certains inconvénients provenant de la multiplicité et de la bizarrerie des noms donnés à certains endroits, lacs, rivières, etc.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner ici que dans le cours de l'année 1911-12, le département des Terres et Forêts a reçu 27,236 lettres et en a expédié 78,479, chiffres bien supérieurs à ceux de l'an dernier.

Enfin, je ne crains pas de dire que ceux qui étudieront attentivement nos opérations de l'année 1911-1912, constateront qu'un brillant avenir est réservé à notre belle province.

Je ne puis terminer ces remarques sans rappeler ici le nom d'un homme distingué qui, pendant plus de cinquante ans, fut le collaborateur actif, zélé et discret de tous les ministres qui ont eu à diriger le département des Terres et Forêts de la Couronne depuis la Confédération.

Le 13 mars dernier, la Législature, sur proposition de l'honorable Premier Ministre s'ajournait par respect pour la mémoire de feu M. E. E. Taché, sous-ministre des Terres et Forêts, qui venait de rendre à Dieu une âme d'élite et terminer une vie toute remplie d'œuvres éminemment utiles à sa province et en particulier au département que j'ai l'honneur de diriger.

Les témoignages d'estime, d'admiration et de reconnaissance qui lui ont été rendus par toutes les classes de la société, quelques mois à peine avant sa mort, lors de la célébration du cinquantenaire de son entrée dans le service civil, me dispensent de faire ici son éloge.

Qu'il me suffise de dire que par son décès, la Province a perdu un citoyen remarquable, les arts, un artiste distingué, le département, un employé modèle et le ministre des Terres et Forêts, un collaborateur précieux.

Respectueusement soumis,

JULES ALLARD,

Département des Terres et Forêts,

Québec, 15 octobre 1912.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1912.....	3
2. Liste des employés surnuméraires durant les douze mois finissant le 30 juin 1912.....	7
3. Liste des agents des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du Domaine de la Couronne, pour les douze mois expirés le 30 juin 1912....	8
4. État donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1912.....	9
5. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et de terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1912.....	10
6. Tableau relatif aux terres octroyées par lettres-patentes, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	14
7. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.....	15
8. État indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	16
9. État des recettes du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1912.....	18
10. État des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1912.....	19
11. Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.....	20
12. État des sommes payées pour le Service Forestier en 1911-1912.....	21
13. État des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspections des forces hydrauliques, lots de grève, etc., du premier juillet 1911 au 30 juin 1912.....	28

BOIS ET FORÊTS

Nos	PAGES
14. État des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1912, dans les agences suivantes.....	29
15. État du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1911, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1911-1912.....	29 ^a
16. État comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupes de bois, etc.....	30
17. Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.....	32
18. Rapport de G. C. Piché concernant l'Abitibi.....	35
19. Rapport concernant la protection des forêts, saison 1912 par W.C.J. Hall, Surt.	55
20. Rapport concernant le parc national des Laurentides, par W. C.J. Hall, Surt.	60

ARPENTAGES

21. État général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.....	62
22. État des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1912.....	65
23. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1912.....	67

RAPPORTS D'ARPENTEURS.

24. Langevin... Extrait du rap. de Arthur Du Tremblay, A. G.	Re. canton	69
25. Roquemaure. do do C. E. Lemoine, A. G.	do	71
26. Figuery.... do do Arthur Du Tremblay, A. G.	do	72
27. Villemontel.. do do J. F. Fafard, A. G.	do	74
28. La Corne... do do Arthur Lepage, A. G.	do	76
29. La Reine... do do C. E. Lemoine, A. G.	do	78
30. Languedoc.. do do C. E. Lemoine, A. G.	do	80
31. Palmarolle.. do do C. E. Lemoine, A. G.	do	82
32. Landrienne.. do do Arthur Lepage, A. G.	do	83
33. Trécesson... do do Arthur Du Tremblay, A. G.	do	85
34. La Motte... do do Arthur Lepage, A. G.	do	86
35. Botsford... do do J. H. Houde, A. G.	do	91
36. Malhiot.... do do L. Stein, A. G.	do	93
37. Brochet... do do L. J. E. Giroux, A. G.	Re. levé du lac	95
38. Lake Branch do do J. M. Roy, A. G.	Re. levé du ruisseau	97

Nos	PAGES
39. { Manouan A la Carpe Petit Shipshaw Bras des canots }	Extrait du rap. de William Tremblay, A. G., Re. levé des riv. (tributaires Riv. Péribonca). 99
40. Montjoie . . .	Extrait du rap. de Charles Fontaine, A. G. Re. levé du lac 153
41. { Shipshaw Du Serpent Des Prairies Etienniche Poisson Blanc Etienniche }	Extrait du rap. de Paul Joncas, A. G. R. Re. levé des riv. 103
	do do Paul Joncas, A. G. levé des lacs 104

FORCES HYDRAULIQUES.

42. Mistassini } Mistassibi }	Rapport concernant premières chutes des Riv. par Arthur Amos, I. H. 107
43. Tableau des bassins des principales rivières de la province, par Arthur Amos, I. H.	116

DIVERS

44. Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province, durant l'exercice 1911-1912, distinguant les ventes de moins de 100 acres, celles de 100 à 125 acres et celles de plus de 125 acres.	130
45. État indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie de Lauzon pour les dix dernières années.	126
46. État indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux biens des Jésuites pour les dix dernières années.	127

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1912

APPENDICE No 1

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant douze mois expirés le 30 juin 1912.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Commission sur perception d'arrérages.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.		
Audet, Geo.....	Lac St Jean, Ouest.....	Roberval.....	800 00	44 53	26 mars 1886.	
Authier, Hector.....	Abitibi.....	Amos.....	1,200 00		5 février 1912.	
Boily, J. E.	St-Charles.....	Québec.....	600 00	123 61	1 février 1880.	
Caron, Eugène.....	Saguenay.....	Tadoussac.....	840 00	44 69	26 décembre 1893.	
Carter, John.....	Gaspé, Centre.....	Bassin de Gaspé.....	400 00	23 17	12 avril 1892.	
Chaverie, W.....	Iles de la Madeleine.....	Grande-Entrée.....	50 00		7 juin 1909.	
Clapperton, W. H.....	Bonaventure, Ouest.....	Maria.....	600 00	35 57	4 novembre 1905....	
Clark, Wm.....	Coulonge, Est.....	Morehead.....	500 00	7 82	20 janvier 1883.	
Claveau, J. A.....	Lac St-Jean, Est.....	Chicoutimi.....	1,000 00	134 39	14 juillet 1903.	
Côté, Louis.....	Gaspé, Ouest.....	Cap Chat.....	600 00	16 16	20 juillet 1910.	
D'Anjou, J. B.....	Rimouski, Ouest.....	Rimouski.....	900 00	68 26	19 mars 1908.	

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1912.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement. annuel.	Commission sur perception d'arrérages.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.		
DeLéry, W. B. C.....	Chaudière, Ouest.....	Beauceville.....	600 00	370 87	24 octobre 1884.	
Dorion, H.....	Ottawa, Inférieur.....	Montréal.....	1,200 00	3 février 1910.	Agent des bois seulement
Dumas Edm.....	Lac St-Jean, Centre..	Hébertville.....	800 00	36 10	29 décembre 1909.	
Filion, S. A.....	Petite Nation, Est.....	Arundel.....	550 00	73 46	23 janvier 1907.	
Fraser, Alex.....	Rimouski, Est.....	Matane.....	600 00	43 54	10 août 1885.	
Gauthier, Geo.....	St-Laurent de Matapédia	St-Laurent de Matapédia	500 00	27 62	7 octobre 1909.	
Gendron, L. A.....	Gatineau, Sud et Ottawa Supérieure pour les Bois.....	Hull.....	1,400 00	17 novembre 1904.	
Gendron, R. M.....	Gatineau, Nord.....	Maniwaki.....	700 00	66 46	17 novembre 1897.	
Joubert, Ub.....	Petite Nation, Centre..	Ripon..	400 00	48 37	28 juillet 1904.	
Joncas, A. E.....	Côte Nord.....	Nastashquan.....	1,100 00	18 avril 1912.	

Lafamme, Gonz.	St-Philémon	St Philémon	700 00	4 56	11 mars 1912.	Agent des Terres et des Biens des Jésuites.
Lambert, J. A.	Lac Mégantic	Village Mégantic	500 00	239 20	9 février 1906.	
Lavoie, J. J. B.	Témiscouata	N.-D. du Lac	800 00	158 65	15 décembre 1911.	
LeBel, Nat.	Grandville	Fraserville	800 00	158 65	12 août 1897.	
Lemieux, F. X.	Arthabaska	Arthabaska	800 00	92 17	30 mars 1908.	
L'Espérance, J. A.	Gaspé, Est.	Percé	600 00	31 42	21 octobre 1897.	
Lord, L. A.	St-Maurice	Trois-Rivières	1,000 00		2 juin 1898.	
Marchand, E. J.	L'Assomption et partie Petite Nation	Ste-Agathe-des-Monts	800 00	203 40	5 janvier 1898.	
Marcotte, J. Frs.	Bo aventure, Est.	New-Carlisle	800 00	111 13	10 avril 1910.	
Martin, J. A.	L'Assomption, l'artie	Joliette	800 00	35 24	25 mai 1895.	
Michon, A. E.	Montmagny	Montmagny	700 00	322 11	3 juillet 1908.	Agent des boisseulement
Millier, J. C. Biron, C. O.	Conjoints St-François	Sherbrooke	800 00	159 80	29 septembre 1911.	
Morissette, N. E.	St-Maurice	Trois-Rivières	1,200 00		29 juin 1907.	
Ouellet, J. Art.	Chaudière, Est.	Ste-Germaine	500 00	266 91	16 janvier 1911.	
Pagé, Nap.	Petite-Nation, Nord	St-Ignace de Nomi- ningue	800 00	326 73	14 janvier 1909.	
Poliquin, Artaur.	Lac St-Jean, N. O.	St-Félicien	600 00	26 88	1 mai 1893.	
Saucier, Frs. Dionne, G. L.	Conjoints Matapédia, Vallée de la	Amqui	800 00	278 39	2 décembre 1905.	
Synek, Alex.	Gatineau, Centre	Gracefield	700 00	60 27	23 octobre 1888.	

APPENDICE No 1.—*Suite.*

LISTE des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1912.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Commission sur perception d'arrérages.	Date de la nomination.	REMARQUES.
			\$ cts.	\$ cts.		
Tremblay, J. O.....	Coulonge, Ouest.....	Ville-Marie.....	700 00	161 16	1 mai 1906.	
Turgeon, L. J.	Montmagny (sous- agence).....	St-Philémon.....	700 00	113 95	16 décembre 1888.	Remplacé par G. La- flamme.
Fournier, C. A.....	Inspecteurs.....	1,200 00	30 décembre 1910.	
Warren, L. E.....		1,200 00	26 novembre 1908.	

J. H. BOISVERT,

Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts.
30 juin 1912.

APPENDICE No 2

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant le 30 juin 1912

NOMS.	Employé à	Date de la nomination.	Traitement.	Remarques.
T. P. Morin.....	Comptab lité..	7 août 1905.....	\$ 1,095 00	\$3.00 par jour.
Ovide Racine.....	Arpentages ...	1er novembre 1909.	547 50	\$1.50 “
Gasp. Hébert.....	“	21 avril 1910.....	547 50	\$1.50 “
Alb. Martel.....	“	1er février 1910....	821 25	\$2.25 par jour.
Frs. Pouliot.....	Ventes..	17 mars 1908	1,460 00	\$4.00 “
Edm. Patry.....	“	15 avril 1912.....	730 00	\$2.00 “
J. A. Gauthier ...	“	24 avril 1912.....	1,003 75	\$2.75 “
L. U. Bélanger.....	“	1er décembre 1907..	900 00	Nommé permanent 15 décembre 1911.
Melle L. Bédard.....	Dactylographe.	15 janvier 1899....	700 00	
Melle L. Verreault...	“	1er juillet 1906....	600 00	
Melle A. Fortier,....	“	19 août 1911.....	480 00	
J. V. Auger.....	Messenger.....	20 décembre 1910..	800 00	

J. H. BOISVERT,

Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 3.

LISTE des agents des Biens des Jésuites de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1912.

Nom de l'agent.	AGENCE	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES.
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, juillet 31....	\$ cts 700 00	
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2 ...	200 00	
Larue, Félix.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites et domaine de la Couronne, partie du district de Québec.	1907, mai 25.....	1,200 00	Démis.
Lord, L. A.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, seigneurie du Cap de la Madeleine, seigneurie de Batiscan et ville des Trois-Rivières.....	1898, juin 2.....	1,000 00	Y compris le salaire en qualité d'agent des terres.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 4

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1912.

Source de perception.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions sur ventes et arrérages.
		\$ cts	\$ cts
Terres de la Couronne.....	179,130½	53,669 10	66,076 51
	—	—	—
Total.....	179,130½	53,669 10	66,076 51

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 5

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1912

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
Terres de la Couronne	6,329,566				
do du Clergé	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 do 1871	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874	109,609	4,271	118,979		6,553,219
do 1874 do 1875	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877	83,123	5,790½	54,801		6,462,231½
do 1877 do 1878	139,134	7,962½	57,610	63,766	6,436,511½
do 1878 do 1879	180,886½	17,424½	68,876	74,008	6,381,084½

Du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011½
do 1880 do 1881	179,562	7,041½	222,570	32,260	6,560,238
do 1881 do 1882	219,368	7,901½	358,721	36,226	6,727,915½
do 1882 do 1883	207,526	8,232¼	117,335	60,302	6,689,794½
do 1883 do 1884	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806¼
do 1884 do 1885	119,894	3,045	130,356	34,754	6,953,957¼
do 1885 do 1886	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635¼
do 1886 do 1887	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764¼
do 1887 do 1888	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465¼
do 1888 do 1889	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418¼
do 1889 do 1890	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636¼
do 1890 do 1891	137,829¾	2,117	41,143	38,203	7,435,035½
do 1891 do 1892	102,252¾	15,898	40,783	25,674	7,383,342¾
do 1892 do 1893	156,925¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363¾
do 1893 do 1894	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923¾
do 1894 do 1895	167,708½	26,084½	62,987	39,912½	7,119,300¾
do 1895 do 1896	129,604¼	31,869½	58,602	37,044	7,053,472¾
do 1896 do 1897	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760¾
do 1897 do 1898	190,195¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925¼
do 1898 do 1899	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385¾
do 1899 do 1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392¾
do 1900 do 1901	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247¾
do 1901 do 1902	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467¾

APPENDICE No 5.—*Suite.*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1912.—*Suite.*

ANNÉE.	Terres vendues de la Couronne et du Clergé.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Terres retournées à la Couronne après révocation de ventes.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
Du 1er juillet 1902 au 30 juin 1903	150,638½	8,026	89,398	46,506	6,720,706½
do 1903 do 1904	135,752½	11,038	40,027	43,481	6,657,424½
do 1904 do 1905	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244½
do 1905 do 1906	195,736½	322½	209,182	112,053	6,667,420½
do 1906 do 1907	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967½
do 1907 do 1908	292,479	650	23,373½	86,431	6,404,642½
do 1908 do 1909	220,645½	615	12,875	41,842	6,238,099½
do 1909 do 1910	124,849½	775½	89,256½	91,315	6,293,045½
do 1910 do 1911	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368½
do 1911 do 1912	179,130½	1,205½	710,628	68,095	7,066,755½
Totaux	6,888,537½	402,808½	5,901,412½	1,879,365

J. E. GIRARD,

Surintendant des arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

(Voir page 13 pour détails de l'année courante).

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 5.—*Suite.*

• ETAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1911-1912).

Superficie totale des terres divisées et disponibles au 30 juin 1911.....	6,468,368 $\frac{3}{4}$	6,468,368 $\frac{3}{4}$
<i>A ajouter :</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1911-12.....	710,628	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	68,095	778,723
		7,247,091 $\frac{3}{4}$
<i>A déduire :</i>		
Superficie des terres vendues.....	179,130 $\frac{1}{2}$	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation.....	1,205 $\frac{1}{2}$	180,336
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1912		7,066,755 $\frac{3}{4}$

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 6.

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits.		Octrois de lots de grève.		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres.		Octrois de 500 acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemins de fer.		Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par ventes ou par octrois gratuits.	REMARQUES.	
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Nom du concessionnaire.					Superficie totale en acres.
66	5,375			1230	96,746			600	93,914	1	Jacques de St. Laon, de Ville Marie.	662		
										1831	191,322	} Ventes.	Superficie des terrains octroyés antérieurement au 1er juillet 1911.....	
		13	136							13	136			9,172,183
											1	8,830	} Subsides aux ch. fer.	Superficie des terrains octroyés par lettres patentes du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912..
										1	126,000	331,663		
											66	5,375	Oct. gratuits.	Superficie totale des terrains octroyés au 30 juin 1912.....
										1912	331,663	9,503,846		

J. E. GIRARD,
Surintendant des arpentages,
 Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1912.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 8.

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
1869-1870	1	383	30	414
1870-1871	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	112	645
1874-1875		451	50	501
1875-1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	29	332
1878-1879	7	610	39	656
1879-1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	539
1883-1884	2	868	36	906
1884-1885		782	51	836
1885-1886	2	660	39	701
1886-1887	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888-1889	3	700	56	759
1889-1890	7	905	88	1,000
1890-1891	7	674	30	711
1891-1892		468	183	651
1892-1893	3	587	407	997
1893-1894	2	483	242	727
1894-1895	1	462	259	722
1895-1896	3	477	66	546
1896-1897	7	595	80	682
1897-1898	11	649	70	730
A rapporter...	112	16,000	2,305	18,417

APPENDICE No 7.

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettre Patentes, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.

Date de l'octroi.	Superficie.	Montant payé.	Nom du concessionnaire.	Nature de l'octroi.	Localité.
27 août 1911....	382,480 p. c.....	\$26 00	Auguste Dumais.....	Lot de grève.....	St-Louis de Kamouraska.
30 août 1911....	389,952 p. c.....	18 00	Joseph Paradis.....	Lot de grève.....	St-Louis de Kamouraska.
5 sept. 1911....	334,080 p. c.....	16 00	Georges Levesque.....	Lot de grève.....	St Louis de Kamouraska.
9 sept. 1911....	442,560 p. c.....	20 00	Edouard Pelletier.....	Lot de grève.....	St-Louis de Kamouraska.
18 sept. 1911....	11 arp., 93 perches	1,193 00	La compagnie "Grès Falls Co".....	Lot de grève et en eau profonde.....	Cap de la Magdeleine.
11 janvier 1912	21 arp., 20 perches	105 50	Edward Slade.....	Lot de grève et lit de rivière.....	St-Jean, Ile d'Orléans.
5 février 1912...	20½ arp.....	40 50	Alfred Labrecque.....	Lot de grève.....	St-Etienne de Beaumont.
16 avril 1912....	4.94 ac.....	200 00	Arsène Theberge.....	Lot de grève.....	Berthier.
8 mai 1912....	38 24/100 arp.....	1,912 00	"Wayagamack Pulp & Paper Company".....	Lot de grève et en eau profonde.....	Riv. St-Maurice et partie du fleuve St-Laurent.
13 mai 1912....	11 arp.....	22 00	Ludger Fournier.....	Lot de grève.....	St-Etienne de Beaumont.
13 mai 1912....	8.14 arp.....	16 28	Sylvio Turgeon.....	Lot de grève.....	St-Etienne de Beaumont.
23 mai 1912....	60,000 p. c.....	136 00	"Saguenay Mills Limited".....	Partie de Barachois..	Village de Grande-Baie.
10 juin 1912....	8,000 p. c.....	25 00	J. A. Truchon.....	Lot de grève.....	Ville de Chicoutimi.

J. E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.
 Départements des Terres et Forêts,
 Québec, 30 juin 1912.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre

APPENDICE No 8.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années.	Pour terrains de 500 acres et plus.	Pour terrains de moins de 500 acres.	Octrois gratuits.	Total.
Report	112	16,000	2,305	18,417
1898-1899	3	660	58	721
1899-1900	5	747	50	802
1900-1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	86	1,135
1902-1903	7	962	89	1,058
1903-1904	9	1,095	98	1,202
1904-1905	7	1,021	179	1,207
1905-1906	9	1,376	53	1,438
1906-1907	2	1,158	35	1,195
1907-1908	6	1,241	43	1,290
1908-1909	4	1,263	51	1,318
1909-1910	1	1,170	59	1,230
1910-1911	0	1,421	46	1,467
1911-1912	3	1,830	66	1,899
	178	31,839	3,277	35,294

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Surint. des Arpentages.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1912.

 APPENDICE No 9.

ÉTAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois
expirés le 30 juin 1912.

Bois et Forêts.....	\$1,533,474 31
Terres de la Couronne.....	66,076 51
Biens des Jésuites.....	2,132 44
Domaine de la Couronne.....	24,878 48
Seigneurie de Lauzon.....	540 29
Divers honoraires.....	366 81
Honoraires d'examen de mesuseurs de bois.....	888 00
Parc National des Laurentides.....	4,701 73
Biens en déshérence.....	427 12
	<hr/>
	\$1,633,485 69

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 22,303 94
Remboursements.....	2,667 85
	<hr/>
	\$ 24,971 79
Total.....	<hr/>
	\$1,658,457 48

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 20 juin 1912.

APPENDICE No 10.

ÉTAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois
expirés le 30 juin 1912.

Arpentages.....	\$ 120,000 00
Protection des Forêts.....	18,000 00
Service Forestier et Inspections.....	80,500 00
Parc National des Laurentides.....	5,000 00
Publication de cartes.....	1,000 00
Pépinière de Berthierville.....	2,800 00
Ecole Forestière.....	5,000 00
	<hr/>
	\$ 232,300 00

DÉPENSES GÉNÉRALES

Traitement des agents.....	\$ 31,511 31
Commission des agents.....	3,757 09
Déboursés des agents.....	11,330 55
Port de lettres.....	2,324 85
Biens des Jésuites.....	2,753 00
Domaine de la Couronne.....	2,422 27
Seigneurie de Lauzon.....	974 63
Service spécial.....	14,342 96
Frais d'avis de révocation de ventes.....	244 96
Déboursés judiciaires.....	1,996 18
Publication d'avis dans les journaux.....	2,334 25
Déboursés du bureau des examinateurs des mesu- reurs de bois.....	1,007 95
	<hr/>
	\$ 75,000 00

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts à compte des terres.....	2,745 39
Remboursements.....	6,160 24
“ (remis au Trésor).....	1,094 37
	<hr/>
	\$ 10,000 00
Montant total payé.....	<hr/>
	\$ 317,300 00

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 11.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS.	Dr.	Cr.
	\$ cts.	\$ cts.
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1912.....	47,350 00	
Montant reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1912.	106,050 00	
Montant payés au 30 juin 1912 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII) (944 pères de 12 enfants, (\$50.00 chacun)		47,200 00
Montants payés au 30 juin 1912 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) (2121 pères de 12 enfants, (\$50.00 chacun).....		* 106,050 00
Balance en mains provenant de la loi 4 Ed. VII.....		150 00
	\$153,400 00	\$153,400 00

* Ce montant comprend la somme de \$250.00 payée à 5 pères de famille de 12 enfants (reconnus comme tels avant 1905,) du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 12.

SERVICE FORESTIER 1911-1912.

I—Salaires et dépenses payés aux élèves de l'Ecole forestière, agissant comme agents forestiers dans diverses agences.

Noms.		Montant.	Total.
Barry, Louis.....	Salaire et dép. au 30 juin 1912....	\$ 453 45	
Bédard, Odilon.....	do do	709 40	
Boisvert, Geo.....	do do	453 89	
Brulé, Donat.....	do do	589 15	
Déchêne, Alf. M.....	do do	616 35	
Garceau, Maurice.....	do do	341 55	
Gareau, J. R.....	do do	483 42	
Garneau, Lauréat.....	do do	513 75	
Garon, Emilius.....	do do	556 22	
Gravel, Ernest.....	do do	416 40	
Guay, J. J.....	do do	425 60	
Guérin, Boromé.....	do do	424 20	
Hélie, Oscar.....	do do	465 43	
Kieffer, Paul.....	do do	293 19	
Laliberté, Félix.....	do do	1,212 13	
Lavoie, J. H.....	do do	1,091 83	
Lussier, Omer.....	do do	312 15	
Maheux, Geo.....	do do	312 90	
Marquis, L. J.....	do do	2,033 76	
Ménard, Ernest.....	do do	530 45	
Mayrand, Eug.....	do do	304 95	
Patry, Paul.....	do do	1,230 83	

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Noms.		Montant.	Total.
Picard, Armand.....	Salaire et dép. au 30 juin 1912....	\$ 1,597 89	
Rouveau, Jos.....	do do	260 05	
Roy, Gédéon.....	do do	330 27	
Roy, Henri.....	do do	368 50	
Roy, J. A.....	do do	297 10	
Sicard, Edmond.....	do do .. .	643 25	
Tessier, G. A.....	do do	470 00	
Trottier, Euclide.....	do do	484 05	
Valin, Rosaire	do do	266 64	
Valiquet, Donat.....	do do	1,230 50	
Totaux.....	\$19,719 25	\$ 19,719 25

II—Salaires et dépenses des gardes forestiers dans diverses agences :

Noms.	Agences.	Montant.	Total.
Pierre Cyr.....	Bonaventure-Est.....	\$ 561 00	\$ 561 00
L. P. Marquis.....	Bonaventure-Centre.....	562 55	
Jos. Nadeau.....	Bonaventure-Ouest.....	31 00	502 65
E. Quinn	do do	471 65	
Nap. Brulotte.....	Chaudière.....	298 00	
J. L. Lamontagne	do	414 00	1,048 00
U. Marcotte.....	do	336 00	
R. Bérubé.....	Gaspé-Centre.....	422 00	732 00
Wm. Hurley.....	do	310 00	

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Noms.	Agences.	Montant.	Total.
E. Beaulieu.....	Grandville.....	\$ 90 00	
A. Garneau.....	do	38 00	
P. Lapointe.....	do	257 50	
A. Leclerc.....	do	388 00	
C. Leclerc.....	do	271 50	
E. Michaud.....	do	477 00	
E. Ouellet.....	do	163 00	
L. J. Tardif.....	do	367 50	2,052 50
E. Bouchard.....	Lac St-Jean-Ouest....	184 00	
R. Laroche.....	do do	222 00	406 00
A. Dumas.....	Lac St-Jean-Nord-Ouest..	614 00	614 00
Jos. Gauthier dit Larouche.....	Lac St-Jean-Est.....	749 00	
P. Gauthier.....	do do	707 25	
O. Tremblay.....	do do	561 63	2,017 88
P. Gaudreau	Lac St-Jean-Centre.	395 00	
Chs. Ménard.....	do do	438 00	
E. Moreau.....	do do	304 00	1,137 00
E. Remington.....	L'Assomption.....	892 50	892 50
A. Benoit.....	Matapédia.....	55 00	
L. N. Bernatchez.....	do	939 00	
A. Harvey.....	do	538 60	
A. Lagacé.....	do	12 00	
H. Potvin.....	do	674 00	
N. Thibault.....	do	447 00	2,665 00

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Noms.	Agences.	Montant.	Total.
A. Bélanger.....	Montmagny.....	\$ 829 00	
A. Langlois.....	do	150 75	
C. Langlois.....	do	799 00	
E. Lapointe.....	do	507 00	
			2,285 75
J. Charlebois.....	Ottawa Inférieur.....	332 00	
A. A. Cook.....	do do	327 50	
T. Marcil.....	do do	672 25	
J. E. Rodier.....	do do	260 49	
			1,592 24
James Armstrong..	Ottawa Supérieur.....	842 00	
R. Bédard.....	do do	217 31	
R. M. Gendron.....	do do	676 00	
Jos. Guérin.....	do do	528 50	
J. H. Lafrance..	do do	1,438 40	
C. Latour.....	do do	356 00	
N. Latraverse....	do do	214 08	
O. Latulippe.....	do do	820 00	
J. B. Parent.....	do do	656 00	
J. S. Poupore.....	do do	410 00	
R. Robitaille.....	do do	255 90	
			6,414 19
J. A. Derooy.....	Rimouski-Est.....	891 60	
A. A. Dugas.....	do do	1,286 70	
			2,178 30
L. Lavoie.....	Rimouski-Ouest.....	323 00	
D. Ruest.....	do do	\$ 530 00	
			\$ 853 00

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Noms.	Agences.	Montant.	Total.	
Jos. Dugas.....	Saguenay.....	\$409 00		
J. A. Piuze.....	do	527 10		
Frs. Tremblay.....	do	243 61		
A. R. Dionne.....	do	340 55		
			1,520 26	
P. E. Delisle.....	Saint-Maurice.....	216 50		
C. Fugère.....	do	529 00		
W. Fugère.....	do	172 75		
C. Picard.....	do	164 00		
C. Ricard.....	do	108 00		
			1,190 25	
P. Dufresne.....	Saint-Charles.....	190 10		
E. Robitaille.....	do	864 00		
J. E. Simard.....	do	446 20		
Jos. St Pierre.....	do	426 00		
			1,926 30	
J. D. Roy.....	Saint-François.....	248 00	248 00	
Totaux.....	\$31,399 37	31,399 37

APPENDICE No 12.—*Suite.*

III—AUTRES DÉPENSES DU SERVICE FORESTIER.

Noms,		Montant.	Total.
P. Caouette.....	Salaires et dépenses dans diverses agences, comme G. F.		\$ 18 50
André Caron.....	do	do	1,135 15
T. Déry.....	do	do	1,298 10
P. Fortier.....	do	do	1,491 15
M. Franceur.....	do	do	820 98
A. Gagnon.....	do	do	1,008 65
A. H. Graham.....	do	do	1,531 09
H. F. Kieffer.....	do	do	3,098 51
P. E. Lepage.....	do	do	62 60
J. H. Ménard.....	do	do	50 00
E. Ouellet.....	do	do	4 00
H. Sorgius.....	do	do	2,149 55
H. Vézina.....	do	do	1,082 89
Juvenal Alie.....	Inspection de lots dans l'agence de St-Maurice.....		1,396 54
Avila Bédard.....	do	do dans Montcalm, etc.....	225 00
R. Bédard.....	do	do dans Montmagny.....	97 80
Jos. Bureau.....	do	do divers.....	3,502 43
P. Gauthier.....	do	do dans Laterrière et Jonquières.....	9 00
A. E. Joncas.....	do	do sur la Côte Nord.....	1,173 58
Emile Leclerc.....	do	do dans Neigette, Massé, etc.....	2,487 90
U. Marcotte.....	do	do dans Shenley, Risborough, etc.....	32 00
E. Michaud.....	do	do dans Armagh, Cabano, etc.....	10 00
G. C. Piché.....	do	do dans Montmagny, etc.....	1,397 60
Frs. Pouliot.....	do	do dans Ashford, Roux, etc.....	1,769 55
D. Ruest.....	do	do dans Duquesne.....	20 00
J. D. Roy.....	do	do dans Aylmer, Gayhurst, etc.....	6 00
L. J. Tardif.....	do	do dans Pohénégamooke.....	12 00

APPENDICE No 12.—*Suite.*

Noms.		Montant.	Total.
O. Tremblay.	Inspection de lots dans Sinaï.	\$ 4 50	
A. Doig.	Achat de terrains <i>re</i> reforestation.	225 00	
E. Macfarlane.	do do	67 75	
J. Nichol.	do do	23 25	
P. Nichol.	do do	60 50	
G. K. Addie.	Pour copie de plan et notes.	15 00	
B. Bourgeois.	do do	45 00	
Croteau & Grenier. . .	do do	19 00	
C. E. Bernier. . . .	Dépenses de voyage <i>re</i> S. F.	93 25	
T. Giroux.	do do	18 20	
G. C. Piché.	do do	291 21	
La Cie. Chinié.	Pour achat de canots, etc.	109 75	
L. Côté.	Dépenses <i>re</i> bois saisi.	46 00	
M. E. Enright.	Mesureur expert.	20 00	
Heain & Harrison. . . .	Instruments pour S. F.	227 00	
Melle R. Lafamme. . .	Salaire commis, agence, Ottawa Supérieur.	500 00	
J. D. Roche	do do Ottawa Inférieur.	917 50	
N. E. Morissette. . . .	Services spéciaux dans l'agence du t-Maurice.	300 00	
L Roberge.	Mesureur expert.	482 90	
Jos. Terreau.	Dépenses <i>re</i> bois saisi.	25 00	
Totaux.		29,381 38
			\$80,500 00

J. H. BOISVERT,

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

*Comptable.**Sous-ministre.*

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 13.

ETAT des sommes payées aux ingénieurs civils, etc., pour inspection de forces hydrauliques, lots de grèves, etc., du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.

NOM	DETAIL	MONTANT
Allaire, Jos	Copie de bail <i>re</i> P. H. Monicouagan.....	\$ 6 05
Amos, Art	Déboursés du 25 août 1910 au 30 juin 1911.....	476 80
Gauvin, C. E	“ <i>re</i> inspection rivière Cascapédia, etc.....	1,657 49
Girard, J. E.....	“ <i>re</i> lots de grèves divers.....	233 35
Martel, J. A.....	“ <i>ve</i> “ “ Eboulements (copie).....	4 73
Mills, D. W	“ <i>re</i> “ “ divers.....	43 85
	Total.....	\$ 2,422 27

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

J. H. BOISVERT,
Comptable.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 14

BOIS ET FORÊTS

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1912,
dans les agences suivantes.

AGENCES.	AGENTS.	MONTANT.
Ottawa Supérieur.....	L. A. Gendron.....	\$ 551,659 32
Ottawa Inférieur.....	H. Dorion.....	137,868 87
St-Maurice.....	N. E. Morissette	299,124 34
St-François	J. C. Millier.....	28,792 88
Arthabaska	F. X. Lemieux.....	370 74
Chaudière.....	Wm. B. C. Deléry.....	31,560 82
Montmagny.....	A. E. Michon.. ..	39,895 96
Grandville	N. Lebel.....	55,481 10
Rimouski-Ouest.....	J. B. Danjou.....	50,259 88
" Est.....	A. Fraser.....	29,430 74
Vallée de la Matapédia	Frs Saucier et G. L. Dionne.....	27,766 75
St-Laurent de Matapédia.....	G. Gauthier.....	21,077 23
Bonaventure-Ouest.....	W. H. Clapperton.....	31,521 57
" Est.....	J. F. Marcotte.....	13,409 18
Gaspé-Est.....	J. A. Lespérance.....	13,792 28
" Centre.....	John Carter	22,806 49
" Ouest.....	Louis Côté.....	13,133 40
Lac St-Jean-Est.....	J. A. Claveau.....	42 855 57
" " Centre.....	Edm. Dumas.....	4,197 63
" " Ouest.....	Georges Audet.....	18,659 38
" " Nord-Ouest.....	A. Poliquin.....	2,178 75
Saguenay.....	Eugène Caron.. ..	64,070 43
St-Charles.....	J. E. Boily.....	33,631 00
		<u>\$1,533,474 31</u>

PAUL BLOUIN,

Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 15.

ÉTAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1911, et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1911-1912.

AGENTS.	Superficie sous licences durant l'année.	Bois carré.		Pin blanc, chêne, noyer carya. Billots et bois d'estacade.		Pin rouge, orme, frêne, cèdre, bois blanc, merisier, érable, tamarac. Billots et bois d'estacade.		Epinette sapin, pin gris, ou cyprès, pruche, bouleau, tremble et peuplier, billots et bois d'estacade.		Poteaux.	Bois de chauffage.	Dormants. de chemins de fer.	Piquets et perches.	Bardeaux.	Bois à bobines.	Divers	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes. foncières.	Honoraires de transfert et bonis.	TOTAL
		Mille carrés.	Morceaux.	Pieds cube.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.													
L. A. Gendron.....	26,377	384	11,636	1,834,565	139,745,035	496,537	34,919,026	1,163,199	57,359,327	1,567	1,802	305,198	41,149	14			833 79	646 35	441,157 18	108,970 00	52 00	551,659 32
H. Dorion.....	3,073	15	416	67,888	4,417,593	110,220	8,058,804	1,988,216	88,791,347	434	897	96,663	10,795				3,325 96	65 20	118,760 71	15,665 00	52 00	137,868 87
N. E. Morissette.....	12,472			212,105	15,607,312	5,722	284,309	6,483,965	138,315,879	7,008	1,123	70,162		20			345 09	285 07	235,942 18	62,280 00	272 00	299,124 34
J. E. Millier et C. O. Biron.....	313			7,223	455 153	25,793	1,815,933	523,780	20,026,219	1,501		8,007					327 77	516 08	26,393 03	1,320 00	166 00	28,722 88
F. X. Lemieux.....	33							740	22,200								29 74			245 00	96 00	370 74
W. B. C. DeLery.....	370			3,741	223,451	1,232	66,906	686,322	27,379,420			16,604					436 24	130 56	28,392 02	2,570 00	32 00	31,560 82
A. E. Michon.....	524	34	603	9,253	654,873	3,179	121,779	757,279	30,883,635								1,050 76	178 17	35,287 03	3,380 00		39,895 96
N. Lebel.....	1,162			2,638	223,708	202, 54	7,619,282	762,552	34,339,867			11,954	507				1,689 74	463 88	47,291 48	5,860 00	176 00	55,481 10
J. B. D'Anjou.....	1,253			2,203	221,686	331,629	14,038,538	489,175	23,822,250			3,711	48,986				1,294 79	4 20	42,696 39	6,256 50	8 00	50,259 88
Alex. Fraser.....	895			92	9,789	4,742	172,392	488,837	24,512,075			1,897						6 85	24,948 89	4,475 00		29,430 74
F. Saucier et G. Dionne.....	398	113	5,733	599	82,489	56,711	1,542,585	622,266	21,178,828			226					1,398 84	545 42	23,832 49	1,990 00		27,766 75
G. Gauthier.....	659	125	1,560	1,477	155,844	3,094	135,440	245,465	12,548,070			2,800					275 00	136 16	17,446 07	3,220 00		21,077 23
W. H. Clapperton.....	1,782			1,924	92,632	49,668	2,085,106	329,351	13,129,315			3,628					56 75	97 45	16,614 37	8,800 00	5,953 00	31,521 57
J. F. Marcotte.....	811	196	3,403	3,846	234,056	13,570	854,891	104,785	4,441,991			29,036	3,453	293			3,452 71		5,976 47	3,980 00		13,409 18
J. A. Lespérance.....	752			1,372	84,820			260,907	9,651,910								250 04	318 14	10,304 10	2,920 00		13,792 28
John Carter.....	1,199			5,656	233,695	35,003	1,384,417	382,741	13,448,422					21			73 37		16,578 12	6,155 00		22,806 49
Louis Côté.....	1,128	18	799	526	33,099	179	10,879	208,396	5,784,770		27				5,388		1,397 72	12 70	6,082 98	5,640 00		13,133 40
J. A. Claveau.....	3,627			75	4,275	224	16,796	2,249,373	27,585,353		950	873	1,497			250	1,268 15	99 60	23,322 82	18,165 00		42,855 57
P. E. Dumas.....	582							25,336	520,761		3,284						787 20	4 46	420 97	2,985 00		4,197 63
G. Audet.....	1,678							3,320	76,530		160	602					193 75	754 77	4,059 86	9,753 00	3,898 00	18 659 38
A. Poliquin.....	434							3,214	101,071								8 75			2,170 00		2,178 75
Eug. Caron.....	7,618	340	13,515	1,080	92,851	1,509	186,547	1,215,153	34,424,822	68	244	17,142					909 97	449 24	26,325 22	35,730 00	656 00	64,070 43
J. E. Boily.....	2,682	1,848	33,936	51	9,897	1,937	148,690	492,576	19,121,888		253	556					249 00	22 29	21,560 71	11,055 00	744 00	33,631 00
	69,822	3,073	71,601	2,156,314	162,582,258	1,343,403	73,462,320	19,486,948	607,465,950	10,578	8,770	569,059	106,387	348	5,388	250	19,655 13	4,736 59	1,173,393 09	323,584 50	12,105 00	1,533,474 31

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

APPENDICE No 16

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage des coupes de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes. foncières.	Primes sur affermages des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	165,381 77	195,115 96
1868-69	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,368 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,833 12	406,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,169 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,831 82	572 00	3,764 07	274,530 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	248,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 09
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 76
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 57	668,596 39
1882-83	10,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,363 26	83,399 92	246 27	910 75	562,836 93	660,757 13
1884-85	9,449 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,429 02	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,619 53
1887-88	7,597 91	141,549 88	2,315 03	447,200 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 31	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25

TABLEAU No 16.—*Suite.*

ETAT comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur afferriages des coupes de bois.	Honoraires de transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1891-92	12,641 42	132,984 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
1892-93	19,293 97	152,664 67	68,822 10	4,989 04	642,952 63	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 78	2,008 12	644,516 69	828,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 56
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	705,260 31	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,865 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	148,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,958 50	178,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	13,146 91	163,983 00	201,483 39	11,871 74	664,552 44	1,055,037 48
1902-1903	14,895 70	187,206 25	352,004 58	20,076 00	667,631 96	1,241,814 49
1903-1904	16,988 03	176,226 41	252,554 01	6,575 06	715,134 02	1,167,477 53
1904-1905	23,391 17	208,712 00	389,576 12	8,166 41	750,340 85	1,380,186 55
1905-1906	18,143 97	206,809 20	253,545 00	10,714 50	776,901 37	1,266,114 04
1906-1907	14,891 61	214,452 00	15,911 50	773,130 29	1,018,385 40
1907-1908	11,243 13	215,053 00	16,080 00	13,917 00	721,784 45	978,077 58
1908-1909	41,379 31	206,940 00	7,583 00	650,458 33	906,360 64
1909-1910	51,673 37	242,708 00	4,561 00	734,953 17	1,033,895 54
1910-1911	52,528 83	221,215 50	31,444 00	821,719 37	1,126,907 70
1911-1912	24,391 72	323,584 50	9,023 00	3,082 00	1,173,393 09	1,533,474 31

PAUL BLOUIN,
Surintendant des Bois et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 17.

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs et classificateurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
A	
Arsenault, Hector	Bonaventure.
Albert, Philippe	Cabano.
B	
Beattie, G. C.	Hakesbury.
Bernier, J. A. E.	Garthby.
Boyd, Jas.	Whitworth.
Bernier, J. Omer	Ste-Marguerite.
C	
Chamard, Louis	St-Alexandre.
Caron, Louis	St-Pamphile.
Costello, Thos.	Packingham, Ont.
Cook, J. B.	North Nation Mills.
Campbell, Mowat	Rockland.
D	
Dugas, Joseph	St-Alphonse de Caplan.
Dunlop, Walter	Arnprior, Ont.
Daly, Martin	Ottawa.
G	
Gagnon, J. A.	Ste-Justine.
Gingras, Eugène	Woburn.
Gagnon, Thomas	Grande-Baie.
Garon, Thos. jr.	Roberval.
Grenier, Jos. Israël	Chicoutimi.
Gandreau, Pamphile	Hébertville.
Gaudreau, J. F.	St-Joseph Dalmas.
H	
Howell, William A.	Sandy Beach.
Holliday, Jas.	Renfrew.

APPENDICE No 17. — *Suite*

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs et classificateurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
I	
rish, Robert.....	Aylmer P. Q.
J	
Jeannotte, P. E.....	Labell
K	
Knowles, Lambert.....	Gaudet, P. O.
Kerr, J. B.....	Arnprior, Ont
L	
Lapointe, Xavier.....	Rivière Trois-Pistoles.
Lindsay Evan.....	Arnprior.
Lavergne, Josaphat.....	L'Orignal
Lamarche, Ovide.....	Hull.
Lavoie J. Elzéar.....	Sault-au-Mouton.
M	
Michaud, Elzéar.....	St-Louis Ha ! Ha !
Mountain, Chs.....	Weir.
Moreau, Emile.....	Péribonka.
M^{CL}	
McLean, Valentine.....	Baker Brook.
McDonald, H. J.....	Buckingham.
McLaren, B. C.....	Etchemin.
McKenzie, H. F.....	North Nation Mills.
McClung, H. F.....	D'Israëli.
P	
Prince, Philémon.....	Taschereau, P. O.
Parent, Jos.....	St-Raymond.

APPENDICE No 17.—*Suite.*

Noms des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs et classificateurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

NOMS.	RÉSIDENCE.
R	
Rodier, J. E.....	Nominingue.
S	
St-Pierre, Elzéar.....	Price, P. Q.
Smith, Dan. J.....	Scotstown.
Savard, Aimé.....	Chicoutimi.
Scott, C. E. A.....	Québec.
T	
Thomas, Nap.....	St-Rémi.
Tremblay, Eugène.....	Anticosti.
W	
White, Forrest.....	Buckingham.

WM DELANEY,
Secrétaire.

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sou--Ministre.

Bureau des Examineurs et
des mesureurs de bois.

APPENDICE No 18

RAPPORT CONCERNANT LE CHOIX DU SITE DES VILLAGES DANS L'ABITIBI ET
LES MOYENS DE PROMOUVOIR LA COLONISATION DANS CETTE RÉGION.

QUÉBEC, 18 novembre 1911.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport au sujet du voyage que je viens d'effectuer sur vos instructions dans le but de choisir quelques emplacements de village et d'étudier les moyens de promouvoir la colonisation dans la région de l'Abitibi.

Suivant l'entente intervenue avec sa Grandeur Mgr Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue, celui-ci est venu en même temps que moi pour déterminer les sites des futures églises. Mgr Latulipe a été très heureux de pouvoir nous aider dans notre tâche et les journaux ont commenté la chose des plus favorablement.

Notre parti comprenait en outre M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire de colonisation, M. Ls J. Turgeon, agent des Terres de St-Philémon de Bellechasse, et un jeune colon du nom de Langlois, venant de St-Cajétan d'Armagh, qui avait l'intention de s'établir dans ce pays.

MM. Turgeon, Langlois et moi partîmes ensemble de Québec pour nous rendre directement à Haileybury où nous devons rencontrer sa Grandeur et son compagnon. De North Bay à cette ville, le pays traversé par le chemin de fer Temiskaming & Northern Ontario, est dénudé, par suite des incendies répétés qui y ont sévi à différents intervalles. Haileybury, née, il y a 5 ans à peine, a une population de 4000 âmes environ. Elle est bien située sur le versant ouest du lac Témiscamingue, Mgr Latulippe a installé ici son évêché et l'on bâtit actuellement la cathédrale qui promet d'être superbe. En face, de l'autre côté du lac, nous voyons les côtes de Québec, où sont les plantureux établissements de notre Témiscamingue, habités aujourd'hui par au-delà de 8500 colons.

Le 11 octobre dernier, nous laissons donc Haileybury pour continuer, par voie du chemin de fer exploité par le gouvernement ontarien, jusqu'à Cochrane,

terminus de ce réseau et point de raccordement avec le nouveau Transcontinental que nous devons prendre pour nous rendre dans l'Abitibi québécois. Le trajet est des plus intéressants et des plus variés. Nous remontons d'abord la vallée de la rivière Blanche, puis à Dane, à l'altitude 1034, nous abordons le plateau appelé Hauteur des Terres qui forme la séparation entre les bassins de la Baie d'Hudson et celui de la rivière Ottawa. De Dane à Bourke, soit une distance de 23 milles, le pays est très rocheux, c'est un ancien brûlé qui se repeuple en tremble, bouleau et pin gris de piètre apparence, le sol me semble inculte. Nous descendons ensuite le versant Hudsonien ; cette descente est peu sensible, car de Bourke à Cochrane la différence de niveau n'est que de 126 pieds, sur une distance de 102 milles.

Nous nous trouvons dans la nouvelle région minière, et partout nous apercevons les tentes blanches des prospecteurs, les indications des claims, les villages nés d'hier. A chaque arrêt, plusieurs de nos compagnons descendent. Mgr Latulipe nous laisse à Swastika, pour aller y choisir un emplacement d'église, il nous rejoindra demain à Cochrane. Jusqu'à Monteith, le pays est pauvre au point de vue agricole, mais riche en perspectives minières ; à ce dernier endroit, le gouvernement ontarien a installé une station d'essais agricoles et nous voyons, de la fenêtre du convoi, de jolies prairies, des chaumes superbes, ce qui indiquerait que le pays peut produire abondamment si l'on sait travailler le sol. A Iroquois Falls, le train se vide, car c'est de cette gare que l'on se rend aux établissements fameux de Porcupine, aux mines d'or. Le reste du parcours se fait à travers d'une région savaeuse, où les fermes sont rares. Enfin, nous atteignons Cochrane vers 9 heures du soir.

De Cochrane à la frontière Interprovinciale.

Le 13 octobre, nous quittons Cochrane et, au moyen du train de construction, il marche assez bien, nous nous rendons le même soir près du lac Davy, dans le canton Launay, à 125 milles de Cochrane.

De Cochrane à la frontière interprovinciale, il y a 65 milles. La première moitié, c'est-à-dire jusqu'à Low Bush, est occupée par d'immenses muskegs, et couverte par une forêt de petite taille. Je doute que l'on puisse y faire des établissements agricoles avant une vingtaine d'années, car il faudra y faire des travaux de drainage très considérables.

Low Bush est devenu considérable par le fait qu'autrefois on laissait ici le chemin de fer pour se rendre par voie du lac Abitibi jusqu'à Whitefish dans la province de Québec. A cet endroit, se rencontrent deux cours d'eaux qui

se déversent dans le lac à un mille plus au sud. Le gouvernement ontarien a réservé un site de village occupant deux milles carrés autour de la gare. Nous faisons la connaissance de M. Bélanger, ingénieur résidant, qui nous donne des précieux renseignements sur le pays et la construction du chemin de fer.

De Low Bush à la frontière interprovinciale, le pays devient meilleur, plus élevé, les muskegs moins considérables et moins fréquents. Le sol est de bonne qualité. Il y a place ici pour de nombreux villages. Cette région se relie naturellement avec celle de Québec, qui la surpasse par la plus grande proportion de bonne terre et aussi par l'étendue.

Itinéraire du voyage dans Québec.

Comme nous sommes à la frontière interprovinciale vers 2 heures p. r., nous décidons de nous rendre jusqu'au point où le chemin de fer arrête actuellement et nous allons ainsi jusqu'au milieu du canton Launay. Nous sommes les hôtes de MM. Foley Welch, & Stuart, entrepreneurs de chemin de fer, qui nous ont déjà fourni des billets de faveur pour le parcours. Le lendemain nous nous rendons à la rivière Harricana, faisant une partie du trajet en draisine (hand car) et l'autre à pied. J'ai fort admiré le courage et la vigueur de Mgr Latulipe qui nous tenait tête.

Nous passons la journée du dimanche à cet endroit, Mgr Latulipe et M. Caron y célèbrent probablement les premières messes et comme c'était la fête de Ste-Thérèse, nous décidons de donner le nom de Ste-Thérèse d'Amos à cette première paroisse. Amos est, comme l'on sait, le nom patronymique de Lady Gouin, épouse du premier ministre.

Nous revenons ensuite sur nos pas, arrêtant à chaque endroit qui nous semble le plus propice pour y fonder éventuellement un village.

Les rapports de M. Laliberté et Sorgius, membres du service forestier, qui ont exploré cette région nous ont beaucoup aidé dans ce travail, et notre tâche a été beaucoup facilitée par les nombreux renseignements et l'aide que nous avons reçu des ingénieurs résidents et autres.

Je dois des remerciements à MM. Robertson, Hill, Rousseau, Balkham, Tomlison, Guimont, Butler, Bishop, Greenleas, etc, pour le concours qu'ils nous ont donné. Comme on le verra plus loin, nous n'avons arrêté notre choix que sur trois centres, estimant que cela devait suffire pour les premiers besoins.

Description du pays.

M. Henri Sorgius, ingénieur civil, a fait une exploration complète de la zone traversée par le chemin de fer Transcontinental, et le rapport annuel du Ministre des Terres et Forêts, de 1911, reproduit son rapport in extenso. M. Laliberté, agent forestier, a également visité cette région durant l'hiver 1909-10, et son rapport a été également publié dans le rapport annuel du département de 1910. On trouvera dans ces deux publications, surtout dans le rapport Sorgius, des notes détaillées sur chaque canton. Je me contenterai donc d'esquisser à grands traits la description de ce beau pays et de ses ressources :

a) *Topographie.*

Depuis Cochrane jusqu'à la rivière Harricana, et même en continuant vers l'est jusqu'à la rivière Megiskan, le pays est très plat, on ne trouve que quelques petits coteaux ici et là, restes d'anciennes terrasses, ou de monticules rocheux très rares, sauf dans les cantons Launay et Trécession, où nous trouvons le plateau de la hauteur des terres. Partout nous avons devant nos regards une immense plaine, d'origine très ancienne, couverte de glaise généralement. Le sable est rare à la surface, mais on le rencontre assez fréquemment en couches stratifiées sous les lits de glaise. Tous ces dépôts sont d'origine post-glaciaires.

b) *Drainage.*

Ce relief peu accentué, dit M. Wilson, est particulier au système Keewatin. Dans les dépressions du terrain, entre les coteaux, on rencontre beaucoup de tourbières, appelées *muskegs*. On peut les classer en trois catégories différentes :—Les premières sont couvertes en partie d'eau à peu près stagnante et en partie d'une maigre végétation herbacée, ceci est le commencement de la tourbière, c'est-à-dire de l'extinction d'un lac. Dans le deuxième stage, la végétation couvre complètement la surface, mais le fond n'est pas comblé entièrement, de sorte qu'en marchant sur ce lit on enfonce, c'est-à-dire que la surface ondule sous nos pas et que l'eau apparaît ici et là. On trouve parfois quelques rares tamaracs, des bouleaux nains distribués en bouquets. Le tour, qui est plus sec, est boisé en épinettes, sapins, trembles. Enfin, dans la dernière étape la tourbière devenue maîtresse du terrain, est couverte par un peuplement très dense d'épinette, sapin et tamarac, tandis que sur les bords l'on voit les mêmes essences plus clairsemées mais d'un volume plus considérable, et en mélange avec le tremble et le peuplier noir. Ces tourbières, surtout celles du troisième type, et ce sont ici les plus fréquentes, pourront se drainer assez facilement et être emplo-

yées par l'agriculture. Les autres ne sont pas assez avancées, cependant le drainage avivera le procédé de comblement actuellement en cours.

Dans la partie argileuse, depuis la Hauteur des Terres jusqu'à la frontière interprovinciale, les lacs sont rares et peu profonds. On rencontre les nappes suivantes : Makamik, d'un diamètre de six milles dans le canton Royal-Roussillon, ses rives, élevées de 10 à 30 pieds, sont très belles, bien boisées ; au Nord, on aperçoit une élévation de 3 à 400 pieds, c'est la division des eaux entre la rivière La Sarre et la rivière Harricana. Ce lac n'est profond que de six pieds ; ses eaux sont d'un rouge sale, le fond est en glaise. Le lac Lois forme la charge de la rivière Lois qui se déverse dans le lac Makamik, il est situé à dix milles au sud de ce dernier. M. Wilson dit que ce lac a neuf milles de longueur par un demi-mille de largeur, et seize pieds de profondeur. Puis nous avons le lac Robertson, formé par deux nappes orbiculaires, reliées entre elles par un petit détroit ; c'est à cet endroit que passe le chemin de fer et près de là que nous songeons à installer un village. La partie au nord de la voie ferrée est peu intéressante, sa profondeur est insignifiante, alors que l'autre partie du lac, au sud, est triple de l'autre en étendue, d'un diamètre de $1\frac{1}{2}$ mille. Ses rives sont fort belles et aussi couvertes de belles forêts.

Dans les cantons Launay et Trécesson, qui sont traversés par la Hauteur des Terres, et où le système Keewatin est remplacé par le Laurentien, nous avons du sable en abondance. Le pays est comme encerclé par une couronne de collines rocheuses, partiellement dénudées par les feux de forêt, et qui sont hautes de 100 à 350 pieds au-dessus du niveau général du pays. Ces collines se relient aux hauteurs aperçues au nord du lac Makamik et nous les retrouvons cotoyant les bords de la rivière Harricana. Les lacs sont fréquents mais peu considérables, le plus grand, le lac Davy, n'a guère plus d'un mille de longueur. Il se déverse dans la rivière Harricana.

c) *Cours d'eau.*

De la frontière interprovinciale au canton Launay, puis du lac Beauchamp en gagnant l'est, tout le pays traversé par le Transcontinental appartient au bassin de la Baie d'Hudson. Il n'y a qu'une légère partie dans les cantons Launay et Trécesson qui dépend du système de drainage du Saint-Laurent.

Partant de la frontière en venant vers l'est, on rencontre les cours d'eau suivants : rivière La Reine (Okikodasik), qui draine les cantons Desmeloizes et La Reine, beau cours d'eau, rives hautes de 40 pieds, sol de première qualité ; puis la rivière LaSarre, (Poisson Blanc ou White-fish) décharge du lac Royal, qui comme la première tombe dans le lac Abitibi, en eau morte pour

plusieurs milles, rives basses susceptibles de se drainer ; à un mille plus loin, nous traversons la rivière Bourgeois (South), le terrain se relève, c'est ici que sont établis les squatters Zimmerman. Nous avons ensuite la rivière Loïs (Molesworth) qui se déverse dans le lac Makamik, large de 160 pieds et profonde de 8 pieds, en eau morte ; avant de rejoindre le lac Robertson nous passons au-dessus de la rivière Bellefeuille (Kakameonan), cours d'eau peu important, c'est la décharge du lac Robertson.

A l'extrémité est du canton Launay, dans le bassin Laurentien, nous sommes aux sources de la Kinojevis, affluent de la rivière Ottawa, et le cours d'eau porte le nom bizarre de Nawapitechin, auquel nous substituons volontiers celui de rivière Villemontel. On se rendra par cette voie pour faire l'exploitation des limites de cette région.

Jusqu'à ce qu'on retombe dans le bassin hudsonien les autres cours d'eau sont sans grande importance. Nous rencontrons la rivière Harricana dont j'ai déjà parlé, en gagnant l'est, il y a la rivière Peter Brown affluent de la Kinojevis qui draine un pays très fertile ; à 25 milles de la Harricana, on trouve une autre rivière importante, la rivière Taschereau (Natagagan) et enfin à 20 milles plus loin, encore la fameuse rivière Bell.

Sauf pour les rivières LaSarre et Harricana, tous ces cours d'eau ont des berges assez élevées de 15 à 35 pieds, et il sera facile de drainer le terrain aux endroits saveneux et de corriger ainsi l'obstacle le plus grand qu'il y a pour coloniser 25% de ce pays.

Ces rivières sont généralement rapides, mais leur cours est méandreux à plusieurs milles de leur embouchure. Plusieurs s'élargissent en de nombreux lacs et baies, surtout la rivière Harricana. Elles sont toutes assez profondes, et ainsi la rivière Harricana a près de 25 pieds de profondeur à la traversée du chemin de fer. Il sera facile de les parcourir avec des embarcations assez fortes. On calcule que la rivière Harricana est navigable pour une soixantaine de milles au sud du chemin de fer, ce qui permettra d'échelonner de nombreux établissements sur ses bords. Au nord de la voie, cette même rivière présente une série de rapides, distants de quelques milles entre eux, ils sont peu considérables cependant.

L'eau est de couleur blanchâtre dans les principaux cours d'eau, par suite du lit glaiseux, mais beaucoup de petits ruisseaux et quelques lacs (Davy, Royal) ont une eau de couleur rougeâtre, provenant des apports de tourbière. Pour les estomacs délicats cette eau ne sera pas des plus agréables, mais elle est potable, et on s'y fait assez bien.

L'approvisionnement d'eau devant être un problème assez grave pour les nouveaux villages, je me suis mis en communication avec les ingénieurs du Transcontinental et ceux-ci m'assurent qu'ils pourront pourvoir aux premiers besoins, au moyen de leur propre réservoir d'alimentation qu'ils construisent à chaque gare de relai, et ce, à un prix très modéré. Ce système est à la modé dans l'Ouest.

d) *Climat.*

Lors de notre passage, il faisait des plus chauds. Le thermomètre marquait en moyenne 60 F. J'annexe à ce rapport, un état des températures moyennes fourni gracieusement par M. Balkham, ingénieur du Transcontinental, ces moyennes proviennent de Whitefish, du district même. Comme on pourra le constater, ce pays n'est pas aussi froid que l'on serait porté à croire. Je ferai observer que durant la saison de végétation, le soleil demeure à l'horizon très longtemps, jusqu'à 9 heures du soir au solstice, et comme me le disait un des ingénieurs, "l'on peut voir mûrir les fruits jour par jour sous cette illumination intensive et continue.

A Cochrane, m'a assuré M. Lalonde et les autres fermiers que j'ai rencontrés, le climat n'est pas plus rude qu'au Nominique ou encore au Témiscamingue, et les grains y murissent bien. Il y a parfois des gelées précoces, il s'en est produit une forte à la fin d'août, mais les dommages ont été peu considérables.

Lorsque le pays sera déboisé et surtout bien drainé, ces dangers disparaîtront.

Les colons ne doivent pas trop craindre de ce côté. Le froid est grand, mais il est sec et partant se supporte bien. D'ailleurs les travaux du chemin de fer se poursuivent toute l'année et les ouvriers ne se plaignent pas de la rigueur de la saison.

On remarquera que la rivière Harricana ne gèle jamais assez pour permettre à des attelages de la traverser sans danger et dès les premiers jours d'avril, elle est libre de glaces.

Il est une autre cause qui influence grandement sur le climat, c'est le lac Abitibi. Cette nappe couvre au-delà de 600 milles carrés, et comme ses bords sont très plats, à plusieurs endroits, il n'y a guère plus de $2\frac{1}{2}$ à 4 pieds, ce lac gèle presque complètement sur un tiers de son étendue, ceci refroidit d'autant la température au printemps et retarde la végétation. Il me semblerait qu'on

pourrait corriger ce défaut en faisant sauter une partie du barrage à sa décharge. Ce travail diminuerait la surface du lac de quelque 200 milles carrés et donnerait une nouvelle aire de terrains colonisables, des champs de foin inépuisables, et le climat serait amélioré. Actuellement le lac se navigue difficilement, vu son peu de profondeur, et il n'y aurait donc aucun inconvénient à le diminuer. Le lac Makamik est dans le même cas.

e) *Sols*.—A l'exception des cantons Launay et Trécesson, toute la partie visitée est couverte par une argile de première qualité au point de vue agricole, dont la couleur varie du blanc au bleu. Les dépôts ont une épaisseur variable ; à certains endroits, les coupes faites pour les déblais du chemin de fer donnent au-delà de 25 pieds ; il en est de même le long des cours d'eau. Dans les dépressions, la couche de glaise est couverte par une terre noire, humifère, parfois assez acide ; ces parties demanderont à être bien drainées et de plus à être écobuées, c'est-à-dire que l'on devra en brûler la surface après le drainage, puis les enrichir avec un peu de chaux. Le manque de drainage est cause qu'à beaucoup d'endroits, le sol est couvert de mousses, analogues à celles des terrains demi-savaneux, mais ceci pourra se corriger aisément.

Les coupes du chemin de fer indiquent également, en plusieurs places, que des couches de sable blanc alternent avec les lits d'argile et parfois s'entremêlent, le tout reposant sur la roche sous-jacente. Cette formation amène des surprises dans la construction, principalement des glissements, et l'on doit y enfoncer des pilotis.

Plusieurs des tourbières doivent leur origine à ce que le sous-sol sableux a été rendu imperméable par des dépôts ferrugineux, qui ont constitué avec la silice, un conglomérat. Cette formation rappelle le fameux *abios* des Landes de France.

Partout nous avons trouvé les meilleurs indices que la partie du versant hudsonien, de la frontière interprovinciale jusqu'au canton Launay et le bassin de la rivière Harricana, offrent un champ immense pour la colonisation. C'est le meilleur groupe de terrains que nous possédons dans la province de Québec. Pour moi, ce sol est fertile et ne demande qu'à produire. Le long des remblais, des routes créées pour l'apport des matériaux et des provisions, partout l'on rencontre de superbes chaumes de foin, d'avoine, et les autres plantes que nous y avons remarquées indiquent également un sol riche.

Sur les bords de la rivière Lois, il y a un poste d'ingénieurs dont le chef est M. Rousseau, autrefois de Beauport, et celui-ci nous a montré son

potager, il nous dit avoir récolté tous les légumes dont ils ont eu besoin et ce, depuis près de 3 années. Enfin, lors de notre passage, en octobre, nous avons mangé de la laitue provenant de ce jardin. A LowBush, M. Bélanger nous a communiqué des renseignements analogues.

J'ajouterai qu'il y a une ferme d'établie sur la rivière La Sarre, à 1½ mille au nord de la voie par un M. Moberly, et celui-ci récolte chaque année beaucoup de foin et de grains.

Je crois donc que cette région est cultivable sans conteste. La partie comprise dans les cantons Launay et Trécession est rocheuse ou sablonneuse et il ne faudrait pas la mettre en vente, mais la conserver comme réserve forestière cantonale, où les colons pourront avoir le bois dont ils auront besoin.

f) *Forêt*.—Au premier coup d'œil, la forêt semble pauvre. En fait, les arbres sont petits et grêles, surtout dans les tourbières. Sur les terrains secs, il y a des individus de plus de 75 pieds de hauteur. Je dois dire que la section traversée par le chemin de fer, sauf à la frontière, au lac Makamik, est la plus pauvre en bois. Il faut descendre au sud pour rencontrer des tiges de belle taille. Ainsi à 4 milles en remontant la rivière Harricana, à l'embouchure du ruisseau Peter Brown, j'ai vu les restes d'un joli peuplement d'épinette, sapin et tremble. Ces bois ont été coupés pour le pont du chemin de fer et quelques-uns ont au-delà de 50 pieds de longueur et un diamètre minimum de 7 pouces. En somme la zone affermée qui comprenait un mille de chaque côté du réseau ne renfermait guère de bois, car il a fallu, à nombre d'endroits comme aux rivières Harricana et Bellefeuille (Kakameonan) aller chercher le bois à plusieurs milles de la voie. Le bassin de la Harricana est en partie ruiné par le feu (survenu en 1905), de sorte que nombre de lots ne seront pas capables de fournir assez de bois pour les besoins des occupants et il faudra nécessairement octroyer des permis à ces gens.

On peut diviser cette forêt en quatre types de peuplement :

1.—*Muskegs*.

Le terrain est bas, généralement fort mouilleux. Les arbres sont l'épinette (*Picea brevifolia*) de sayane et le mélèze (*Larix americana*), ils forment des groupements très denses. J'ai évalué au-delà de 4000 tiges à l'acre à certains endroits. Le fût est bien soutenu, haut de 20 à 35 pieds. Le diamètre moyen de 4 à 5 pouces. Le tamarac est généralement mort.

Ce type est sans importance commerciale actuellement. A la suite du drainage, de l'exploitation, la végétation deviendra plus active, mais il faudra desserrer les tiges en faisant une éclaircie de 30 à 45%.

2.—*Épinetière.*

Ces peuplements occupent les terrains semi-savaneux, les versants nord et est des coteaux, et les terrasses près des cours d'eau, où le sol est frais. L'épinette blanche (*Picea-alba*) en est l'essence principale, formant 50% du peuplement ; elle atteint ici une hauteur de 60 à 85 pieds et un diamètre de 12 à 16 pouces. Sa croissance est assez rapide, un pouce de diamètre en neuf ou dix ans. Les autres arbres sont le sapin (*Abies balsamea*) qui ne dépasse guère 10 pouces et est assez sain, le tremble (*Populus tremula*) et le peuplier-baumier (*Populus balsamifera*). La contenance de ces peuplements dépasse 10,000 pieds à l'acre en moyenne.

3.—*Les bois francs.*

Ce type a la même distribution que le précédent, mais il semble en être le prédécesseur obligé. Si l'on tient compte que ces forêts sont vierges, les seules causes qui ont pu modifier le facies des peuplements sont le feu ou les chablis. Sur ce sol compact, ce dernier accident est à craindre surtout pour l'épinette et le sapin ; aussi ne trouvons-nous guère de grands arbres d'épinette sur les hauteurs, aux endroits exposés. Les incendies ont également sévi. Dans chacun des cas, le tremble est venu, semble-t-il, s'implanter. On remarquera que le bouleau est assez rare ici, du moins dans la partie visitée. Le tremble acquiert de belles dimensions, il a en moyenne 16 pouces de diamètre et un fût très droit, couvert d'une belle écorce blanche de 40 à 55 pieds de hauteur. La cime s'étale d'un beau vert, à cette hauteur au-dessus du sous-bois composé de coudriers (*Corylus americana*), d'érable de montagne (*Acer spicatum*), de pémбина (*Viburnum opulus*). On rencontre rarement le cormier (*sorbus aucuparia*). L'aulne est le seul occupant les parties basses.

Comme reproduction, on remarque principalement l'épinette, ce qui confirme l'hypothèse ci-dessus qui est d'ailleurs aujourd'hui admise.

Le peuplier baumier se rencontre çà et là, et a aussi de belles dimensions, mais il est habituellement pourri au cœur (noir).

4.—*Les pinnières.*

Aux endroits où le sol est sableux, où le feu a sévi fortement en terrain bien drainé, on remarque des peuplements purs de pin gris. (*Pinus divaricata*) ou cyprès. Les arbres sont aussi drus que l'épinette en muskegs et d'aussi peu de valeur.

On rencontre de beaux sujets de cyprès lorsque le peuplement s'est éclairci et que les autres essences y ont pris pied. Plusieurs pins gris ont alors une hauteur de 75 pieds et un diamètre de 14 pouces. Cette essence aura quelque valeur dans cette région.

J'ajouterai que j'ai trouvé quelques rares cèdres (*Thuja occidentalis*) et frênes (*Fraxinus viridis*) au lac Makamik et sur les bords du ruisseau Peterbrown.

g) *Exploitation forestière* (Présente et future).

Voilà maintenant trois ans que les concessionnaires McManus et O'Brien ont affermé une zone d'un mille de chaque côté de la voie. Ils ont fourni les principaux bois employés dans la construction du chemin de fer, tel que pilotis et dormants. Les bois sciés ont été amenés d'Ontario par le chemin de fer.

Chaque concessionnaire avait un mesureur à son emploi. M. Hill pour O'Brien, et Brown pour McManus. J'ai eu occasion de contrôler leur travail, par mes hommes et de *visu*, et finalement pour les comptes présentés au chemin de fer et à ses entrepreneurs, et je suis convaincu que nous avons reçu notre compte.

Comme exploitation future, je crois que les colons pourront couper d'assez jolies quantités de bois de pulpe sur leurs lots. M. Sorgius évalue la contenance moyenne du pays à 10 cordes par acre. Le pin gris fournira d'excellents dormants, et les grandes épinettes qui demeurent çà et là fourniront les bois de construction.

Nous avons un agent forestier en permanence qui réside à la rivière Harricana, M. Fortier. MM. Sorgius, Laliberté, Roy, Lafrance et Kavanagh se sont occupés alternativement de la surveillance des opérations forestières depuis 1909.

M. F. Gendron, M.P.P., doit établir une scierie à la rivière Harricana, où il débitera le bois provenant des limites qu'il possède aux sources de cette rivière.

Cet établissement sera bien utile, car il faut faire venir le bois de très loin, et le prix en est élevé. Il sera aussi nécessaire d'avoir une autre petite scierie au lac Robertson et une autre à la rivière LaReine.

Tel que dit précédemment, les terrains des cantons Launay et Trécesson seront conservés en réserves forestières, vu que le sol y est pauvre ou douteux, et que l'on pourra ainsi approvisionner les colons manquant de bois.

h) *Roches*.—On rencontre dans le bassin hudsonien quelques pitons rocheux qui émergent çà et là, ce sont des effleurements de diabase où l'on trouve parfois des veines de calcite et même de quartz. Il y a aussi de magnifiques bancs de granite, peu considérables.

Dans le versant Laurentien, les roches sont plus fréquentes, consistant en schistes renfermant du calcaire, de la hornblende, de la quartzite ou de la calcite. Les *boulders* granitiques y sont assez fréquents.

La glaise du pays est bonne, dit-on, pour la fabrication de la brique et des tuiles.

i) *Mines*.—Le pays se ressent de la fièvre qui règne le long du chemin Temiscaming & Northern Ontario. Partout nous voyons que les moindres affleurements ont été scrutés, fouillés, et parfois, nous apercevons le poteau de découverte qu'a planté le mineur sur son lot (*claim*). Lors de notre passage, on parlait d'importantes découvertes d'or faites par M. O'Sullivan, aux sources de la rivière Harricana. A une quinzaine de milles au sud du chemin de fer, au lac Kewagama, on travaille plusieurs mines de molybdenite. Tous ces gisements seront exploités par voie de la rivière Harricana et ceci ne manquera pas de donner une certaine importance à ce poste.

De même, beaucoup de mineurs remontent la rivière LaReine pour se rendre sur la rivière Woman, où il s'est également fait de belles découvertes.

On peut donc espérer que les mines aideront dans une certaine mesure au développement de la région et assureront un certain marché pour les produits des colons, sans compter que ceux-ci pourront s'occuper durant l'hiver à travailler à ces exploitations plutôt que de se livrer à la spéculation sur le bois.

II

COLONISATION

(a) *Choix des premiers centres. Emplacements de village, etc.*—En me basant sur les renseignements recueillis sur place et qui corroborent les rapports

de MM. Sorgius et Laliberté, je ne crois pas, et c'est l'avis de Mgr Latulipe qu'il serait opportun d'ouvrir, de mettre en vente des lots à trop d'endroits. Cela nous obligerait à dépenser beaucoup d'argent pour établir les nouveaux villages, pour la confection des routes, et de plus il nous faudrait un personnel beaucoup trop grand pour exercer une bonne surveillance. Il vaut donc mieux et pour les colons, qui seront groupés, et pour le gouvernement, que nous commençons par deux ou trois centres, puis au fur et à mesure que la population augmentera, nous ouvrirons de nouveaux postes le long de la ligne du chemin de fer, et une fois cette zone peuplée nous établirons d'autres paroisses au sud, en descendant vers le Témiscamingue. Il y aura peu de paroisses à créer au nord, car les montagnes sont rapprochées et semblent terminer la zone de bonne terre. On dit cependant qu'en allant dans le nord-est, vers la rivière Allard, il y aurait encore d'excellents terrains pour la colonisation. Une bonne exploration nous éclairera sur ce point.

Les endroits où il sera possible de créer des villages le long du Transcontinental sont les suivants :

1. A la rivière La Sarre, cantons La Reine et Desmeloizes, la gare sera sur le lot 4, du rang 1 Desmeloizes. Cet endroit devrait être immédiatement choisi comme un des premiers centres, car il est placé avantageusement. Le terrain y est élevé et de bonne qualité, il y a beaucoup de bois au nord de la voie, pour permettre aux colons de s'y bâtir. Il y a plusieurs constructions qui pourront servir à loger les premiers arrivants. La réserve du village comprendrait les lots suivants : Desmeloizes rang I, de 1 à 8 inclusivement. La Reine, rang X, de 1 à 8 inclusivement. Pour le début, on pourrait se contenter de mettre en vente les lots dans le 1er rang Desmeloizes de 9 à 30 inclusivement, puis dans le canton La Reine, X, de 9 à 30, IX, 1 à 30, VIII, 1 à 30, soit 102 lots. Comme route, il faudrait en tracer une entre le 1er rang de Desmeloizes et le Xème rang de La Reine, une autre entre le VIII et le IX de ce dernier canton. Une troisième route passant par le milieu du village, tracée à angle droit des premières, les relierait ainsi par le centre. Noms proposés pour le villages : Mirecourt, Lemoyne, Bienville, Troyes.

2. Le Transcontinental projette d'établir une voie d'évitement sur le lot 47, dans le VIIIème rang de La Reine, à 7½ milles du centre précédent. Le terrain y est bon, l'on pourra, lorsque le poste de la frontière sera développé, y établir un nouvel établissement : Silvy.

3. Le troisième village sera sur les bords de la rivière La Sarre, la gare étant placée sur le lot 21, du VIème rang de ce canton. Ce poste s'appelait *Whitefish*, traduction du nom de la rivière Poisson Blanc. A cet endroit, les

bords sont bas et humides, et il faudra drainer fortement le terrain. Il faudra tout probablement installer le village sur les lots 21 à 27, et je demanderais que l'on réserve ces lots dans les rangs VI et VII du canton LaSarre. Vu les travaux de drainage, il vaudra mieux attendre à plus tard avant d'ouvrir ce poste. Il y a trois *squatters* du nom de Zimmerman, établis sur les bords de la rivière Bourgeois (Sud), et l'on devrait obliger ces messieurs à choisir des lots dans les centres. De même la ferme de Moberly a été créée sans titre, et l'on devrait traiter ce monsieur, tout comme les Zimmerman, car ces derniers ont été empêchés de défricher par McManus. Ce canton est arrosé par la rivière Calamité.

4. Les autorités du chemin de fer ont l'intention de placer leurs voies de garage sur le lot 13 du III de Royal-Roussillon, à deux milles du lac Makamik, dans un endroit savaneux. Plus près du lac, à un demi-mille seulement, il y a une jolie élévation de 35 à 50 pieds qui rejoint rapidement le lac. Ce serait le site idéal pour y installer le village. J'ai causé de la chose avec les autorités du chemin de fer et elles m'ont laissé entendre que nous pouvions faire notre choix sans hésiter et qu'elles verraient à nous accommoder. Je conseillerai donc de réserver pour l'emplacement du village les lots 18-27, rangs III et IV Royal-Roussillon. Ce sera un très bel endroit, la rivière Lois (Molesworth) y débouche, et les rives du lac sont très pittoresques.

Nom proposé pour le village : Roussillon.

5.—La rivière Bellefeuille (Kakameonan) traverse le chemin de fer entre les rangs I de Languedoc et X de Privat. Il y aura une belle place de village à y installer dans la suite, car les terrains entre le dernier site et celui-ci sont des plus beaux. Il faudrait donc réserver les lots suivants : 12 à 18 rang I Languedoc et les mêmes du rang X Privat.

Nom proposé pour le village : Languedoc.

6.—Les autorités du chemin de fer veulent installer leur principale gare de la région sur les lots 48 à 51 du VIIème rang de Privat ; pour en faire un point de division. On y a déjà défriché près de $1\frac{1}{2}$ mille de longueur par 500 pieds de chaque côté de la voie. Cet endroit sera appelé à devenir important et je vous proposerais d'y installer le deuxième centre. Nous réserverions donc les lots 40 à 55 des rangs VI et VII de Privat (une forte partie de ces lots sont pris par le lac Robertson). On pourrait établir l'agence des terres à cet endroit, juste au milieu du pays.

Nom proposé : Bellefeuille, (premier missionnaire de la région).

7.—Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les cantons Launay et Trécession doivent être conservés en réserve forestière, et il ne peut être question de créer de village nouveau avant de rejoindre les bords de la rivière Harricana. Par suite de sa position exceptionnelle, de la navigation, de la route qui va venir du Témiscamingue, ce poste sera considérable, et de plus, c'est ici que les gens veulent venir. Il est évident qu'une ville surgira ici avant longtemps. Je demanderais de réserver les lots suivants pour le site de la ville : $\frac{1}{2}$ S. 23-30, I Dalquier et 28-48, rangs X et $\frac{1}{2}$ Nord IX de Figuery. Il faudrait renverser l'arpentage des lots bordant la rivière Harricana et créer un rang double de chaque côté. Les colons ne pourront point se bâtir sur ses bords avant le VIème rang, car ils sont trop bas et mouilleux. Il faudrait ainsi rediviser les lots restant dans le 1er rang de Dalquier, ceux du IIème rang de Dalquier, et ceux des rangs VII et VIII et $\frac{1}{2}$ Sud de IX de Figuery sur deux milles de profondeur environ.

Lots à mettre en vente : Dalquier : résidu ($\frac{1}{2}$ N) de L, de 20-50, II, 20-50.

Figuery, $\frac{1}{2}$ S. de IX, 32-50, VIII, de 32-50, VII de 32-50.

Nom proposé pour la ville : Amos.

8.—De la rivière Harricana en allant vers l'est, le bon terrain continue encore pour une douzaine de milles sans interruption, et il y aura lieu de réserver les lots pour le village suivant qui se trouvera à l'intersection de la rivière Rochebrune (Peter Brown) et du chemin de fer, lot 18, rang IX de Landrienne. On mettrait à part les lots suivants : 14-19, rang IX, Landrienne.

Nom proposé : Rochebrune, Landrienne.

9.—Lorsque le courant sera créé plusieurs colons aimeront à s'établir sur les bords de la rivière Harricana, et je crois que dans chacune des baies que forme la rivière en s'élargissant, il y aura plus tard une paroisse. Ainsi dans le Vème rang de Figuery, près de l'embouchure du ruisseau Peter-Brown, dans le canton Lamotte, sur les bords du lac du même nom (appelé quelquefois Okikeska), puis dans Malartic, etc.

En résumé, les trois premiers centres seraient dans les cantons La Reine, Privat et Figuery.

EMPLACEMENTS OU LOTS DE VILLAGE

Cette nouvelle politique de créer des villages nécessite une organisation nouvelle. L'expérience commencée dans le canton Latulipe et celle faite par le gouvernement Ontarien, dans le même genre, sont là pour nous encourager à aller de l'avant.

Il faudrait faire subdiviser incessamment la partie avoisinant la gare, de manière à avoir environ 200 lots à bâtir à mettre en vente au printemps. Le reste pourrait être ensuite subdivisé et vendu lorsque les premiers auraient été concédés.

Je suggérerais de donner aux rues principales une largeur de 100 pieds, à celles de circulation moyenne ou avenues, 66 pieds et aux ruelles, 20 pieds. Chaque lot de village aurait de 35 à 50 pieds de largeur par 125 à 100 pieds de profondeur. 35 x 125 ou 50 x 100.

Il faudrait réserver des blocs pour les industries, spécialement pour les scieries, les parcs, les places de marché, etc.

On pourrait aussi avoir une grande place au centre d'où rayonneraient les principales routes. Sur cette place seraient placés l'église, les écoles, le couvent, l'édifice municipal, etc.

Etant donné que la région est toute boisée, il y aura à craindre les feux de forêt, et pour ne pas répéter le désastre de Cochrane, il faudrait défricher une zone de $\frac{1}{4}$ de mille autour des lots mis en vente. J'irai plus loin ; le gouvernement devrait se charger du défrichement des lots, de leur piquetage, (puisqu'il les vend) de tracer les rues et d'installer les trottoirs au début.

Les conditions à imposer pour la vente de ces lots seraient les suivantes :

1.—Paiement du quart du prix d'achat en signant le contrat, la balance portant intérêt à 6 % payable en trois versements annuels, égaux.

2.— Nul transfert autorisé sans le paiement intégral des sommes dues.

3.—Obligation de bâtir ou de dépenser en améliorations sur le lot une somme d'au moins \$500, dans un délai de 2 ans.

4.—Obligation de construire suivant les règlements de construction formulés par les syndics.

Les syndics pourront promulguer des règlements pour déterminer le genre de bâtisses (magasins, résidences) à faire sur chaque rue, le mode de construction (pour prévenir les conflagrations, la distance de la rue, les hauteurs, etc.,) les précautions sanitaires, (disposition des déchets), sur l'organisation d'un corps de pompiers volontaires, etc., etc.

Les parcelles non vendues du village pourraient être louées comme terrains de pacage pour le bénéfice des résidents du village, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de les vendre en lots.

Le bois provenant des défrichements des lots sera vendu à tant la corde, par les soins du service forestier. Les travaux de défrichement des lots devraient être également conduits par l'agent forestier, à moins qu'un ingénieur n'en soit chargé.

LOTS DE COLONS.

Il me reste à parler de la vente des lots aux colons et des obligations à imposer, ainsi que des facilités à leur donner.

I. Il nous faudrait suivre un mode de vente rationnel, procéder par groupement. Le pays se prête admirablement à la création de rangs doubles, les routes pourront s'établir facilement. Il faudrait adopter un plan d'ensemble, tracer une route principale, partant depuis la frontière d'Ontario et continuant vers l'est jusqu'au delà de la rivière Harricana, où elle se relierait avec le chemin Devlin que l'on doit prolonger du Témiscamingue. Je proposerais que cette route s'appelle le Chemin Allard. On pourrait commencer par établir des tronçons dans le voisinage de chaque centre, et l'on compléterait la route avec le développement du pays. Il existe un chemin de portage qui pourra servir pour cette fin.

Les lots devraient être vendus d'abord sur la grande route, pour une distance de 4 milles au plus de chaque côté du centre du village puis on créerait un deuxième rang double au nord et au sud de celui-ci qui se vendrait de la même manière. Il serait alors nécessaire de tracer au moins une route de direction perpendiculaire au chemin Allard pour relier les nouveaux rangs avec le centre.

Il faudrait donc construire au moins 6 milles de route à chaque centre pour commencer. Comme il n'y en aura que trois au début, cela représente 18 à 20 milles de chemin pour l'an prochain, ce qui nécessiterait une dépense de

\$8,000.00 à \$12,000.00, à part les travaux pour les lots de village. Il faudrait aussi continuer chaque année ce programme et l'augmenter, si nécessaire.

2. Il sera également utile d'établir des postes pour recevoir et loger les colons au début. Plusieurs ne pourront pas, en effet, se bâtir immédiatement, préféreront travailler leur lot, le défricher assez avant de bâtir, et plutôt que de bâtir un mauvais camp attendre un peu pour construire une bonne maison. Il existe à chaque endroit choisi de grands camps édifiés par les entrepreneurs de chemin de fer ; on pourrait les restaurer à peu de frais et nous aurions ainsi des abris convenables pour ces braves gens. Ces travaux nécessiteraient une dépense de \$2,500.00 à \$3,000.00 en tout.

3. Il faudrait ensuite loger l'agent des Terres et les membres du service forestier. A LaReine, nous pourrions avoir la résidence des ingénieurs, ainsi qu'au lac Robertson et à la rivière Harricana. Je crois que la Commission du Transcontinental nous cèdera ses constructions à bon compte. Il faudra cependant les aménager permanemment, ce qui demandera une nouvelle dépense de \$3,000.00 à \$3,500.00.

4. Nous serons prêts alors à recevoir les colons et les aider dans leur tâche. Voici les conditions que je suggérerais de leur imposer dans le billet de location :

(a) *Prix de vente.*—Le lot est donné gratuitement au colon, seulement il devra donner \$10.00 pour couvrir les frais des lettres-patentes, etc.

(b) *Défrichement.*—Chaque année, le colon devra défricher et mettre en bonne culture dans un délai de deux ans, au moins trois acres.

(c) *Bois.*—Le colon a le droit de prendre sur son lot tout le bois dont il a besoin pour ses constructions sur ce lot, et tout le bois provenant d'un bon et sérieux défrichement est exempt de droits de coupe ; seulement lorsqu'il sera vendu, nous retiendrons une garantie de 25% jusqu'à complétion des travaux.

(d) *Réserve.*—Sur chaque lot, il sera réservé 20% de l'étendue pour demeurer permanemment en forêt, et le colon ne pourra y couper aucun arbre autrement qu'indiqué par les règlements du gouvernement.

(e) *Combustion de l'abatis.*—Pour prévenir les conflagrations, aucun colon ne pourra mettre le feu à son abatis sans avoir un permis écrit de l'agent

forestier. L'abatis devra être mis en tas, et il faudra nettoyer une lisière au moins 20 pieds tout autour ; de plus, le permissionnaire devra surveiller lui-même la combustion ou placer quelqu'un pour le remplacer.

(f) *Lettres-patentes.*—Les lettres-patentes pourront être accordées après 24 mois de résidence et si le colon a défriché et mis en bonne culture plus de 15 acres.

CONCLUSION

En résumé, je recommanderais de choisir trois centres : à la frontière interprovinciale, à la rivière Harricana et au lac Robertson. De vendre les lots de village à un prix modéré, mais d'obliger les acheteurs à bâtir dans un délai de 2 ans. De donner gratuitement les lots aux colons, de ne fixer aucune condition de résidence, sauf pour les lettres-patentes, mais d'obliger l'acquéreur d'un lot à y défricher au moins 3 acres par année. Le bois pris dans l'abatis sérieux est libre de droits, le reste doit payer coupe.

Il faudrait pour organiser la colonie établir 20 milles de routes, soit une dépense de \$12,000 ; bâtir des postes ou dépôts, \$3,000 ; loger les employés du gouvernement, encore \$3,000, soit une dépense totale de \$18,000 pour la première année.

Le travail extérieur devra être accompli par le service forestier. Nous avons déjà sur place un agent forestier, qui est en même temps un agronome expérimenté, il faudrait lui adjoindre un ou deux aides, car il aura beaucoup de besogne puisqu'il lui faudra s'occuper aussi de l'exploitation forestière le long du Transcontinental jusqu'à la Gatineau. Leur tâche sera de contrôler les travaux des colons, (copie de leurs rapports sera laissée à l'agent), de surveiller les coupes de bois, (les pénalités seront perçues par l'agent), de s'occuper des défrichements, des lots de village, du mode de culture, de l'aménagement des réserves et de l'observation des règlements, etc., etc.

De sorte que notre travail, Monsieur le Ministre, ne fait que commencer. Nous avons, suivant vos instructions, fait la classification du pays, préparé un plan d'organisation, de fonctionnement de la colonie. Nous sommes prêts et désireux de le mettre à exécution, et nous vous demandons de nous confier la direction de ce travail.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHÉ,
Chef du Service forestier.

P.-S.—Etant donné que la plupart des noms dont on a affublé les rivières, gares, etc., sont des noms sauvages, impossibles à prononcer, ou ne signifiant rien d'ailleurs comme beaucoup de noms français ou anglais, je me suis permis de les corriger ou de les remplacer par d'autres, indiquant entre parenthèses les anciens noms. Je suggérerais qu'un comité de géographie soit nommé pour étudier cette question des noms et que dans l'Abitibi surtout on donne le nom du canton soit au village, soit à la principale rivière ou au plus grand lac qui s'y trouve.

G. C. P.

APPENDICE No 19.

RAPPORT CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS, SAISON 1912.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la protection des forêts durant la dernière saison.

La saison qui vient de se terminer a été sous plusieurs aspects très satisfaisante, à notre point de vue ; c'est-à-dire que nous avons fait des progrès et des améliorations notables, que les incendies ont été rares et que le travail effectué les années dernières commence à accuser des résultats. Je veux dire qu'un bien plus grand nombre de gens maintenant comprennent l'importance de la protection des forêts et y concourent.

Il y a une mention spéciale à faire de la Fédération des concessionnaires de coupes forestières (Federation of Limit-Holders), dans le bassin de la rivière Saint-Maurice, qui a été inaugurée au mois de mars dernier. L'association a été dûment constituée en corporation, et a adopté une constitution et des règlements. Puis elle s'est mise activement à l'œuvre, nommant un gérant, M. H. Sergius, qui a été chargé de nommer divers inspecteurs, voir au choix des gardes-forestiers et à bien d'autres choses. Naturellement, une nouvelle organisation comme celle-là a eu d'abord à rencontrer quelques obstacles ; mais il a fallu peu de temps pour que le système fût en état parfait de fonctionnement. Quelques petits changements et petites modifications ont été faits dans le personnel, et finalement les hommes se sont mis sérieusement à l'œuvre comprenant qu'ils étaient observés de près.

Les concessionnaires de coupes se cotisent d'un quart de cent par acre, ce qui leur fournit l'argent nécessaire pour faire un service efficace.

Le gouvernement y contribue sa quote-part, car nous avons des terres non concédées au nord sur lesquelles les membres de l'association font la patrouille.

Avec ce bel exemple devant les yeux, nous avons lieu de croire que les concessionnaires dans d'autres bassins de rivières, considérables et importants, emboîteront le pas, car il n'y a pas de doute que la coopé-

ration, quand il s'agit de la protection des forêts, est une garantie de succès. Comme l'entreprise de la protection des forêts progresse et se développe continuellement, le personnel augmente aussi proportionnellement. L'année dernière, nous avons cru nécessaire de mettre trois inspecteurs dans le district No 5, où il n'y en avait que deux auparavant ; et dans la région de l'Abitibi, où la colonisation est particulièrement activée et où l'on voit un grand nombre de prospecteurs de mines, il a fallu aussi mettre plus de monde. L'expansion a été surtout remarquable dans la région du Saint-Maurice, où l'association a tenu M. Sergius, un assistant et quatre inspecteurs. Les gardes-feu réguliers employés par les concessionnaires de coupes étaient au nombre de 514 ; sur les chemins de fer en construction nous en avons 18 spéciaux à l'œuvre, et à part ceux-là nous avons employé un garde spécial dans la Baie des Chaleurs, et un autre dans la région de l'Abitibi.

Le département ayant constaté qu'un certain nombre de concessionnaires négligeaient de faire faire la patrouille dans leurs coupes, a ajouté une clause aux règlements des bois et forêts, imposant une pénalité de \$5 par mille carré sur les étendues forestières où il ne se fait pas de patrouille ; ce qui évidemment ne tombera que sur les concessionnaires en défaut et n'affectera aucunement ceux qui soignent convenablement leurs intérêts. Jusqu'à présent nous n'avons pu faire faire de patrouille, comme il l'aurait fallu, sur le littoral nord du golfe Saint-Laurent, mais à la prochaine saison j'aimerais bien pouvoir me procurer les services d'un bon homme.

Le point principal de la discussion, aux conventions forestières qui ont eu lieu depuis deux ou trois ans, a été de savoir comment prévenir, autant que la chose est raisonnablement possible, les incendies de forêt, surtout le long des lignes de chemins de fer. Le bureau des commissaires des chemins de fer à Ottawa a prêté une grande attention à ce sujet, et l'on a fait certains changements dans la loi fédérale, mais les chemins de fer qui ont une charte provinciale forment une catégorie différente. Voilà pourquoi notre commission des services d'utilité publique s'est occupée de la chose en ce qui concerne les chemins de fer sur lesquels la province a un contrôle, et a suivi en grande partie le plan tracé par les autorités fédérales, en mettant ainsi tout le système des chemins de fer, munis de chartes fédérales ou provinciales, sous une seule et même loi. C'est un grand pas de fait, et cela aura sans doute un excellent résultat.

L'année prochaine, nous serons certainement obligés d'organiser une patrouille pour toute la région de l'Abitibi et probablement sur une partie de l'étendue de pays qui se trouve au nord de cette région, atteignant la hauteur

des terres vers la Baie d'Hudson. La chose est devenue nécessaire, et nous devons prendre les mesures requises pour obvier à ce besoin de la manière la plus complète et la plus absolue possible.

Dans le cours de l'an dernier, nous avons étudié avec plus de soin l'œuvre des insectes destructeurs de nos forêts ; nous avons constaté que des régions qui avaient été sérieusement atteintes, il y a quelques années, n'ont comparativement pas souffert de leurs ravages cette année ; mais dans d'autres districts les forêts ont été sérieusement attaquées. Par exemple, nous avons trouvé que dans la partie est de Charlevoix, les forêts étaient tout à fait luxuriantes, tandis que juste en dehors de ce comté à l'ouest, la pyrale de l'épinette était très abondante. Des observations faites vers les sections sud, est et nord-est de la province, ont démontré qu'une grande quantité de pyrales de l'épinette et de chenilles à tente des forêts étaient à l'œuvre non seulement dans les conifères mais aussi dans les arbres à feuilles caduques. Les entomologistes du Canada prétendent, et avec raison, que la pyrale de l'épinette diminue. Il n'a pas été reçu de plainte de la section ouest de la province.

Bien que dans son ensemble cette saison ait été pluvieuse, cependant vers la fin de juin et au commencement de juillet, tout était sec et de fait nous avons été menacés d'une sécheresse, mais le feuillage prenait de la verdure chaque jour, et comme nous avons eu de la pluie peu de temps après, le danger a disparu.

Nous venons de commencer la cartographie des différents cantons, tâche très importante, et nous employons les inspecteurs de temps en temps, quand ils n'ont pas à courir rapidement d'un côté ou de l'autre pour la surveillance des incendies, etc. Nous en viendrons ainsi à avoir des cartes de tous les cantons avec des indications spéciales, indiquant les étendues boisées, les chemins, les sentiers et les possibilités de les étendre ; nous avons aussi l'intention de faire des cartes des coupes forestières, de la même manière, en dehors des cantons. Avec ces renseignements, un inspecteur, lorsqu'un incendie se déclarera, pourra diriger les opérations avec promptitude et intelligence, car il aura devant lui toutes les données et les renseignements nécessaires pour savoir où diriger les efforts dans la lutte contre l'incendie, et pourra faire usage de tous les coupe-feu naturels qui s'y trouveront.

Une innovation, et nous croyons que c'est une bonne chose, a été faite cette année en distribuant de petites affiches imprimées en lettres rouges, portant chacune quelques mots seulement d'avertissement, comme par exemple, une demande de coopération afin d'éviter les incendies de forêt, de faire atten-

tion aux pipes, aux cigarettes, d'éteindre complètement les feux de camp, etc. En cela, nous avons rencontré beaucoup d'encouragement, plusieurs clubs de chasse et de pêche ont demandé de ces affiches, et souvent des gens qui viennent au bureau pour affaires demandent qu'on leur en envoie un bon paquet à leur usage immédiat dans leurs propriétés. Des particuliers propriétaires en ont aussi demandé. Il en a été distribué une grande quantité évidemment aux concessionnaires de coupes.

Comme le chemin de fer Trancontinental traverse de grandes tourbières dans la région près des sources de la rivière Ottawa, il y a là un grave danger. Nous croyons que pour empêcher le feu de se propager dans cette matière inflammable, il faut creuser des fossés dans les savanes à différents points, de chaque côté de la voie ferrée ; les étincelles pourront tomber à une certaine distance, mais cela empêchera le feu de s'étendre au-delà des fossés. Naturellement il y aura toujours une bonne quantité d'eau dans ces fossés, ou du moins il y aura toujours beaucoup d'humidité. Le fossé ordinaire de chaque côté de la voie, dans ces conditions-là, n'offre pratiquement aucune protection.

Comme la session a lieu plusieurs mois plus tôt qu'à l'ordinaire, il nous est tout à fait impossible de donner plus qu'un sommaire incomplet et partiel des incendies qui ont eu lieu, car les rapports de plusieurs endroits ne peuvent être rendus à temps pour entrer dans celui-ci. Par conséquent, nous ne parlerons que des incendies qui nous ont été signalés jusqu'à cette date.

District No 1.—Cinq incendies, tous insignifiants, excepté un au ruisseau Peter Brown, qui a entamé et brûlé environ 15,000 traverses de chemin de fer sur des places de roue (rollways) dans le bois, avec quelques cyprès et du petit bois rabougris d'aucune valeur, et un autre à Windfall Lake, qui a parcouru une distance d'environ $2\frac{1}{2}$ milles carrés.

District No 2.—En dehors du terrain surveillé par la St-Maurice F. P. Association, nous avons eu 8 incendies, tous peu considérables ou à leur début. L'Association signale 89 incendies, presque tous des commencements d'incendie ou très peu considérables, et il y a eu peu de dommages. Deux d'entre eux ont été des incendies sérieux, l'un dans le haut du Saint-Maurice, couvrant une étendue de 8 milles carrés, l'autre $2\frac{1}{2}$ milles dans la section-est.

District No 3.—Sept incendies ont été rapportés dans cette section, dont l'un a couvert une superficie d'un mille et demi, mais n'a pas causé beaucoup de dommage, un autre une étendue d'environ un mille et quart, dont on ne mentionne pas les dommages, et un troisième dans les concessions de la Ouiatchouan Co., et dont nous n'avons pas encore eu les détails.

District No 4.—Quatre incendies ont été rapportés jusqu'à date, tous peu considérables ou sans importance.

District No 5.—Vingt-deux incendies, presque tous au début, et peu importants, le plus grand couvrant moins d'un mille carré, et le dommage total est peu de chose. Plusieurs de ces incendies ont été allumés par les pelles à vapeur qui travaillent sur le Transcontinental.

La patrouille sur le chemin de fer Transcontinental s'est faite cette année sur le même pied que durant les années passées. La commission en recevant notre demande a trouvé le moyen de renouveler le contrat qui à la vérité est très satisfaisant.

Comme la session s'ouvre beaucoup plus tôt que de coutume, je ne puis donner un état comparatif de la pluie, mais les chiffres seront dûment et officiellement enregistrés plus tard.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. J. C. HALL,
Surintendant de la protection des forêts

APPENDICE N^o 20

RAPPORT CONCERNANT LE PARC NATIONAL POUR L'ANNÉE 1912.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant pour l'année dernière :

Il est extrêmement satisfaisant de pouvoir annoncer encore que cette réserve a été exempte d'incendie, et si l'on considère qu'il en est ainsi depuis 17 ans, cela témoigne beaucoup en faveur de l'efficacité du service et de la prudence de ceux qui visitent le parc.

On a porté beaucoup d'attention à la question d'éloigner le castor des clubs qui se trouvent près du parc, et des mesures seront prises pour remédier à l'état de choses qui affecte les rivières et les lacs où l'on a à s'en plaindre. On prendra tout le soin possible pour protéger les animaux en dehors de ce rayon, et tout se fera sous la surveillance la plus rigoureuse.

La nouvelle bâtisse au lac Noël a donné satisfaction parfaite, de même que celle du Petit Lac à L'Épaulé, et nous avons vu un grand nombre de chasseurs ou de pêcheurs en ces endroits. Le programme tracé l'année dernière pour les améliorations le long de l'ancien chemin de colonisation a été complètement mis à exécution, à la grande satisfaction des sportsmen.

Il est malheureux d'avoir à noter que le caribou disparaît graduellement de cette région. La cause de cette disparition est due aux ravages que font les loups. Nous estimons que ces derniers en tuent plus que les chasseurs et les uns et les autres en font disparaître un total qui excède de beaucoup l'augmentation naturelle de ce gibier chaque année, de sorte qu'il devient graduellement de plus en plus rare. Quant à l'orignal, nous avons remarqué que le nombre des animaux de cette espèce a grandement augmenté, ce qui compense un peu pour la perte du caribou, mais non entièrement. Parfois des loups ont réussi à abattre l'orignal, mais ce sont là des cas rares, je suis heureux de l'ajouter.

Les expériences faites pour empoisonner les loups ont été très utiles à nos hommes, et l'hiver prochain on espère qu'il se fera de grands ravages dans les rangs des loups. Nous avons trouvé que le poison en capsules ne donnait pas de résultats satisfaisants, la couverture de la capsule se dissolvant

trop lentement ; de plus les doses n'étaient pas suffisantes pour abattre l'animal à une courte distance ; aussi il est impossible de dire combien nous pouvions en compter, mais je crois pouvoir déclarer qu'il en a bien succombé 25 ; et dans plus d'un cas, avec l'emploi des capsules, nous avons pu trouver l'animal mort. Quand nous avons mis une dose plus forte, et sans capsules pour l'envelopper, les animaux ont été trouvés à une petite distance. Je n'ai pas eu connaissance que d'autres animaux aient mangé les appâts, à l'exception d'un renard, mais nous croyons que des corbeaux et des hiboux ont mordu à quelques uns de ces appâts. Il n'y a pas lieu de s'alarmer au sujet de l'emploi du poison, car lorsque vient le temps de s'en servir et que les loups sont dans un certain district, les autres animaux disparaissent. Avec l'expérience que nous avons acquise dans les essais antérieurs, nous espérons pouvoir obtenir un bien meilleur résultat à l'avenir.

La pêche à la ligne durant la dernière saison a été bonne, et à la décharge du grand lac Jacques Cartier, entre autres gros poissons que l'on a pris, c'est-à-dire de la truite de ruisseau, deux pièces exceptionnelles ont été capturées pesant respectivement $10\frac{1}{2}$ lbs et $11\frac{1}{4}$ lbs, ce qui constitue probablement un record.

La perdrix augmente évidemment d'une manière générale dans le parc, et l'on entend dire très souvent maintenant que des ours ont été tués, tant ils deviennent nombreux, dans plusieurs sections.

Nous n'avons eu que très peu de cas d'infractions à la loi, mais il faut tout de même exercer une grande vigilance car la permission, de prendre le castor va être accordée cet automne, et les gens pourraient être tentés de pénétrer dans le parc et d'y décimer ces animaux.

Les recettes, tout en n'étant pas tout à fait aussi élevées que celles de l'année dernière, donnent encore une bonne moyenne, et seront probablement meilleures l'année prochaine.

Vu la disparition du caribou, je considère qu'il serait prudent de raccourcir la saison de la chasse dans les jardins (barrens) et de ne pas permettre que l'on tue les femelles. L'on pourrait ainsi retrancher le mois de décembre de la saison permise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. C. J. HALL,

Surintendant.

APPENDICE No 21.

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.

Arpentages.	Nature de l'opération.	Montant.
Barnard, James	Belleau et Desaulniers, levée de lacs et rivières dans les cantons	\$ 3,120 60
Bélangier, H.	Côte Nord du St-Laurent, levée de lacs et rivières.....	3,000 00
Boivin, Elz.	Mésy, Labarre, Caron, arpentage des cantons.....	2,200 00
Bourgault, A.	Garneau, renouvellement de partie d'arpentage du canton ..	370 00
do	Christie, arpentage dans le canton.....	300 00
Bourget, C. A.	Langevin, arpentage dans le canton.....	156 86
Corporation de d'Israéli.	Garihby, renouvellement d'arpentage en front des lots 37 et 41 et 4 du canton.....	33 00
Denison, F. H.	Cartes de l'Abittibi.....	1,125 20
Dumais, P. T. C.	Rivière du Lièvre, copie de plan et rapport d'arpentage sur la	45 00
do	Figuery, Prévost, Dalquier, etc., arpentage dans les cantons.....	3,000 00
Du Tremblay, A.	Villemontel, Figuery, Dalquier, arpentage dans les cantons.....	2,647 34
Du Tremblay, A.	Rivière aux Rats, levé de la.....	1,000 00
Du Tremblay, P. P. V. ...	Haut Saint-Maurice, levée des lacs et rivières dans le.....	2,125 00
do	Seigneurie de Batiscan, arpentage dans la	200 00
Fafard & Roy.....	Courville, Montgay, Barraute, etc., subdivision des cantons.....	7,821 45
Fafard, J. F.	Villemontel, subdivision du canton.....	3,054 00
do	Desmeloizes, arpentage dans canton.....	1,500 00
do	Haut St-Maurice, copie de plan et notes d'arpentage du bloc No 28 du.....	30 00
Fafard, F. X.	McNider, Taschereau, etc., vérification d'arpentage des cantons	388 35
do	Village Parent, inspection d'arpentage	98 80
Gastonguay, J. P.	Aumond, arpentage dans le canton.....	250 00
Gastonguay & Giroux....	Pope, levée du lac Brochet et files dans le canton.....	134 07
Girard, J. E.	Palmarelle, La Reine, etc., inspection d'arpentage des cantons.....	1,221 95

APPENDICE No 21.—*Suite.*

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.—*Suite.*

Arpentages.	Nature de l'opération.	Montant.
Girard, J. E.	Localisation de certaines îles dans le lac Brochet, etc.	41 90
Houde, J. H.	Botsford, arpentage dans canton.	602 22
Lacoursière, J. O.	Haut Saint-Maurice, levée de lacs et rivières dans le.	19,152 87
Laberge, Elz.	Rivière Montmorency, et ses tributaires, levée de partie, de la.	1.000 00
Lamarre A.	Otis, arpentage dans canton.	200 00
LaRue, C. A.	Whitton, renouvellement d'arpentage de partie du canton.	694 25
Leclerc, C. F.	Newport, division de partie du canton.	550 00
Leclerc, Geo.	Péribonka et Alex, levée des tributaires des rivières.	1,800 00
Lemoine, C. E.	Lanquedoc, Roquemare, etc., subdivision de partie des cantons.	3,750 00
do	LaReine, Palmarelle, l'oularies, etc., arpentage dans les cantons.	6,381 67
do	Avance sur l'exploration à la Baie James.	2,000 00
Lepage, C. S.	Landrienne, Lamothe, La Corne, etc., division de partie des cantons.	11,445 17
do	Romieu, renouvellement d'arpentage de partie du canton.	1,000 00
Malouin, P.	Rivière Péribonka et ses tributaires, levée de partie de la.	2.114 20
Maltais, J.	Rivière Péribonka et ses tributaires, levée des lacs et rivières sur la.	1,400 40
Martin J. A.	Rivière Noire, l'Assomption, arpentage du bassin de la.	300 00
Mill, D. W.	As-emetquagan, vérification et renouvellement de lignes dans le ca ton.	100 05
do	Whitton, Botsford, Ware, etc., inspection d'arpentage dans les cantons.	1,402 50
do	Villemontel, Fiedmont, Courville, etc., vérification d'arpentage dans les cantons.	10,036 25
O'Sullivan, H.	Abittibi, inspection d'arpentage dans.	2,493 30
do	Seigneuries de Témiscouata et Madawaska, arpentage de lignes entre le.	158 85
Page, F.	Barraute, Fiedmont, etc., division des partie des canton.	500 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.—*Suite.*

Arpentages.	Nature de l'opération.	Montant.
Piton, E. H. N.....	Haut Saint-Maurice, levée de lacs et rivières dans le.....	525 00
Roy, G. P.....	Courville, division du canton.....	2,500 00
do	Fiedmont, Barraute, Courville, etc., arpentage dans les cantons.....	2,653 35
Roy, J. M.....	Arnaud et Letellier, arpentage dans les cantons.....	600 00
do	Côte Nord du St-Laurent, arpentage sur la.....	1,911 35
do	Grande Cascapédia, levé de partie des tributaires de la....	820 70
Simard, T.....	Languedoc, Landrienne, etc., vérification d'arpentage dans les cantons.....	2,094 50
do	Latulippe, établissement de l'arrière ligne du rang 9 du canton.....	100 00
do	Latulippe, Guérin, arpentage dans les cantons.....	662 25
Simard, O	Gagnon, lotissement de partie des rangs 1, 2 et 3 du canton.	150 00
Sirois, J. E	Copie de plan et notes d'arpentage.....	70 00
Stein, L	Malhiot, subdivision de partie du canton.....	372 54
do	Lepage, levée de lacs dans le canton.....	366 62
Stein et Fontaine.....	Village Parent, subdivision du.....	721 84
do	Manouan et Vermillon, levé de rivières.....	181 00
Talbot, P. C.....	Collation et vérification de plans avec originaux.....	155 00
do	Pontgravé, St-Germain, Durocher, arpentage dans les cantons.....	1,024 40
do	Examen de plans, notes d'arpentage, spécifications, etc....	780 00
do	Arbercrombie, Botsford, etc., spécifications de lots dans les cantons.....	191 20
Touriguy, H. B.	Sydenham, Fox, Baie de Gaspé Nord, etc., arpentage dans les cantons.....	950 00
Tremblay, W.....	Malec, Péribonka et tributaires, levés de rivières.....	2,225 00
		<u>\$120,000 00</u>

J. H. BOISVERT,
Comptable,
Département des Terres et Forêts.

ELZ. MIVILLE DECHÈNES,
Sous-Ministre.

APPENDICE No 22.

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1912.

EXERCICES.	Crédits	Mandats	Crédits	Totaux.
	réguliers.	spéciaux.	supplémentaires.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868	7,647 29			7,647 29
1868-69	12,077 38	10 000 00		22,077 38
1869-70	29,593 38			29,593 38
1870-71	24,000 00			24,000 00
1871-72	24,000 00			24,000 00
1872-73	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74	22,000 00			22,000 00
1874-75	24,000 00			24,000 00
1875-76	30,500 00			30,500 00
1876-77	17,500 00			17,500 00
1877-78	22,361 13			22,361 13
1878-79	17,170 62			17,170 62
1879-80	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81	25,000 00			25,000 00
1881-82	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83	40,000 00			40,000 00
1883-84	40,000 00			40,000 00
1884-85	30,000 00			30,000 00
1885-86	30,000 00			30,000 00
1886-87	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88	52,844 93			52,844 93
1888-89	50,000 00			50,000 00
1889-90	45,000 00			45,000 00
1890-91	45,500 00		19,000 00	64,500 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1912.

EXERCICES.	Crédits. réguliers.	Mandats. spéciaux.	Crédits supplémentaires	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1891-92.....	36,256 41		80,000 00	116,256 41
1892-93.....	40,000 00			40,000 00
1893-94.....	26,000 00		12,000 00	38,000 00
1894-95.....	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895-96.....	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896-97.....	27,000 00	25,654 95	13,000 00	65,654 95
1897-98.....	40,000 00			40,000 00
1898-99.....	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899-1900.....	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900-01.....	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901-02.....	25,000 00			25,000 00
1902-03.....	55,000 00			55,000 00
1903-04.....	45,000 00			45,000 00
1904-05.....	40,000 00			40,000 00
1905-06.....	40,000 00	2,000 00		42,000 00
1906-07.....	40,000 00	15,000 00		55,000 00
1907-08.....	75,000 00	25,000 00		100,000 00
1908-09.....	75,000 00	25,000 00		100,000 00
1909-10.....	100,000 00			100,000 00
1910-11.....	80,000 00	5,000 00		85,000 00
1911-12.....	80,000 00	40,000 00		120,000 00

J. H. BOISVERT,
Comptable.

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 23.

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1912.

Arpenteurs.	Localité et nature de l'opération.	Coût.	Superficie du terrain divisé
Barnard, James	Lacs et rivières dans les cantons Belleau et Desaulniers—Levé de	\$ 3,920 60	
Larue, C. A.	Whitton—Renouvellement d'arpentage d'une partie du canton	3,062 25	
Leclerc, Geo.	Arnaud et Letellier—Inspection d'arpentage dans les cantons	1,050 00	
Roy, J. M.	Lake Branch—Levé du ruisseau	820 70	
O'Sullivan, Henry	Territoire d'Abitibi—Inspection dans le	9,493 30	
Bourget, C. A.	Langevin—Opérations d'arpentage dans le canton	256 86	
Houde, J. H.	Botsford—Lotissement d'une partie du canton	1,177 22	
Tremblay, Wm.	Rivière Péribonka—Inspection des tributaires de la	3,557 50	
Malouin, Paul	Rivière Péribonka—Levé d'affluents de la	2,720 00	
Gastonguay & Giroux	Pope—Levé d'îles et de lacs dans le canton	134 07	
Simard, T.	Latulippe—Lotissement de lots de village dans canton	162 25	
Stein, L.	Malhiot—Lotissement d'une partie du canton	472 54	
Stein, L.	Lesage—Levé de lacs et rivières dans le canton	367 62	
Stein & Fontaine	Parent—Division de lots à bâtir dans le village	721 84	
Mill, D. W.	Abitibi—Inspection de lotissements de cantons dans le Territoire d'	10,036 25	

APPENDICE No 23.—*Suite.*

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1912.

Arpenteurs.	Localité et nature de l'opération.	Coût.	Superficie du terrain divisé
DuTremblay, Arth	Villemontel—Etablissement de la limite Sud du canton.....	496 00	} 653,719
DuTremblay, Arth.	Dalquier et Figuery—Lotissement de partie des cantons.....	6,987 25	
DuTremblay, Arth.....	Trécesson - Lotissement de partie du canton.....	2,501 25	
Lemoine, C. E.....	Lauguedoc—Lotissement de partie du canton.....	7,126 05	
Lemoine, C. E.....	LaReine, Roquemaure, Poularies et Palmarole (Abitibi)—Lotissement de partie des cantons.....	11,649 50	
Lepage, C. S	Ladrienne, LaCorne, Lamothe (Abitibi)—Lotissement de partie des cantons	14,945 17	
DeCourval, L. P.....	LaReine, LaSarre, Royal-Rousillon, Languedoc, Privat et Launay (Abitibi)—Lotissement de partie des cantons.....	34,218 00	} 56,909
Fafard, J. F.....	Villemontel—Lotissement de partie du canton.....	6,998 20	
		\$122,873 92	710,628

ELZ. MIVILLE DECHÈNE,
Sous-Ministre.

J. E. GIRARD,
Directeur des Arpentages.

Département des Terres et Forêts.
Québec, 30 juin 1912.

APPENDIX No. 24.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON LANGEVIN,
COMTÉ DE DORCHESTER.

QUÉBEC, 5 septembre 1911.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur une partie du canton Langevin, comté de Dorchester, (parties N. O. et S. E. du rang V), que j'ai arpentée durant le mois de juillet dernier, suivant des instructions reçues de votre Département, en date du 9 juin 1911.

Le terrain, en général, est bon pour la culture et se compose de terre jaune et grise comme dans les autres parties du canton ouvertes à la colonisation depuis quelques années. Il est vrai que la terre est un peu rocheuse, mais si l'on regarde les lots cultivés à l'est et au nord de la partie arpentée, on y constate la même chose et, cependant, le grain et le foin y ont une excellente apparence.

C'est un pays plat, il y a bien quelques légères ondulations ici et là, mais elles ont une pente douce et loin d'être nuisibles, elles sont plutôt utiles, en ce qu'elles facilitent l'égouttement du terrain généralement bon et productif.

Plusieurs colons ont commencé des défrichements sur les lots 33, 34, 35, 36 et 37 des parties N. O. & S. E. du rang V et paraissent bien déterminés à y faire une culture sérieuse. Quelques-uns ont érigé des maisons temporaires (log house) et ont ensemencé au printemps le défriché qu'ils ont fait; la récolte a une belle apparence, et, je suis persuadé que, lorsqu'ils auront réussi à faire ouvrir un chemin entre les parties N. O. et S. E. du rang V, ils pourront, alors, se livrer à la culture avec plus d'avantage, et en retirer plus de profits. La plupart d'entre eux étaient occupés, lors de mon arpentage, à couper sur leurs lots, du bois de pulpe qu'ils transportent à la station Ste. Justine distance 6 ou 7 milles.)

Tous ces lots sont recouverts de bois mêlé: sapins, épinettes, merisiers, bouleaux et j'ai remarqué aussi qu'il y avait beaucoup de cèdres en plusieurs endroits; les lots 39 et 40 de la partie N. O. ne paraissent pas aussi avanta-

geux que les autres ; le terrain y est plus humide, et peut-être aussi un peu plus rocheux.

Les lignes que j'ai tirées et renouvelées ne traversent aucun cours d'eau importants, ce ne sont que des ruisseaux de 4 à 5 pieds de largeur qui coulent vers la rivière Daaquam ou la rivière Etchemin.

La compagnie du chemin de fer Québec Central a fait construire depuis deux ans environ, un embranchement qui part de St. Georges de Beauce et se dirige jusqu'à Ste Sabine (Bellechasse) une distance de 30 à 40 milles, traversant les paroisses de St. Georges, Ste. Germaine, Ste. Rose, Ste. Justine— (passant à un mille au nord du village de cette dernière) — ce chemin de fer contribue pour beaucoup, à favoriser la colonisation et à développer le progrès des paroisses nouvelles des comtés de Dorchester et Bellechasse.

(Signé) C. A. BOURGET, A. G.

APPENDICE No 25.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON
ROQUEMAURE, COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 22 mars 1912.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux instructions de votre Département, en date du 26 avril 1911 ; j'ai l'honneur de vous transmettre un rapport détaillé de mes opérations.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

La partie de ce canton que j'ai arpentée, est située au nord du lac Abitibi, et est de peu d'étendue.

Le terrain, partagé en savane et rocher, est impropre à la culture.

BOIS

Le bois est de petites dimensions, sauf sur les rives du lac, où le cèdre atteint un diamètre de 8" à 15" mais en petites quantités.

Les essences que l'on rencontre sont le bouleau, le tremble, quelques sapins et épinettes.

L'EAU

L'eau y est naturellement en abondance, mais de qualité inférieure.

LA CHASSE

La chasse abonde dans cette partie du canton.

MOYEN D'ACCÈS

Les moyens d'accès sont très faciles, le nouveau chemin de fer Transcontinental conduit dans le canton La Reine, et l'on peut atteindre les cantons voisins en suivant le cours de la rivière La Sarre.

(Signé) C.-E. LEMOINE, A. G.

APPENDICE No 26.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON FIGUERY, COMTE
DE TÉMISCAMING.

ROBERVAL, 19 novembre 1910.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire mon rapport relatif à l'arpentage du résidu du canton Figuery, comté de Témiscaming, qu'il vous a plu de me confier par vos instructions en date du 18 juin dernier (1910.)

Ce résidu comprend les rangs 1, 2, 3, 4 et 5.

La rivière Harricana traverse ce canton vers le centre et le divise ainsi en deux parties à peu près d'égales étendues. Elle entre par les lots 47 et 54, côté Est du 1er rang pour rencontrer la ligne centrale vers le milieu du 3e rang, de là, elle se continue en ligne droite jusqu'au No. 25 pour revenir ensuite à la ligne centrale par une courbe un peu plus prolongée ; puis elle s'élargit et forme le lac Peter Brown.

Les eaux sont mortes sur cette distance et la navigation est bien facile. La profondeur de l'eau varie entre 10 et 20 pieds et coule entre deux rives assez élevées pour ne pas être inondées au printemps par la crue des eaux. Le cours de cette rivière offre un coup d'œil charmant. Ces eaux tranquilles, ces rives de belles terres fortes, boisées d'excellents bois de commerce, quel beau champ de colonisation !

Le côté Est de cette rivière est composé d'excellents terrains argileux recouverts dans les endroits bas d'une terre noire grisâtre qui rend cette terre encore meilleure. Cette zone est excessivement propre à l'agriculture. Ici et là, le sol forme de légères ondulations, mais le terrain est généralement plat et surtout sans savane. Tout ce terrain est bien égoutté par la rivière Harricana d'abord et de nombreux petits ruisseaux.

Dans cette partie l'épinette noire ou grise domine. On y trouve aussi du sapin et tremble ; en un mot, ce terrain est recouvert de gros bois de commerce. La terre est aisée à faire ; tout ce bois est plaqué sur le sol et offre peu de résistance au défrichement.

A l'ouest de la rivière Harricana, même terre et même bois jusqu'à la ligne de la hauteur des terres qui traverse un coin de ce canton du sud-est au nord-ouest. A l'ouest encore, de cette ligne de la hauteur des terres, le terrain est plus accidenté et plus ou moins propre à la culture. Le sol est généralement composé de terre jaune, sableuse et rocheuse. Cependant il est recouvert de beau bois de commerce, tels que cyprès pour dormants de chemin de fer, épinettes grises ou blanches, de bouleaux et de trembles en différents endroits.

Sur les lots 34 du 1er rang, et 10 du 2e rang, on trouve deux crans qui renferment du mica. C'est le seul minerai que j'ai rencontré.

Le climat est celui de la Province de Québec en général, la saison d'été est aussi longue que dans nos autres régions de colonisation.

Le Transcontinental traverse ce canton presque dans la ligne qui le sépare de celui de Dalquier, et la rivière Harricana est la sortie naturelle de ce canton pour aller au chemin de fer.

(Signé) ARTHUR DUTREMBLAY, A. G.

APPENDICE No 27.

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DU CANTON VILLEMONTÉL,
COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 2 avril 1912.

ASPECT GÉNÉRAL.

Le terrain, à l'exception de quelques petites montagnes sans importance, est légèrement ondulé ou plan.

La rivière Nawapatechin, maintenant connue sous le nom de rivière Villemontel, prend sa source à une dizaine de milles au nord de ce canton qu'elle traverse dans une direction sud-est jusqu'au deuxième mille de la ligne centrale; de là, se joignant aux eaux de la rivière Kewagama, qui décharge le lac du même nom, elle coule dans une direction ouest-sud-ouest, et est connue dans cette dernière partie sous le nom de rivière Kinojevis. Elle se décharge dans la rivière Ottawa, à une soixantaine de milles plus bas. C'est la route de canot le plus en usage pour atteindre ce canton.

La rivière Carcajou qui est un des tributaires de la rivière Kinojevis est navigable pour une couple de milles à partir de son embouchure.

Ces rivières sont magnifiquement distribuées dans ce canton et constituent avec les ruisseaux qui s'y jettent un drainage naturel pour la plus grande partie du canton.

Quelques savanes impropres à la culture se trouvent dans le canton dont l'une sur le front du rang 1 et une couple d'autres aux environs de la limite Est du canton.

SOL.

Le sol est une terre glaiseuse sur presque toute l'étendue de la surface unie du canton et tout-à-fait propre à la culture, à part les quelques savanes mentionnées.

BOIS.

La partie la mieux boisée de ce canton comprend une lisière d'épinette qui s'étend à environ un mille de chaque côté de chacune des rivières Villemontel, Carcajou et Kinojevis. La grosseur moyenne du bois en ces endroits

est de 6 à 18 pouces. Ces rivières peuvent avantageusement être utilisées pour le flottage des billots.

PÊCHE.

Le brochet et l'esturgeon sont les seuls poissons qui s'y trouvent. L'esturgeon abonde dans le lac Kewagama.

CHASSE.

L'orignal, le caribou, l'ours, le rat-musqué, la perdrix, la loutre, la martre, le castor et le vison se rencontrent dans ce canton.

REMARQUES GÉNÉRALES

Quant aux conditions générales je crois pouvoir dire que les trois quarts des lots contenus dans ce canton sont propres à la culture et je crois que nous avons tout droit d'espérer qu'ils seront aptes à pousser le blé, l'avoine, les patates, en un mot tous les produits agricoles de cette province.

M. Richmond qui habite à quelques cents pieds de ce canton nous a fait visiter son jardin potager qui était des mieux fournis, et se plaisait à nous dire qu'il avait dans un lopin de terrain, pourtant très restreint, cultivé sa provision de patates pour l'année courante, sans souffrir aucunement des gelées.

Si les patates et les légumes qui demandent tant de soin, peuvent ainsi pousser quand il n'y a de découverts que quelques cents pieds, n'avons-nous pas le droit d'espérer un excellent résultat quand il y aura seulement la moitié des lots de défrichés et que le soleil dardera ses rayons directement à la surface de la terre.

Nous n'avons aucune raison pour douter que les défrichements futurs causeront une grande amélioration dans le climat.

C'est un fait que l'on a déjà constaté et dans la Province de Québec et dans l'Ouest Canadien qui furent pour un temps considérés comme trop froids pour la culture.

Ce canton est aussi avantageusement situé en considération des travaux actuels du Grand Tronc Pacifique et voisin du canton Figuary qui est maintenant en voie de colonisation, et je crois pouvoir dire que les lots contenus dans ce canton ne sont en rien inférieurs à ceux du canton Figuary.

(Signé) J. F. FAFARD,
A. G.

APPENDICE No 28

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DU CANTON LA CORNE,
COMTÉ DE TÉMISCAMING

QUÉBEC, 1er avril 1912.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

En général le terrain est accidenté et montueux. Il y a une montagne d'une couple de cents pieds de hauteur, courant du nord au sud, dans la partie ouest. Elle commence dans le troisième rang et se termine dans le neuvième rang. Cette montagne est en pierre solide, nue et escarpée dans sa plus grande partie du côté ouest. Elle est composée en grande partie de granite et de schistes. Du côté est sa pente est bien moins raide ; il y a un peu de terre et de la mousse, de l'épinette noire, du cyprès et du bouleau de petites dimensions. L'étendue du terrain comprise entre le pied de cette montagne, vers l'ouest jusqu'au canton La Motte, soit environ huit milles sur un mille et demi à deux milles, est un magnifique terrain plan, boisé surtout d'épinette noire, sapin, tremble de moyennes dimensions et beaucoup d'aulnes. Le sol est excellent pour la culture des grains, fourrages et légumes, étant formé de terre grise argileuse et d'un peu de terre noire en quelques endroits. A l'est de cette montagne, jusqu'à la ligne centrale, le sol est rocailleux et accidenté, mais propre à la culture ; même en beaucoup d'endroits, il est excellent, spécialement aux environs du lac La Corne et du ruisseau formé par sa décharge.

La partie est de La Corne est accidentée et montagneuse, surtout sur les dixième, sixième et troisième rangs. La montagne au dixième rang indiquée sur le plan, a environ deux cents pieds de hauteur en certains endroits, et elle se compose surtout de schiste, et de granite décomposé. En quelques endroits il y a des savanes ; partout ailleurs, le sol est propre à la culture des céréales, légumes et fourrages ; les patates réussissent très bien sur le sol sablonneux où croissent le cyprès et le sapin, le foin sur les terres grises et jaunes mêlées d'argile, boisées d'épinette noire, sapin, bouleau et dans les aulnaies qui avoisinent les ruisseaux qui sont très nombreux.

Il est vrai qu'il y a sur chaque rang un peu de terre de peu de valeur agricole, mais il y a sur tous les rangs une bien plus grande proportion de terrain très propre à la culture.

Partout l'eau est excellente et abondante.

BOIS

Les bois dominants sont l'épinette noire, le sapin, le cyprès, le bouleau, le tremble, les aulnes et le bois d'ornal. Il y a aussi, par-ci par-là, un peu de cèdre de petites dimensions et partant de peu de valeur, spécialement sur les bords des lacs La Corne, Legendre et Baillargé. La plus grande partie du canton est boisée surtout d'épinette noire de 3 à 8 pouces de diamètre ; dans les savanes, cette épinette n'a que de 2 à 4 pouces en général. Il y a du bouleau un peu partout, excepté dans les savanes ; il est en grande quantité sur les côteaux et les terrains accidentés de la partie est de La Corne et a de 3 à 15 pouces de diamètre. Il y a aussi du cyprès de 5 à 12 pouces de diamètre dans les parties Est et Sud du canton. J'ai rencontré une quantité notable de bois sec debout ou renversé, presque partout.

Le sapin et l'épinette à billots sont très rares ; j'en ai cependant vu quelques-uns en divers endroits ; ainsi j'en ai vu une belle lisière à proximité de la ligne centrale, sur les huitième et neuvième rangs et sur les lots deux, trois, quatre, dix et onze du septième rang, mais je ne crois pas qu'il y en ait nulle part suffisamment pour en faire une exploitation rémunératrice, tout au plus y en a-t-il assez pour subvenir aux besoins locaux.

CHASSE

J'ai vu des orignaux en plusieurs endroits, et si j'en juge par les pistes vieilles et fraîches que j'ai relevées ici et là, surtout dans les quatrième, cinquième et sixième rangs, j'en conclus qu'il doit y en avoir beaucoup.

J'ai aussi noté de nombreuses pistes de loutres sur la décharge du lac La Corne, des pistes de martres, de lièvres et de perdrix, en abondance partout.

MOYENS D'ACCÈS

Les moyens d'accès sont les mêmes que ceux du canton La Motte. On peut s'y rendre, en partant de Ville-Marie, par la même voie que je décris dans mon rapport de La Motte.

Mais maintenant que le chemin de fer Transcontinental est en opération, depuis Cochrane jusqu'à la crique Peter Brown, une distance de sept milles à l'Est de la rivière Harricana, le meilleur moyen d'accès est par ce chemin de fer jusqu'à la rivière Harricana, puis de là, par cette rivière, la distance d'environ douze milles jusqu'au lac Okikeska dont la rive est à moins d'un demi mille de la ligne extérieure ouest de La Corne. Cette partie de la rivière Harricana est d'un trajet facile vu qu'elle est profonde, peu rapide et sans aucun portage.

(Signé) ARTHUR LEPAGE,
A. G.

APPENDICE N^o 29

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON LA REINE,
COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 22 mars 1912

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

L'aspect général du terrain de ce canton, sur le front des rangs II, III et IV, est un terrain accidenté, le front des rangs V, VI et VII est généralement plan et savaneux.

Le lac Abitibi coupe le front des rangs II et III ouest.

Toute la partie que j'ai arpentée est arrosée par plusieurs petits ruisseaux qui coulent dans le lac Abitibi.

SOL

La partie sud de ce canton, c'est-à-dire sur le front des rangs II, III et IV, est généralement rocheuse ; le front des rangs V, VI et VII est une terre grise, couverte, en certains endroits, comme dans les savanes, d'une couche de terre noire ; dans cette partie le sol est très propice à la culture.

BOIS

Dans les rangs II, III et IV nous trouvons sur certains lots l'épinette blanche et l'épinette grise qui atteignent un diamètre de 25'' à 28'', comme mentionné dans le carnet ci-joint.

Il y a aussi beaucoup de tremble ainsi que quelques sapins et bouleaux atteignant un diamètre de 30'' à 35''.

Dans les rangs V, VI et VII, le terrain étant en partie savaneux, le bois y est beaucoup plus petit, et en plus petite quantité.

LA CHASSE

Les grands feux de forêts aux alentours de Porcupine et de Cochrane, nous ont envoyé l'ours noir, le chevreuil, le caribou qui se sont mêlés aux orignaux qui y étaient déjà en grand nombre.

MOYENS D'ACCÈS

Le Transcontinental passe dans le nord du canton ; de la station Okikadosik, ou rivière LaReine, les communications par eau, pour la partie sud du canton, sont très faciles.

(Signé) C.-E. LEMOINE.

APPENDICE No. 30.

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON LANGUEDOC,
COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 13 mars 1912.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

L'aspect général du terrain est plat, sauf en trois endroits où j'ai rencontré des caps de forme pyramidale, de trois à quatre cents pieds de hauteur et pouvant couvrir une superficie d'un quart de mille à peu près. Deux de ces caps se trouvent sur la partie est du canton et le troisième au centre, près de la ligne centrale.

La partie nord, c'est-à-dire les rangs 9 et 10, est plus élevée que le reste du canton ; depuis le front du rang 4 le terrain s'élève graduellement.

La limite nord suit un coteau, variant de soixante-quinze à cent pieds, plus élevé que le reste du canton.

SOL

Le sol est propre à la culture et l'un des plus riches que j'ai rencontrés étant composé de terre végétale et de glaise grise, comme sous-sol. En quelques endroits j'ai trouvé le terrain, soit rocheux ou sablonneux, mais cela sur peu d'étendue.

Je n'ai trouvé dans tout le canton que deux milles en savane, située sur la partie nord-ouest, depuis le rang 7 jusqu'à la limite nord.

Il y a, aussi, à peu près trois milles et demi superficiels de vieux brûlé, où le bois n'est pas repoussé et qui ressemblent beaucoup à une savane, mais je me suis rendu compte du contraire en faisant mes buttes.

BOIS

Il n'y a pas de bois de commerce ; les essences que j'ai trouvées sont, l'épinette, le cyprès, le sapin, le tremble et le bouleau.

L'EAU

Il y a de l'eau en abondance, mais de qualité inférieure; deux rivières traversent le canton, la plus importante est la rivière Makamitik ou "Fly", qui traverse le canton de l'est à l'ouest, son parcours est d'à peu près vingt-cinq milles; la seconde, la rivière Kakameonan, passe dans la partie Ouest et pour quelques milles seulement; il y a aussi plusieurs autres petites rivières.

Je n'ai trouvé qu'un seul lac dont une partie est dans le canton, au coin nord-est.

MINÉRAUX

Les indications de minéraux tels que l'or, l'argent, le cuivre et la plombagine, sont nombreuses et fort belles; sur la partie ouest des rangs 9 et 10, j'ai rencontré une veine de quartz de trois pieds de largeur, aussi les prospecteurs sont nombreux, et beaucoup y ont piqueté des "claims."

MOYENS D'ACCÈS

Il n'y a que le nouveau chemin de fer du Transcontinental qui conduit à ce canton.

(Signé) C. E. LEMOINE,
A. G.

APPENDICE No. 31

RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON PALMAROLLE,
COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 22 mars 1912.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN.

L'aspect général du terrain de ce canton, sur le front des rangs six à dix inclusivement, est plat, et intercepté par quelques petits coteaux de peu d'importance et de plusieurs savanes.

Dans la partie ouest, le lac Abitibi coupe les rangs sept, huit, neuf et dix. Quatre rivières traversent ce canton, ce sont les rivières La Sarre, Ménard, Dagenais et Cachée.

La rivière Dagenais, la plus importante, traverse la partie ouest du rang sept, depuis la ligne centrale jusqu'au lac Abitibi, cette même rivière traverse la partie Est du rang six et se continue sur le rang cinq, puis revient traverser le rang six sur les lots 58 et 60 pour se continuer dans le canton Poularies.

Toute la partie que j'ai arpentée est arrosée par de petits ruisseaux qui se déchargent soit dans le lac Abitibi ou dans la rivière Dagenais.

SOL

Le sol de ce canton est généralement une terre grise très propre à la culture.

BOIS

Le bois est un bois mêlé des essences suivantes, épinettes, sapin, tremble, cyprès et bouleau.

Dans quelques endroits le bois atteint un diamètre de 18 à 20 pouces; aussi ces endroits sont spécialement mentionnés dans le carnet annexé.

MOYEN D'ACCÈS

Il n'y a que le nouveau chemin de fer du Transcontinental qui conduit à ce canton.

(Signé) C. E. LEMOINE,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No 32

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON
LANDRIENNE, COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 1er avril 1912.

ASPECT GÉNÉRAL

Le terrain de cette partie du canton Landrienne est plan sur presque toute son étendue, à l'exception de quelques petits monts isolés et de quelques petites côtes que l'on rencontre sur le rang III et que j'ai indiqués sur mon plan, à l'exception aussi d'une partie du rang 6 où le terrain est un peu ondulé et où il est traversé par la rivière Peter Brown.

Il y a de grandes savanes et des marécages sur les rangs II, III, IV, V qui, pour une bonne partie, pourraient être drainés assez facilement, je crois, par la branche sud de la rivière Peter Brown, branche qui traverse la partie sud-ouest du canton et que j'ai indiquée sur mon plan.

SOL ET BOIS

Le sol de la partie ouest des rangs 2, 3, 4, 5, 6 est une terre argileuse sur presque toute son étendue et très propre à la culture des céréales et des fourrages ; le bois dominant est l'épinette noire et aux environs de la ligne extérieure ouest il y a aussi un peu de cyprès et de sapin.

Sur les rangs 4 et 5, l'espace d'environ 4 milles à l'est de la ligne extérieure ouest, on trouve une jeune pousse de bois touffu d'un à quatre pouces de diamètre, formée d'épinette, de sapin et de quelques cyprès. Le sol est à peu près plan et formé d'une bonne partie d'argile et doit être propre à la culture de l'orge, de l'avoine et des fourrages.

Dans les environs de la ligne centrale, à l'est, sur les rangs 2 et 3, le sol est boisé d'épinette noire de 4 à 12 pouces de diamètre et de quelques aulnes ; le reste de ces rangs est boisé surtout de cyprès, on y trouve aussi en quelques endroits, du bouleau et du sapin : c'est un sol sec, formé de terre jaune, sablonneux, très propre à la culture des patates, des légumes en général et tout probablement de celle du blé, quand les défrichements seront assez avancés pour

prévenir les gelées hâtives du mois d'août qui arrivent assez fréquemment sous ces latitudes de la province de Québec, alors que les terrains déboisés et défrichés ne sont pas suffisamment grands.

MOYENS D'ACCÈS

Avant la construction du Transcontinental, il était pénible de se transporter dans ce canton avec toute une équipe d'hommes, et des provisions de bouche qu'il fallait porter à dos d'hommes, depuis le lac Okikeska, ainsi que j'ai été obligé de le faire. Mais maintenant on se transporte dans ce canton en chemin de fer depuis Cochrane jusqu'à la rivière Peter Brown dans le neuvième rang, à environ deux milles à l'ouest de la ligne centrale.

(Signé) ARTHUR LEPAGE,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No 33.

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPEMENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON
TRÉCESSON, COMTÉ DE TÉMISCAMING.

ROBERVAL, 1er décembre 1911.

Le sol de la partie est du dit canton, comprise entre la ligne centrale et la grande ligne est, est de terre argileuse, recouverte d'une légère couche de terre noire ou grise, généralement assez unie, propre à la culture et facile à défricher.

La partie ouest est de même qualité, jusqu'à environ le No 28 ; ensuite, le terrain change d'aspect jusqu'à la grande ligne ouest ; alors il devient accidenté et rocheux à l'exception d'une lisière savaneuse, d'environ 1 mille de largeur, qui le traverse du nord-ouest au sud-est. Toute cette partie à l'ouest du No. 28 est tout-à-fait inculte.

Les essences forestières que l'on rencontre le plus communément sont, à l'est, l'épinette noire et grise, à l'ouest, le cyprès et de petites épinettes un peu partout ; il y a du tremble, mais pas en grande quantité.

(Signé) ARTHUR DUTREMBLAY,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No. 34

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE DU CANTON LAMOTTE,
COMTÉ DE TÉMISCAMING.

QUÉBEC, 1er avril 1912.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain de ce canton est généralement plan, cependant on y voit quelques petits monts isolés, quelques ravins et de légères ondulations. Ainsi, il y a une montagne d'environ cent cinquante pieds de hauteur qui traverse du nord au sud les lots numéros 59, 60 et 61 du rang IV, et sur laquelle j'ai remarqué de grosses pierres détachées de quartz où brillaient quelques petites lames de mica. Le flanc de cette montagne est assez bien boisé d'épinette, sapin, bouleau, de bois d'original, mais sur le sommet on n'y voit que peu d'épinette et quelques cyprès de petites dimensions.

La ligne extérieure est du rang VII traverse une petite montagne, d'une centaine de pieds de hauteur, formée en grande partie d'amphibolites qui se prolonge un peu vers l'ouest.

La ligne de faite des eaux passe dans la partie ouest de ce canton du sud au nord. Dans les rangs 1, 2, 3, 4, 5 et 6, elle est à peine perceptible ; dans les rangs 7, 8, 9 et 10 elle se dessine plus sensiblement par des rochers, tantôt à une pente douce et boisée de petite épinette noire et de cyprès, tantôt nus et abruptes. La plus grande hauteur que j'ai notée est d'environ cent pieds sur le rang IX.

La partie est du canton LaMotte est traversée dans toute sa profondeur par deux grands lacs, le lac Okikeska et une partie du lac La Motte, qui ont chacun une étendue de sept à huit milles, comprise dans le canton et renfermée dans des berges de huit à 15 pieds d'élévation au minimum, ce qui a pour effet, dans mon opinion, d'empêcher les inondations sur cette grande étendue de terrains plans qui les environnent. Ces deux lacs, d'une grande profondeur, sont reliés entre eux par un passage ou détroit d'environ treize chaînes de largeur, profond et sans rapides du tout ; ils offrent un attrait tout particulier aux amateurs du sport de la chasse, de la pêche et de la navigation, soit en

canot, soit en yacht à voile ou à gazoline ; c'est aussi une voie magnifique de communication en ces endroits pour atteindre le chemin de fer Transcontinental par la rivière Harricana qui traverse ce chemin de fer et qui va porter ses eaux dans la Baie James.

SOL ET BOIS

A part les quelques monts et collines cités plus haut, le terrain dans le canton LaMotte est de toute première qualité au point de vue agricole. Il est plan, uni, composé d'une terre grise et jaune mêlée d'une bonne proportion d'argile. Le défrichement en sera facile parce que les racines des arbres ne sont pas généralement pivotées, mais plutôt plaquées et rameuses. En maints endroits la forêt n'est pas embarrassée par des arbres renversés, des arrachis ni par aucune broussaille. Ce terrain plan a cependant partout assez d'inclinaison vers les rivières et les lacs pour qu'il soit d'un drainage facile.

A l'exception des rangs 10 et 7 le terrain avoisinant la ligne centrale est partout plan et très propre à la culture des céréales, fourrages et légumes. Dans mon humble opinion, les meilleures terres avoisinant la ligne centrale sont sur les rangs 6, 5, 4, 3, 2, 1, sol plan, terre argileuse ; je n'y ai vu ni rochers ni cailloux. Ainsi en est-il de cette partie des rangs 7, 6 et 4 comprise entre la ligne centrale et les grands lacs ; le bois est de moyenne dimension ; on y voit l'épinette, le sapin en grande partie, le bouleau, le tremble, le cormier en plus petite quantité, puis enfin du bois d'original et le cèdre en petite quantité mais partout.

Tout le terrain compris à l'ouest du lac La Motte, sur les rangs 1, 2, 3, 4, 5, 6, est plan, composé de très bonne terre argileuse, bien boisé et très propre aux fins de la colonisation, à l'exception de quelques marécages indiqués sur mon plan et dans mon carnet d'arpentage.

La partie ouest des rangs 7, 8, 9, 10 est un peu plus accidentée ; le terrain est tantôt montueux et sablonneux, tantôt plan et humide, tantôt marécageux ; on y voit aussi des savanes, tout de même, il y a encore une bonne proportion d'excellente terre tout-à-fait propre à la culture. Je crois que les terrains sablonneux où croît surtout le cyprès seront d'un grand appoint aux nouveaux colons pauvres parce qu'ils pourront les défricher plus vite et avec plus de facilité et à meilleur marché, ce qui leur permettra de récolter plus tôt les légumes et les grains dont ils auront tout d'abord besoin pour leur propre usage et qui parviendront plus tôt à maturité sur ces côteaux où le terrain est plus sec.

Entre la ligne centrale et le lac Okikeska, sur les rangs 10, 9, 8, 7, le terrain est plan presque partout, assez bien boisé et je dois dire que le sol n'en cède en rien aux autres parties du canton. Il en est de même de toute la partie du canton située à l'est des lacs Okikeska et La Motte, qui est d'une grande valeur sous le rapport du sol et du bois, excepté, toutefois, cette partie des rangs 1 et 2 où il y a des marécages, tel qu'indiqué sur mon plan.

Sur la partie est du rang 7, à l'est des lacs Okikeska et La Motte, sur une distance d'un delà d'un mille, le sol quoiqu'un peu ondulé est composé d'excellente terre jaune et grise, couverte de belle épinette de 8 à 10 pouces de diamètre, d'un peu de sapin et de bouleau, de quelque cormiers, de quelques aulnes et de bois d'original.

Ensuite sur une distance d'environ encore un mille, le sol, quoique aussi bien boisé et aussi plan que la partie précédente, devient rocheux, même, en certains endroits, il est pavé de cailloux de 4 à douze pouces de diamètre. J'ai noté une belle lisière d'épinette de commerce sur la rive est du lac Okikeska dans les rangs 10 et 9. Il y a là aussi du tremble et des peupliers de larges dimensions. Le sol est bon aussi, mais dans les environs de la ligne entre La Motte et La Corne, surtout sur les rangs 10 et 9 sous une épaisse couche de mousse il y a un lit de cailloux d'un diamètre de 6 à 18 pouces. Sur cette ligne on trouve du bon terrain sur une partie du rang 8 et sur les rangs 6, 5, 4, 3.

CHASSE ET PÊCHE

Le lac Okikeska et le lac La Motte sont très poissonneux. On y pêche surtout le poisson blanc, du doré, du brochet et de la carpe ; les sauvages m'ont vendu de l'esturgeon qu'ils m'ont assuré avoir été pêché dans ces lacs. J'ai souvent relevé autour de ces lacs, des pistes d'originaux, des pistes vieilles et fraîches en grand nombre, ce qui me porte à croire qu'il y a beaucoup de ces animaux dans les forêts de l'Abitibi. J'ai relevé aussi des pistes d'ours, des écluses de castors et des cabanes de rats-musqués, ces dernières en assez grand nombre. Il y a du lièvre et de la perdrix en abondance, il suffit de s'y mettre pour en faire une chasse satisfaisante. J'ai noté aussi au passage quelques loutres et quelques martres.

MOYENS D'ACCÈS

Aux premières pages de ce rapport je décris mon trajet en canots depuis le lac des Quinze jusqu'au lac Okikeska et je dis que cette voie offre un bon moyen d'accès au canton La Motte. Mais depuis que le chemin de fer Trans-

continental est en opération à partir de Cochrane (point de la jonction T. N. O. R. avec le T. C. R.) jusqu'à la rivière Peter Brown qui est à environ sept milles à l'est de la rivière Harricana, le meilleur moyen d'accès est par le chemin de fer Transcontinental, via Cochrane, jusqu'à la rivière Harricana, puis de là par cette rivière, la distance d'environ dix à douze milles, en canot ou en yacht à gazoline jusqu'au lac Okikeska qui traverse le canton La Motte. Cette partie de la rivière Harricana est d'un trajet facile et agréable vu qu'elle est profonde, peu rapide et sans aucun portage.

Vu que les lacs La Motte et Okikeska forment la tête des eaux de la rivière Harricana qui traverse le chemin de fer Transcontinental et se jette dans la baie James, et vu que ces lacs offrent une communication assez facile au sud avec les grands lacs Kienawisik et Kewagama et avec presque tous les magnifiques lacs et rivières des régions de l'Abitibi et du Témiscaming, je crois que les terrains avoisinant ces lacs et ces rivières, maintenant que le chemin de fer Transcontinental leur offre un débouché sûr et régulier, je crois, dis-je, que ces terrains seront bientôt pris et occupés par les colons et les marchands qui y ouvriront des comptoirs pour le commerce qu'il y aura à faire avec les sauvages, les prospecteurs et les colons, et que dans quelques années on y verra de nombreuses paroisses en voie de formation.

Après un séjour de près de six mois dans la région de l'Abitibi, je suis revenu enchanté des richesses et des avantages de cette région comme territoire de colonisation. C'est un endroit où le colon trouvera tous les avantages désirables et plus nombreux peut-être qu'en aucun autre dont on parle comme devant attirer les colons. J'ai vu et parcouru les plaines de l'ouest que j'ai fort appréciées, mais le territoire de l'Abitibi me paraît préférable à l'ouest Canadien pour le colon pauvre, accoutumé aux durs travaux de défrichement. En effet dans l'Abitibi vous avez un climat fort tempéré, le colon a des terres très fertiles, du bois, de la pêche et de la chasse en abondance, de l'eau potable, excellente à boire partout, et les nombreux cours d'eaux et les lacs procurent des communications toutes faites avec le Transcontinental et divers points de distribution.

Je sais que le public entretient l'idée que la région de l'Abitibi est en plein dans le nord et partant que le climat en est dur et froid à l'extrême ; c'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier. En effet, cette partie de la région de l'Abitibi traversée par le Transcontinental est sous la même latitude que celle des comtés de Matane, Rimouski et Lac St-Jean. Le climat, en autant que j'ai pu le juger est superbe sous le rapport sanitaire, l'air en étant sec. Il est tempéré comme celui des comtés que je viens citer, et je suis

d'opinion que lorsque les terres en seront défrichées comme elles le sont maintenant dans la vallée du Lac St-Jean et dans les comtés de Matane et de Rimouski, alors le climat de l'Abitibi sera plus agréable, plus chaud qu'il ne l'est actuellement, et, je crois, préférable à celui de Matane et de Rimouski parce qu'il n'y a pas dans l'Abitibi, ces vents du nord-est qu'on a que trop souvent dans la partie est de la vallée du St-Laurent.

(Signé) ARTHUR LEPAGE,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No. 35

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON
BOTSFORD, COMTÉ DE TÉMISCOUATA

NICOLET, 31 juillet 1911.

Les terrains que j'ai arpentés, sont généralement onduleux et quelque peu montagneux, traversés par plusieurs ruisseaux. Ces montagnes sont généralement à pentes douces et sont cultivables jusqu'au sommet.

Il y a de grandes étendues de terrains plats où croissent l'épinette, le sapin et le cèdre ; sur les hauteurs, les érablières sont splendides et il y a aussi le merisier, le hêtre, etc. La terre est de bonne qualité composée d'argile gris bleu et de terre jaune.

Là où le feu a passé la nouvelle pousse se compose de bouleau et tremble avec petites sapinières.

Le bois de commerce consiste en certains endroits en de gros cèdres, sapins et épinettes ; il y a aussi beaucoup de gros merisiers et de belles érablières en partie sur les hauteurs.

Le chevreuil, l'orignal, et l'ours sont assez abondants s'il faut en juger par les ravages que j'ai vus presque partout en arpentant cette partie du canton Botsford.

Je crois qu'il serait dans l'intérêt du département en même temps que de celui des colons, qu'il y eut une route d'ouverte à partir du chemin du 1er rang, dans la ligne entre Estcourt et Botsford, qui se rendrait au 7e rang, une distance de 30 chs. et que le chemin du 7e rang fût ouvert jusqu'au 3e rang.

Cela donnerait beaucoup d'avantage aux colons qui voudraient aller s'établir dans les 2e et 3e rangs ; plusieurs colons m'ont même dit qu'ils aimeraient à prendre des lots dans ces rangs mais qu'ils craignaient d'être trop longtemps sans avoir de chemins.

Je les ai encouragés, car je suis convaincu qu'il y a une assez grande étendue de terrain, qui, dans un avenir prochain, fera le bonheur et la prospérité d'un bon nombre de colons. Déjà plusieurs colons ont commencé le défrichement du 7e rang, et sont encouragés car le terrain est assez facile à faire et très propice pour la culture.

(Signé) J. HENRI HOUDE,
Arpenteur-géomètre.

 APPENDICE No 36.

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN ET LES NOTES DU LOTISSEMENT DU RANG SUD-OUEST DU LAC A BEAUCE, CANTON MALHIOT, COMTE DE CHAMPLAIN.

QUEBEC, 31 juillet 1911.

ASP^{ECT} GÉNÉRAL DU TERRAIN.

Presqu'exclusivement formé d'une seule montagne, à montée facile, courant nord-ouest. Complètement borné au nord-est par les eaux du lac à Beauce, du lac Croche et d'un ruisseau rattachant ces deux lacs. Les cours d'eau sont plutôt rares, l'eau en est généralement limpide et potable.

SOL

Le sol est formé en partie d'une terre noire en surface sur fond de terre grise, très propice à la culture; et l'autre partie d'une terre jaune très rocailleuse, n'offrant aucun avantage pour la colonisation.

Les lots 1, 2 et 3, presque entièrement situés du côté nord-est du chemin de fer Transcontinental, sont formés par une montagne, d'un côté au chemin de fer et de l'autre au lac Croche. Le versant sud-ouest de la montagne est très aride et rocheux. Le versant nord-est, au contraire, en descente assez douce, est formé d'une très bonne terre grasse et forte, probablement la meilleure du rang.

Les lots depuis 4 jusqu'à 10, sont formés des deux qualités de sol décrites plus haut, la partie bordant le lac étant bonne et de belle qualité. Les lots depuis 10 jusqu'à 18 renferment aussi ces deux qualités de sol, mais la meilleure partie en est située dans la partie sud-ouest des lots.

BOIS

Très bien boisé. Beaucoup de gros arbres très sains mesurant de 12 à 24 pouces de diamètre à la souche. Ici et là quelques parties ont été brûlées anciennement, et une nouvelle pousse commence à se développer.

Quelques espèces telles que le cèdre et le pin ont été complètement enlevées ou détruites. On y remarque surtout en abondance le bouleau, le merisier, le sapin, les différentes sortes d'épinette, le tremble et l'érable.

PÊCHE

Sur le lac à Beauce même il se prend surtout du brochet, allant jusqu'à 12 livres de pesanteur. C'est à peu près le seul poisson qui s'y trouve. Certains lacs en amont le rang sont cependant très poissonneux.

CHASSE

Au dire des résidents, il y aurait de l'ours, de l'élan, du vison, du castor et du rat musqué dans le rang sud-ouest. Cependant, nous n'avons pu vérifier ces dires en aucune manière quelconque.

MOYENS D'ACCÈS

Le lac à Beauce, situé à 13 milles de La Tuque, est relié à cette dernière ville par le chemin de fer Transcontinental, qui correspond avec le chemin de fer Canadien-Nord à Hervey Junction. Il fournit un service quotidien d'aller et retour. Il y a aussi un chemin d'agrément jusqu'à La Tuque, mais il n'est pas praticable avant trois ou quatre milles au nord-ouest de ce rang.

COLONS

Sur le lot 16 se trouve un certain Gédéon Massicotte qui, pensant prendre possession du lot No 15, qu'il avait sollicité, s'est établi là depuis le mois de mai 1910, et a fait un certain défrichement, soit sept ou huit arpents en superficie. Maison et animaux.

Sur le lot numéro 18 se trouve un moulin à scie qui semble maintenant abandonné.

(Signé) L. STEIN,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No. 37

EXTRAIT DU RAPPORT DU LEVÉ DU PLAN DU LAC BROCHET OU GÉNIER,
CANTON POPE, COMTÉ DE LABELLE

QUÉBEC, 13 avril 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre humblement le rapport suivant des travaux d'arpentage par moi exécutés en vertu d'instructions émanées par votre Département en date du 2 février 1912, et adressées à J. P. Gastonguay, arpenteur-géomètre, relativement au relevé du lac Brochet ou Génier et de ses îles.

J'ai remarqué en faisant le relevé de ce lac qu'il contenait quatre îlots avec les superficies et noms suivants :

1.—ILE DU CLUB

La superficie approximative de cette île est de trois acres. Sur cette dernière est construit un chalet de vingt pieds carrés, du coût de deux cents piastres environ, avec dépendances appartenant aux membres du Club du Lac Brochet ou Génier. Elle est boisée en partie de sapin et d'épinette, sans aucun défrichement quelconque.

2.—ILE GÉNIER

La superficie approximative de cette île est de un acre et soixante-quinze centièmes. Il y a un chalet d'à peu près vingt-cinq pieds carrés avec dépendances construits sur cet îlot, du coût de quatre cents piastres environ. Ces constructions sont la propriété du Rév. J. A. Génier, curé de Mont-Laurier. Elle est boisée de sapin et d'épinette principalement.

3.—ILE DU POSTE

Contenant quarante-cinq centièmes d'acre en superficie, boisée de sapin et d'épinette principalement.

4.—ILE DES FÉES

Ayant une superficie de trois dixièmes d'acre, boisée surtout de sapin et d'épinette.

Ces deux dernières sont inhabitées et n'ont subi aucune amélioration quelconque.

En faisant le contour du dit lac, j'ai remarqué sur ses bords, que l'essence forestière se compose surtout de sapin et d'épinette pour la partie du terrain comprise dans le rang cinq, et de bois franc mêlé, érable et merisier principalement, pour la partie comprise dans le rang quatre. Le lac Brochet ou Génier est assez poissonneux ; le poisson qu'on y trouve est surtout le Brochet.

Je n'ai constaté aucune amélioration ni défrichement sur tout le parcours de mon relevé, sauf une dépendance construite sur les bords du lac pour les besoins du club, près du chemin du club qui mène de Mont-Laurier au dit lac Brochet ou Génier.

.....

.....

(Signé) L. J. E. GIROUX.

APPENDICE No 38

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE LEVÉ DU PLAN D'UNE PARTIE DU
RUISSEAU "LAKE BRANCH", AFFLUENT DE LA GRANDE
CASCAPÉDIA, COMTÉ DE BONAVENTURE.

QUÉBEC, 27 avril 1912.

Monsieur le Ministre,

De Cascapédia, je me rendis en voiture jusqu'au dernier camp de M. Montgomery, soit au lac aux Huards. Deux jours plus tard, j'étais au poteau du XVIIIe mille du ruisseau Lake Branch ; ce poteau (arbre), marqué par M. Alphonse Blouin, A. G., en 1905, était le point de départ de mes opérations.

Le ruisseau, à cet endroit, mesure environ 20 pieds de largeur et le courant est très rapide ; l'eau y avait une profondeur de 1½ pied au cours de cet hiver ; j'ai toute raison de croire que le niveau de l'eau doit y être d'ordinaire plus élevé, car les gens de la région m'assurent qu'ils n'ont pas eu une seule journée de pluie cet hiver. Le ruisseau garde ces dimensions jusqu'aux premières fourches, quelque peu en amont du XIXe mille. A ce point il se divise en deux branches ; la branche ouest, la plus considérable, et la branche nord sur laquelle j'arpentai quelques courses ; et que mes hommes me disent avoir suivi environ 2 milles ; d'une largeur de 4 à 5 pieds à son embouchure, elle n'est presque plus visible après un mille ; le bois y est plus petit que sur le ruisseau principal, c'est le chemin de traverse des chasseurs entre le "Miner's Brook" et le ruisseau "Lake Branch".

J'arpentai le ruisseau principal ou branche ouest, jusqu'au partage entre les eaux de cette rivière et celles de la rivière Causapcal ou de la rivière Nouvelle ; je ne pus avoir de renseignement exact sur cette question, à savoir si les eaux les plus proches de la hauteur des terres coulent sur la rivière Nouvelle ou la rivière Causapcal ; on me dit cependant que le chasseur dont nous suivions le portage à la hauteur des terres avait toujours prétendu que dans une heure il traverserait les eaux du "Lake Branch" aux eaux de la Nouvelle ; ce qui porterait à croire que la plus proche rivière est plutôt la Nouvelle.

De l'opinion de tous mes hommes, habitués à ce genre d'ouvrage, le flottage des billots sur ce ruisseau pourrait se faire sans trop de difficultés jusqu'au XXIV^e et XXV^e mille ; naturellement il y aurait à couper pour la première année, en mains endroits, des arbres qui sont tombés en travers du ruisseau ; les castors y ont construit des écluses, et aujourd'hui le ruisseau est souvent divisé en plusieurs petites branches remplissant toute la largeur de la vallée. Depuis le 25^e mille, le ruisseau suit une coulée très étroite jusqu'au sommet, soit au 27^e mille. Cette coulée serait toute indiquée pour y couper un grand chemin afin de sortir le bois jusqu'au ruisseau flottable.

L'épinette, le sapin, et le tremble sont les seules essences forestières de cette région. On me dit que le pin croît sur le ruisseau "Square Forks" qui coule à quelques milles au sud du "Lake Branch", mais je n'en vis aucun sur ce dernier.

Le bois est beau, d'une grosseur allant jusqu'à 18 pouces dans la vallée du ruisseau, surtout l'épinette, elle est aussi très longue. Mes travaux d'arpentage ne me permirent pas d'explorer sur les hauteurs sur tout le parcours du ruisseau ; nous étions d'avis, mes hommes et moi, que le bois était petit sur les montagnes et ne pourrait être utilisé que pour la pulpe. Je n'oserais faire la même observation maintenant, d'après la courte exploration que je fis un dimanche, sur les montagnes voisines de ma tente, entre le 21^e et le 22^e mille. Je constatai, en effet, que toutes les petites coulées, depuis le sommet des montagnes jusqu'au pied, sont magnifiquement boisées d'épinette et de bouleau de 10" à 18". Je ne puis dire si toutes les coulées qui descendent au ruisseau principal sont boisées de la même manière, mais je pourrais le supposer très facilement.

Le bois à la tête du ruisseau est moins gros que dans les premiers milles, il mesure en moyenne de 6" à 12".

CHASSE

Je vis sur les montagnes de nombreux ravages d'original de l'an dernier, mais aucun de cette année. Je remarquai cependant les traces de quelques caribous et de plusieurs loups-cerviers. Sur le ruisseau je notai le passage de quelques loutres et visons.

(Signé) J.-M. Roy, A. G.

APPENDICE No 39.

RAPPORT CONCERNANT LE LEVÉ DU PLAN D'UNE PARTIE DES RIVIÈRES MANOUAN,
A LA CARPE, PETIT SHIPSHAW, BRAS DES CANOTS, DE LA TÊTE
DU LAC DE LA MONTAGNE, TRIBUTAIRES DE LA RIVIÈRE
PÉRIBONKA

CHICOUTIMI, 2 novembre 1911

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE A LA CARPE

Cette rivière qui se jette dans la Manouan a une largeur moyenne de 1 chaîne et une profondeur de 3 pieds. De l'endroit où elle se jette dans la Manouan à son premier lac ce n'est qu'une suite non interrompue de rapides ayant un niveau moyen de 18' au mille. C'est une des plus belles rivières pour le flottage du bois et il n'y aurait qu'à y construire quelques écluses à l'embouchure des lacs, ce qui n'occasionnerait pas une grande dépense. Les berges de cette rivière ont une hauteur moyenne de environ 8 pieds quoique en différents endroits elles atteignent une hauteur de 30 et même 40 pieds et ne sont composées que de petits cailloux mélangés de sable (gros).

La moyenne partie du bois a été ravagée par des feux anciens et récents ; toutefois, on y rencontre, surtout à l'entrée et sur les montagnes avoisinantes du côté ouest, de l'épinette noire, du bouleau et du sapin ; on y voit aussi quelques jeunes cyprès. Ces bois à l'exception du bouleau, sont propres à l'industrie de la pulpe. Cette rivière ne fournit aucun pouvoir hydraulique.

On y rencontre de la petite truite de 8 à 10 pouces de longueur et les lacs sont peuplés de brochets.

Les trois premiers milles de cette rivière ne sont pas navigables ; on est obligé de remonter la Manouan sur une distance de 3 milles en haut de la Carpe et de là on portage sur cette rivière.

J'ai fait le portage et le lac au Sable pour m'assurer de la valeur du bois dans l'intérieur entre la Manouan et la Carpe, et j'y ai trouvé de l'épinette noire et du sapin variant de 4 à 20 pouces de diamètre, très propres à l'industrie de la pulpe.

Le sol arrosé par cette rivière est plutôt accidenté, et est complètement impropre à la culture, sa formation est semblable à celle de la rivière Manouan, le printemps, cette rivière monte d'environ 5 pieds d'après ce que j'ai vu sur les berges et les arbres.

La chasse est la même que sur la rivière Manouan, on y voit l'ours, le renard, le pekan, le loup-cervier, la perdrix, le lièvre, le caribou et le canard ; le castor a complètement été détruit par les sauvages.

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE PETIT SHIPSHAW

Cette rivière décharge dans le gros Shipshaw de Péribonka et n'est qu'une suite de rapides, sa largeur moyenne étant d'environ $\frac{1}{2}$ chaîne. Ses bords et son lit sont remplis de gros cailloux de 1 à 2 pouces de diamètre. On peut dire que cette rivière n'est pas navigable en canot si ce n'est que quelques petits bouts d'eau morte et encore ils sont rares. Cette rivière est alimentée par six grands lacs et une infinité de petits, aussi à $2\frac{1}{2}$ milles et demi de son embouchure il y a une chute de 75 pieds qui forme un très beau pouvoir d'eau ; cette chute est divisée en deux par un îlot et cela coûterait presque rien, soit au plus \$100. pour barrer un chenal et pour envoyer l'eau du petit canal dans le grand, il faudrait fermer celui du côté Nord de la rivière. Cette rivière monte d'environ 8 pieds le printemps, elle est très bien boisée d'épinette noire et de sapin de 6 à 20 pouces de diamètre et le flottage du bois s'y ferait sans entrave, vu que la rivière est très belle. Les lacs de cette rivière sont remplis de truites de 6 à 12 pouces de longueur, nous en avons pris jusqu'à 50 dans un quart d'heure.

Le sol arrosé par cette rivière est complètement inculte et n'est composé que de gros cailloux recouverts de mousse.

C'est un bon terrain de chasse, on y voit l'ours, la loutre, le pekan, la martre, le vison, le loup-cervier, le caribou, la perdrix et le lièvre.

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE " BRAS DES CANOTS "

De toutes les rivières que j'ai relevées cet été c'est certainement celle qui a le moins d'importance, elle n'est pas ou presque pas boisée, on y rencontre bien des bouquets de bois mais ils sont sans importance ; il y a un petit pouvoir d'eau, sans grande importance, la chute n'ayant qu'une hauteur de 12 pieds ; à environ un quart de mille de cette chute il y a une savane d'environ un mille de long boisée avec de l'épinette rouge, mais le feu y a passé, le bois ne vaut plus rien.

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE MANOUAN

La Manouan est une assez grande rivière ayant une largeur moyenne d'environ quatre cents pieds ; nous avons remonté cette rivière sur une distance de 40 milles à peu près, c'est une très belle rivière pour le flottage du bois et il n'y aurait qu'à faire un barrage en bois à une distance d'environ cinq milles en amont des fourches de la rivière Péribonka pour envoyer le bois dans le même canal, ce barrage ne coûterait pas plus de \$400.00 à 500.00 piastres.

Il y a trois rapides dans cette partie de la rivière, et malgré le courant de 7 à 8 milles à l'heure occasionné par un niveau de 12 pieds (approximatif) au mille que j'ai constaté, ces rapides ne nuisent aucunement au flottage du bois ; d'après l'expérience des hommes de chantier qui m'accompagnaient on s'est accordé à reconnaître que c'était une des plus belles rivières pour le flottage du bois ; cette rivière est navigable en canot, mais il faut employer la perche et la cordelle, cela prend trois jours et demi à monter des fourches de Péribonka et trois heures et demie à descendre soit une vitesse moyenne de 10 milles à l'heure, ses berges ont une hauteur moyenne de 10 pieds et ne sont composées que de cailloux ronds mélangés de sable.

Des fourches de la rivière Péribonka jusqu'à environ 1 mille de la Carpe, cette rivière est assez bien boisée de bouleau, épinette noire et sapin et aussi quelques trembles, le tout variant de 3 à 15 pouces de diamètre. De cette partie, c'est-à-dire un mille en bas de la Carpe, commence un brûlé qui ne se termine qu'à 7 ou 8 milles plus loin, on y rencontre presque pas de bois si ce n'est qu'un taillis de jeunes trembles et bouleaux ; de cet endroit à aller jusqu'à un mille du lac Duhamel il y a du beau bois, soit de l'épinette, du sapin et du bouleau de 5 à 30 pouces de diamètre, au-dessus de cela c'est encore un vieux brûlé et on n'y voit que de jeunes bouleaux de 2 pouces de diamètre.

La formation géologique du terrain arrosé par cette rivière n'est composée que de gros cailloux ronds mélangés de sable et le tout recouvert d'une couche de mousse d'environ 2 pieds d'épaisseur. Je peux dire qu'il n'y a point de terrain propre à la culture, et je n'ai qu'à recommander de conserver cette partie de notre province comme réserve forestière.

Je crois d'après des calculs approximatifs que cette rivière dans les hautes eaux peut donner un million et demi de pieds d'eau à la minute.

Je ne crois pas qu'il y ait de poisson dans cette rivière, excepté dans le lac Duhamel, où l'on prend de la ouananiche et du brochet, quoique pas en grande quantité.

D'après les berges et les arbres, cette rivière doit monter le printemps de 8 à 10 pieds excepté à l'embouchure où elle doit monter de au moins 20 pieds. Ceci est occasionné par la rivière Péribonka et la rivière Shipshaw et on dit qu'elle est très dangereuse à descendre en canot à cette époque de l'année, vu la force du courant.

Les bords de cette rivière sont montagneux et à quelques places assez escarpés.

Comme terrain de chasse, on dit, d'après les trappeurs, que c'est un bon endroit. On y voit l'ours, le renard, le loup-cervier, le caribou, le pekan, la martre, le rat-muské, la perdrix, le lièvre et le canard et aussi dans toutes les petites rivières et ruisseaux qui se déchargent dedans on y rencontre le castor.

RAPPORT SUR LA RIVIÈRE DE LA TÊTE DU LAC DE LA MONTAGNE

Cette rivière dont la largeur moyenne est de $1\frac{1}{2}$ chaîne et la profondeur de 3 pieds n'est qu'une suite de rapides, elle serait très propice pour le flottage du bois, seulement il y aurait beaucoup de gros cailloux à enlever à la dynamite surtout à environ 6 milles plus haut que l'endroit où cette rivière se jette dans le lac Duhamel. Cette rivière n'est navigable en canot qu'à l'eau basse, le printemps à l'eau haute, il n'y a aucun moyen vu la force du courant et les gros cailloux ; de plus cette rivière monte au moins dix pieds le printemps.

De la rivière Bras des Canots, en montant, cette rivière n'est pas ou presque pas boisée, de place en place on aperçoit des bouquets de bois sans importance. De ce même endroit, en descendant jusqu'au 1er lac, cette rivière est assez bien boisée avec du bouleau, de l'épinette noire et du sapin variant de 2 à 15 pouces, plus bas, c'est-à-dire à se rendre au lac Duhamel, c'est un ancien brûlé et on y voit un taillis de jeunes bouleaux et quelques épinettes de 15 pouces de diamètre environ.

Cette rivière est bordée d'assez hautes montagnes et le sol arrosé est nul pour la culture, la formation du sol étant la même que la rivière Manouan.

C'est un assez bon pays pour la chasse ; on y rencontre les mêmes bêtes et gibiers que sur les rivières Manouan, la Carpe et le petit Shipshaw.

(Signé) WILLIAM TREMBLAY,
par GEORGES LECLERC,
Arpenteur-géomètre.

APPENDICE No 40

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE LEVÉ DU PLAN DU LAC MONTJOIE OU
" AUX SUCRERIES, " CANTON LESAGE, COMTÉ DE LABELLE.

QUÉBEC, 9 mars 1912.

La plupart des îles ne sont que des rochers presque nus. Il n'y en a aucune de superficie considérable. Sur l'île No. 4, M. Hammond, américain, a fait construire une résidence avec dépendances au coût approximatif de \$2,000.00.

J'ai étudié tout spécialement l'extrémité sud-ouest de la pointe du lot 36 du quatrième rang, et je suis venu à la conclusion qu'il n'y pas d'île à cet endroit. C'est une presqu'île qui s'y trouve.

Quand les écluses du lac sont fermées, les eaux montent et viennent à former une île à cet endroit, mais jamais elles ne passent quand le lac est à son état normal.

MOYENS D'ACCÈS

On peut atteindre le lac par un chemin de chantier ouvert depuis Nominique ; distance 16 milles.

CHASSE ET PÊCHE

1e. Chevreuil, ours, loup, martres, visons, bêtes puantes, renards et rats musqués. 2. Truites rouges et grises et brochets.

Plusieurs chantiers ont été faits dans les environs du lac, de sorte que le meilleur bois est à peu près tout enlevé. Il reste encore cependant quantité de mérisiers et bouleaux, et un peu de pruche, d'épinette et de sapin.

(Signé) CHS. FONTAINE, A. G.

APPENDICE No 41

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE LEVÉ DU PLAN DES RIVIÈRES SHIPSHAW,
DU SERPENT, DES PRAIRIES ET ETIENNICHÉ, AINSI QUE LES LACS
POISSONS BLANCS ET ETIENNICHÉ

QUÉBEC, 5 mars 1912

LE BOIS SUR LA RIVIÈRE SHIPSHAW

Les essences rencontrées sur cette rivière sont l'épinette noire, le sapin, le bouleau, le cyprès et le tremble. Du poteau marqué " I ", à l'embouchure de la rivière Manouan, des deux côtés de la rivière Shipshaw, aussi loin qu'on peut voir, il y a du beau bois de pulpe. De cet endroit jusqu'au soixante quatorzième mille, l'épinette diminue un peu pour faire place au bouleau et au tremble. Il y a un peu de cyprès, dont la grosseur varie entre 8, 10 et 15 pouces. Du soixante et quatorzième mille jusqu'au quatre-vingt-deuxième mille, on voit des deux côtés de la rivière de l'épinette grise et de l'épinette blanche de 8 à 15 pouces, du bouleau de 5 à 7 pouces, et un peu de sapin. Le bouleau est surtout sur les hauteurs.

Du quatre-vingt-deuxième au quatre-vingt-cinquième mille, le bois est petit—de 4 à 5 pouces—et c'est du bouleau, de l'épinette grise et du tremble.

Du quatre-vingt-cinquième mille à la passe dangereuse, à l'est, c'est du vieux brûlé repoussé en épinette. A l'ouest, c'est de l'épinette et un peu de bouleau.

Toute la passe dangereuse est bien boisée en épinette noire et sapin, le bois varie entre 5 à 20 pouces. En haut du 23^e mille il y a un peu de bouleau, mais c'est l'épinette et le sapin qui prédominent, quoique le bois ne soit pas aussi gros qu'en bas. De la baie du portage jusqu'à la fin de notre chaînage, il y a, des deux côtés de la rivière, de l'épinette noire et du bouleau. Sur une certaine distance—environ un mille—à l'est, c'est du vieux brûlé. Le terrain, à cet endroit, est bas, et les montagnes, au loin, sont couvertes d'épinette noire.

BOIS SUR LE PORTAGE

En partant de la rivière Shipshaw, jusqu'à environ trois milles sur ce portage, dans la direction des lacs Poissons Blancs, on trouve du bouleau et de l'épinette, puis ces bois font place au cyprès, et on peut dire que le cyprès continue ainsi jusqu'à la rivière au Serpent. Autour du Lac Grands Poissons Blancs, il n'y a rien du tout en bois ; tout est brûlé. Le lac Petits Poissons Blancs est boisé de petit cyprès, de même que la décharge de ce lac, qui se jette dans la rivière du Serpent. C'est tout du vieux brûlé, et il y a une seconde végétation de cyprès, dont le diamètre est de 5 à 6 pouces.

LE BOIS SUR LA RIVIÈRE DU SERPENT

En partant de la décharge des lacs Poissons Blancs pour monter la rivière du Serpent, à l'est, il n'y a que du cyprès et quelques rares sapins. A l'ouest, sur une distance d'un mille et demi, il y a de l'épinette. Puis, plus haut c'est du cyprès des deux côtés, avec quelques taches d'épinette noire jusqu'au quarante-troisième mille. Le bois à cet endroit est de la même dimension que celui rencontré à la décharge des lacs Poissons Blancs. Du quarante-troisième mille jusqu'au cinquantième mille, il n'y a plus de bois ; tout est brûlé. Sur la rivière du Serpent, à partir de la décharge des lacs Poissons Blancs jusqu'à son embouchure, le bois est reparti comme suit :

Sur une distance d'un mille et demi à l'ouest de la rivière, on voit de l'épinette, à l'est, du cyprès de 6 à 7 pouces, puis de ce point, sur une distance d'un mille, il y a de l'épinette des deux côtés, dont le diamètre varie entre 7 et 8 pouces. Ensuite on voit un peu de bouleau en se rapprochant de la rivière Etienniche, mais c'est en partie du vieux brûlé.

De l'embouchure de la rivière Etienniche jusqu'à la Shipshaw, il y a de l'épinette noire et de l'épinette grise, du bouleau et un peu de cyprès. La grosseur du bois varie entre 7 et 15 pouces. Le lac Etienniche est bien boisé, mais c'est surtout au sud et sud-est que se trouve le plus beau bois. C'est de l'épinette, du bouleau, du sapin et un peu de pin.

LA CHASSE

Pendant le cours de notre voyage, nous avons rencontré du castor, du vison, de la martre, du pécan, de la loutre, des ours, des loups-cerviers, du renard, du lièvre de la perdrix et du canard. Nous avons trouvé des traces de ces animaux sur tout le parcours de notre relevé ; le castor, le vison et la loutre se trouvent surtout en très grand nombre sur le parcours de la passe

dangereuse, ceci étant dû au fait que les chasseurs ne visitent jamais cette partie de la rivière. C'est sur les lacs Poissons Blancs que les sauvages font leur campement d'hiver, et on peut voir partout, à leurs anciens campements, des crânes de castors et d'ours et des ossements de loups-cerviers et de loutres; mais ils semblent faire la chasse surtout au castor.

LA PÊCHE

Le poisson que l'on prend le plus souvent dans ces rivières et dans ces lacs, est le poisson blanc et le brochet. Nous avons pris de la truite dans les rapides de la Shipshaw, et de la Serpent. Sur la rivière Shipshaw nous avons pris du brochet et de la carpe. Aux lacs du Grand et du Petit Poisson Blanc nous avons pris du poisson blanc. Sur la rivière du Serpent nous avons pris du brochet et de la truite

Le sol sur la rivière Shipshaw, à partir de l'embouchure de la rivière Manouan jusqu'à la passe dangereuse, est du sable et de la glaise. Il en est de même du bas de la rivière au Serpent et la partie sud du lac Etienniche.

Sur tout le reste de notre parcours le sol est sablonneux et rocheux. On peut, peut-être, faire exception pour le haut de la rivière Shipshaw et les bords de la rivière des Prairies, où le sol est un peu plus riche.

(Signé) PAUL JONCAS, A. G.

APPENDICE No 42.

RAPPORT SUR LES DEUX PREMIÈRES CHUTES DE LA RIVIÈRE MISTASSINI, ET LES
CINQ PREMIÈRES DE LA RIVIÈRE MISTASSIBI.

QUÉBEC, 15 septembre 1911.

Monsieur le Ministre,

Du lac St-Jean jusqu'à son premier confluent, soit une distance de 19 milles, la rivière Mistassini est d'un cours tranquille. Sa profondeur, en général est faible, mais il n'en est pas de même de sa largeur, qui en moyenne est d'environ un demi mille. Comme son nom l'indiquerait dit-on, en langue indienne, elle charrie dans cette section beaucoup de sable, provenant en grande partie de l'érosion des berges. Ce sédiment se dépose aux courbes et forme des bancs instables, qui, à chaque nouvelle crue, sont entraînés plus loin. Vers l'embouchure ces sables se sont étendus dans le lac St-Jean, et y constituent un delta d'une large étendue.

La navigation cependant est possible, mais le chenal est variable et difficile. Des bateaux de faible tirant d'eau, c'est-à-dire, deux ou trois pieds, transportent les voyageurs et les marchandises même aux basses eaux d'été, de Roberval au village de Mistassini. Le quai se trouve situé juste au confluent de la rivière Mistassibi, appelée plutôt dans la région rivière au Foin, et c'est là le terminus de la navigation.

C'est ici aussi que se rencontrent les premières chutes. En ce point la configuration géologique change quelque peu ; les roches granitiques apparaissent ; les berges se rapprochent ; et, avec l'élévation progressive des terres qui, jusqu'ici, avaient été au niveau des rives du Lac St-Jean, les cascades vont se succéder tout le long des deux parcours.

Nos instructions étant de faire rapport sur le groupe de Chutes des environs du premier confluent, nous commencerons par celles de la rivière principale et terminerons par celles de la rivière au Foin.

I.—CHUTES DE LA RIVIÈRE MISTASSINI.

1ère et 2ème.—Le premier saut se présente sous la forme d'une cascade importante de 18.7 pieds de hauteur et de quelque trois à quatre cents pieds

de longueur. Il se trouve situé vis-à-vis le lot 45 XVIIe rang Parent, c'est-à-dire à un peu moins d'un demi-mille du confluent, et à un mille du village. Comme dans les autres localités que nous allons examiner, la Couronne a conservé ses droits sur la lisière des trois chaînes.

La rivière se précipite, ici, dans un canal de 150 pieds seulement de largeur, et les deux rives sont formées de grands rochers arrondis. Le site présente une configuration avantageuse pour l'établissement d'une usine (voir le plan No 1, et le croquis No 2.) Ainsi on pourrait soit établir une dérivation du côté de la baie *a*, en passant près de la petite cascade *e* ; ou soit amener l'eau suivant le portage en *b*.

En construisant un barrage un peu en amont du pont, on pourrait en élevant le niveau de la baie *d* à celui de la rivière en *e*, en quelque sorte rapprocher et utiliser en un même point la 2ème chute qu'on aperçoit à quelque 1200 pieds plus haut. Les rives de cette baie *d* sont assez élevées pour permettre un exhaussement, et on aurait alors l'avantage d'une avant-baie réservoir favorable à la diminution de la vitesse du courant, et par conséquent à la disparition du frazil. Car ce dernier se forme comme l'on sait, dans les eaux agitées des rapides ou à tout autre endroit où la glace ne peut prendre.

Le deuxième saut que nous venons de mentionner est formé d'une chute proprement dite, d'une dizaine de pieds de hauteur, précédée d'un fort rapide d'environ deux cents pieds de long ; le dénivèlement total entre les deux biefs étant de 18.9 pieds.

La rive gauche est plutôt basse et on ne pourrait guère, ici, élever le niveau.

A notre avis, cette chute est liée à la première, en tant que puissance hydraulique, et ne devrait pas être concédée séparément.

A elles deux, elles représentent une différence de niveau de 37.66 pieds. Or, le jaugeage opéré à quelque distance de la première chute (nous donnons les détails d'opération plus loin) nous ayant fourni un débit de 7,000 pieds cubes (en chiffre rond), on aurait en les unissant une puissance brute de 29,800 chevaux ou, séparément, la moitié de ce chiffre, les hauteurs étant à très peu près égales.

Cette puissance se maintiendrait-elle toute l'année? Nous manquons de données pour répondre à cette question affirmativement ; mais le jaugeage ayant été fait au commencement de septembre, c'est-à-dire, vers le minimum

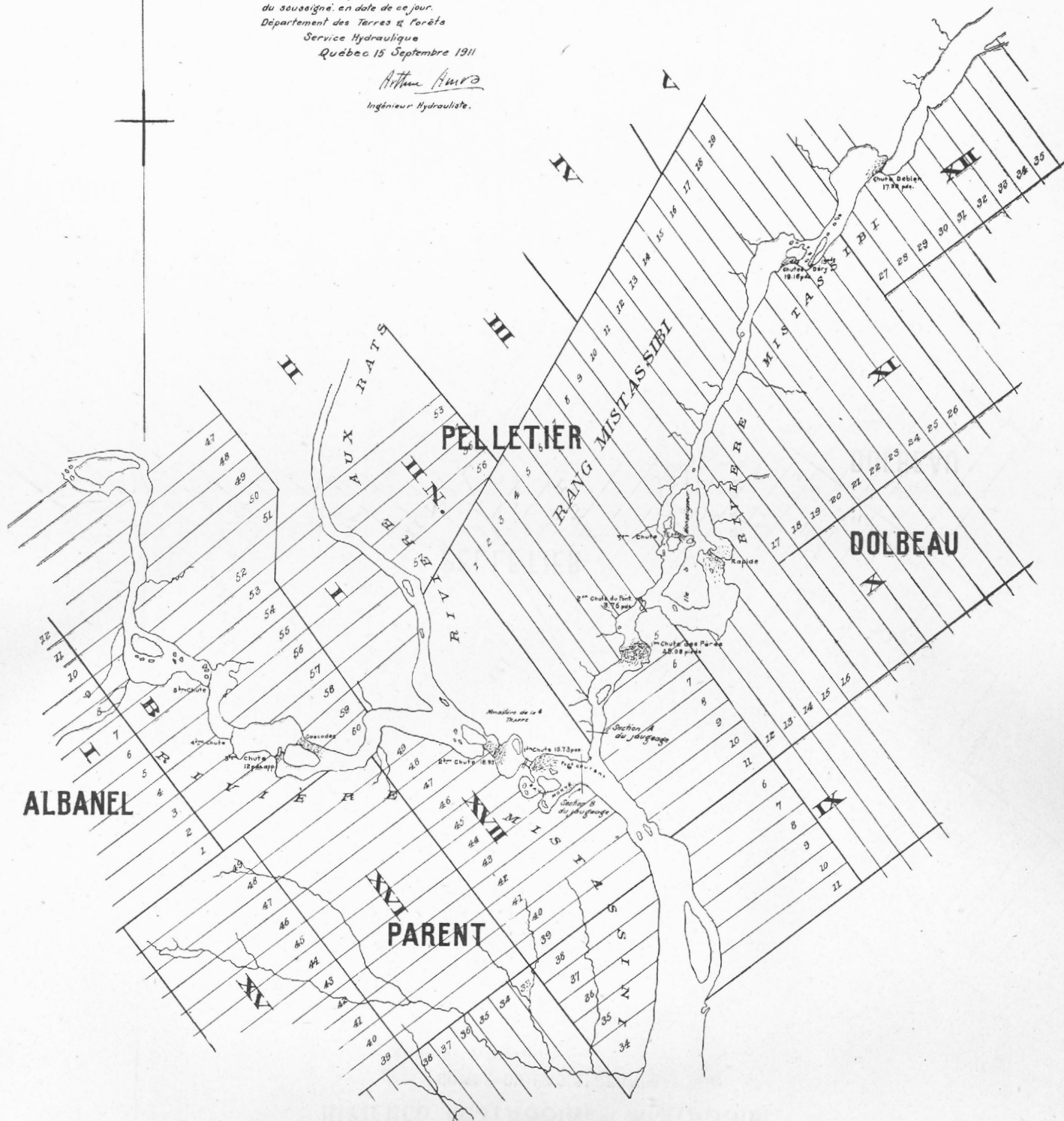
Extrait du plan officiel des
RIVIÈRES MISTASSINI ET MISTASSIBI
COMTÉ DU LAC ST JEAN

Montrant les cinq premières chutes

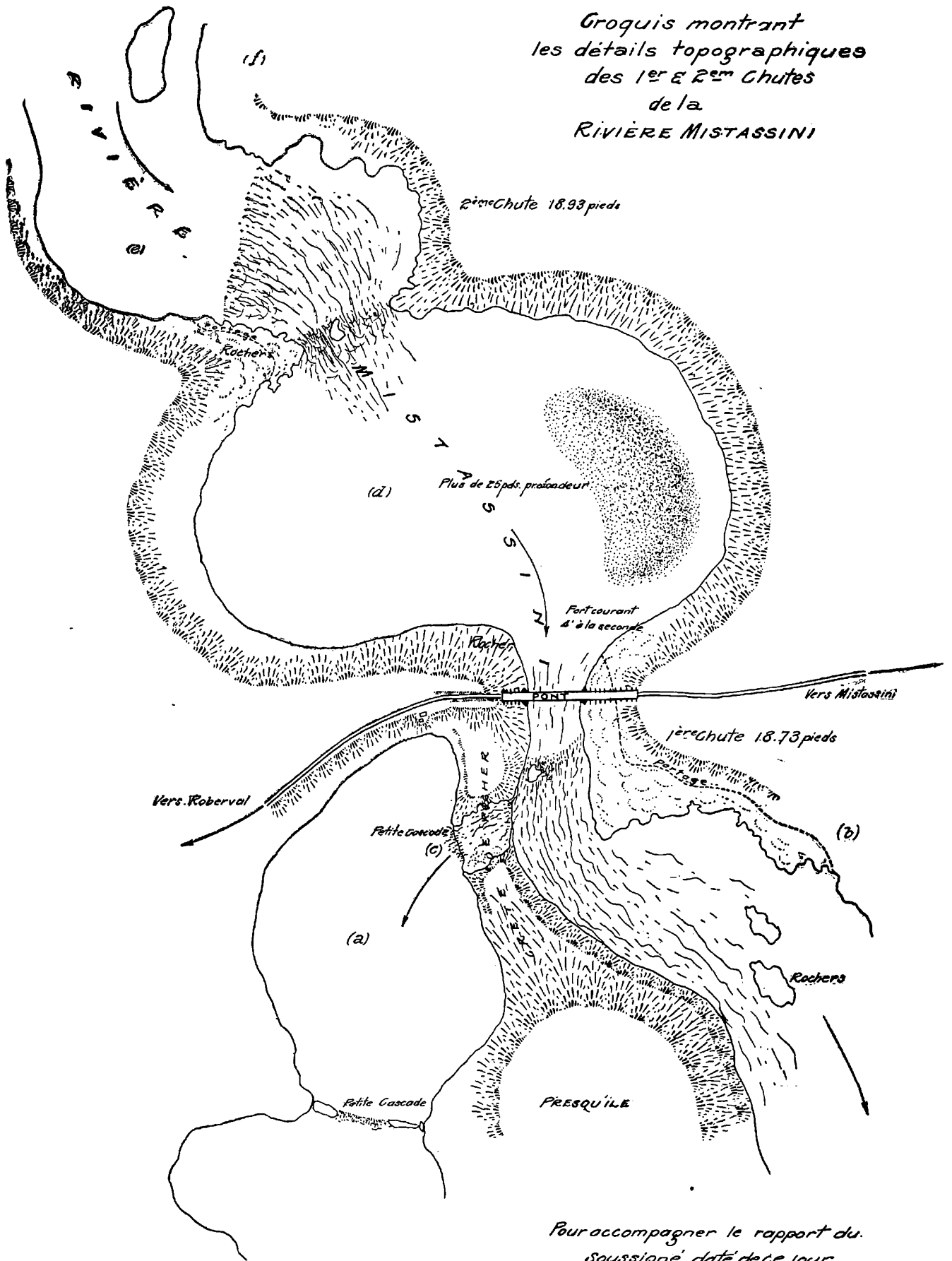
Echelle: 76.6 chaînes au pouce.

Pour accompagner le rapport
du sous-agent, en date de ce jour.
Département des Terres et Forêts
Service Hydraulique
Québec 15 Septembre 1911

Arthur Auro
Ingénieur Hydrauliste.



Groquis montrant
les détails topographiques
des 1^{er} & 2^{em} Chutes
de la
RIVIERE MISTASSINI



Pour accompagner le rapport du
soussigné, daté de ce jour
Département des Terres & Forêts
Service Hydraulique
Québec 15 Sept. 1911

Arthur Am O
Ingenieur Hydrauliste

Echelle: approx. 400 pds. au pouce

d'été, au moment où les pluies d'automne commencent ordinairement, il est à présumer qu'on pourrait y compter durant au moins six mois.

Pour l'hiver cependant, suivant la loi générale, on doit prévoir un second étiage, peut-être inférieur à celui d'été. -

Nous avons cherché à établir l'étendue du bassin de toute cette vallée et à obtenir des informations sur la précipitation. Mais ce sont deux facteurs difficiles à préciser dans le présent ; le premier à cause de l'incertitude des indications des cartes sur les extrémités nord des divers tributaires ; le second, faute de station météorologique à cette latitude. On peut cependant dire que le bassin des deux Rivières Mistassini et Mistassibi paraît compris entre 7,500 et 8,000 milles carrés d'étendue.

Dans ces conditions on serait en droit d'escompter pour l'hiver une diminution considérable du débit, mais jusqu'à quel point, encore une fois nous manquons de données pour l'évaluer. En effet il serait trop hypothétique de se baser pour cette région sur le rendement connu de certaines rivières ; ainsi par exemple, lors d'un jaugeage fait à une époque correspondante sur la rivière voisine, la Chamouchouan, le ruissellement par mille carré a donné 0.546 pieds cubes par seconde. Ici, au contraire, en admettant le bassin que nous venons de dire, on obtient un chiffre près de trois fois plus considérable. Cette augmentation serait-elle due à une saison plus pluvieuse, ou à une étendue inconnue du bassin. On ne peut dire encore, et on est conduit à prendre les chiffres sans commentaires jusqu'à plus complètes données.

AUTRES CASCADES DE LA RIVIÈRE MISTASSINI.

Nous ne les citerons que pour mémoire.

A quelques arpents au-dessus de la deuxième chute, la Mistassini reçoit les eaux de son deuxième tributaire, la Rivière aux rats. Nous négligerons le petit rapide qu'on aperçoit de la fourche, sur cette dernière, pour demeurer sur le cours principal.

La cascade qu'on rencontre, au deuxième mille à partir du quai, est d'environ 12 pieds de dénivèlement, se produisant sur une pente qu'on peut estimer à quelque 600 pieds. Une grande île occupe le milieu de la rivière et de l'autre côté, rive droite, une petite chute coulant en des berges plus ressérées, attire une bonne partie du cours d'eau. Ces deux chutes de part et d'autre de l'île forment le troisième saut, et n'ont pas du tout la même importance que les précédentes. En premier lieu, parce que le volume d'eau se trouve partagé, ensuite parce que l'apport de la Rivière aux Rats est en

moins ; enfin, parce que les sites présentent de beaucoup moins favorables conditions d'établissement.

Les quatrième et cinquième chutes se produisent à moins d'un mille de la troisième ; nous ne les avons aperçues que du haut de la côte Ouest. La quatrième nous a semblé négligeable, mais la cinquième assez importante, sa hauteur est d'à peu près une douzaine de pieds qui pourrait être accrue du dénivellement d'un rapide, qui, nous a-t-on dit, la précède. Pour estimer sa puissance il faudrait faire un jaugeage spécial.

II.—CHUTES DE LA RIVIÈRE MISTASSIBI.

1ère et 2ème.—Le premier saut de ce cours d'eau, appelé "Chute des Pères" à cause des Religieux Cisterciens établis dans le voisinage, est situé à environ $\frac{1}{2}$ mille du confluent (croquis No. 3). Ce n'est pas une chute proprement dite, mais une cascade de quelques 300 pieds d'étendue et d'une hauteur de 45 pieds. Elle se trouve comprise entre les lots 4, Rang Mistassibi, et 5, Xe Rang Dolbeau.

Le jaugeage de cet affluent de la Mistassini nous a fourni un débit de 5,300 pieds cubes par seconde. (Voir détail de l'opération au Supplément).

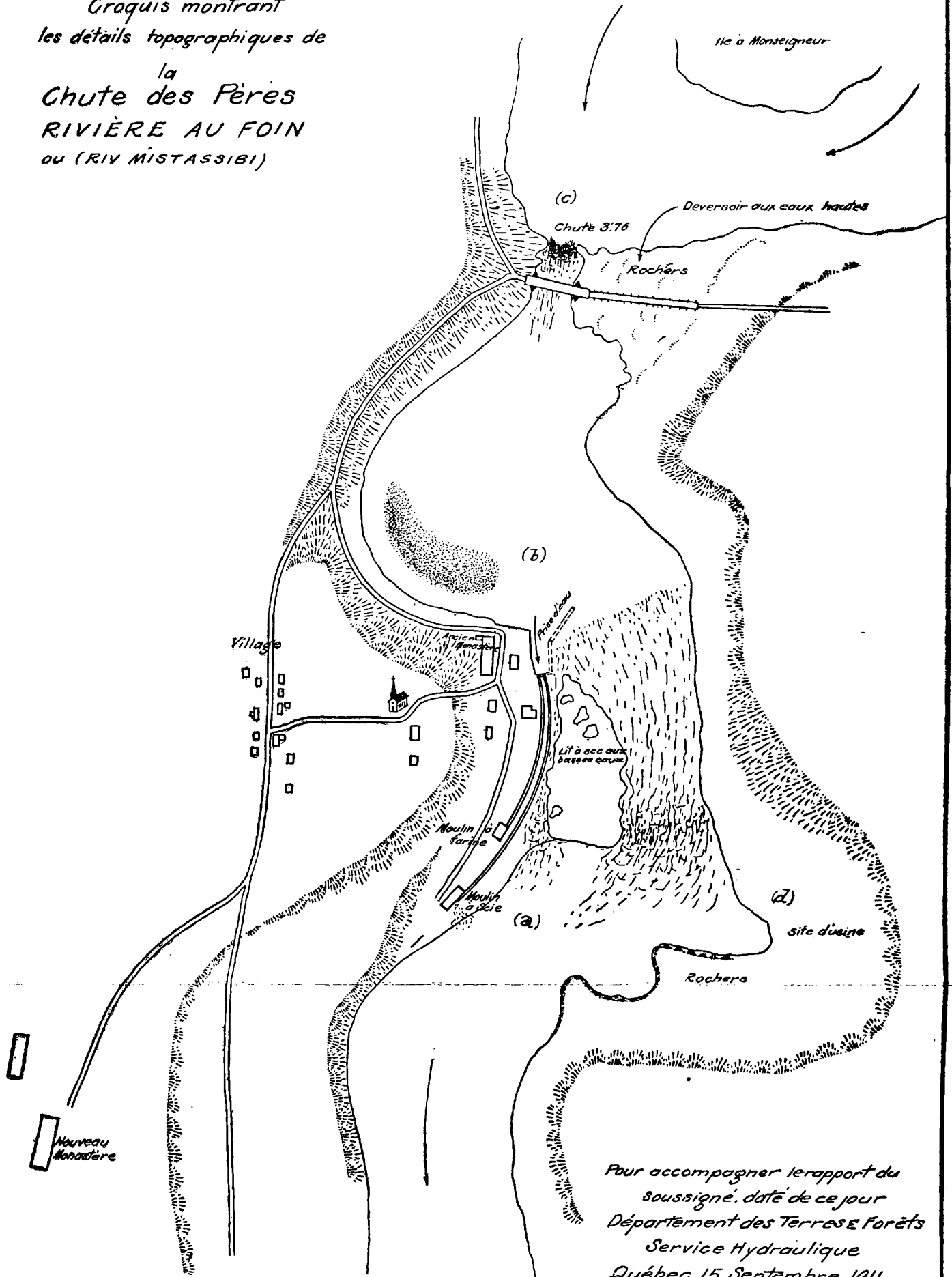
Ce chiffre donne à la Chute des Pères, pour l'époque du jaugeage, une puissance brute de 27,000 chevaux. Quand à la durée de cette puissance, comme nous le disions au sujet du cours principal, elle paraît disponible ici également pendant au moins six mois.

D'autre part, elle pourrait être augmentée en utilisant une petite chute de 3.7 pieds (la deuxième, *c*, plan No. 3), située à quelque 1,500 pieds en amont, de la manière indiquée pour la première chute Mistassini. On aurait alors une hauteur totale de 48.7 pieds, et une puissance brute de 29,000 chevaux. Cette force hydraulique, prise isolément, est le plus considérable de la localité et est aussi la plus avantageusement située pour une installation d'usine.

Sur la rive gauche, où il n'y a encore aucun établissement, la petite baie *d* (Croquis No. 3) est constitué par des assises de rochers et offrirait un emplacement d'usine excellent.

Sur la rive droite la situation est également bonne. Les Moines Trappistes, établis à Mistassini depuis une quinzaine d'années, avaient fondé là leur premier monastère. Avec le temps quelques colons sont venus se grouper autour d'eux, et cette augmentation de population les a conduits à construire

Croquis montrant
les détails topographiques de
la
Chute des Pères
RIVIÈRE AU FOIN
OU (RIV MISTASSIBI)



Pour accompagner le rapport du
soussigné, daté de ce jour
Département des Terres & Forêts
Service Hydraulique
Québec 15 Septembre 1911

Arthur Amro
Ingénieur Hydrauliste

Echelle: approx. 400 pds. au pouce

une scierie modeste et un moulin à farine. La force motrice qui actionne ces industries est empruntée à la chute avoisinante ; mais l'eau utilisée ainsi n'est qu'une fraction minime du débit total, et pourrait à la rigueur être négligée.

Au reste, les religieux n'ont pas de droits sur la chute ; et la plupart des constructions sur cette rive, ancien monastère, hangars, moulins à scie et à farine, sont situées sur la lisière des trois chaînes et par conséquent sur les terrains de la Couronne.

Nous disposons donc de toute cette force hydraulique ainsi que des deux rives. On en voit maintenant toute l'importance. La rivière est navigable pour ainsi dire jusqu'aux pieds des chutes ; la région est fertile et riante ; on est actuellement à étudier le terrain en vue de la construction d'un chemin de fer de ceinture, qui reliera ce point à un port de mer, la Baie de Ha ! Ha ! ; enfin on pourrait transmettre ici l'énergie obtenue des divers autres chutes et ont aurait alors une somme totale imposante.

3ème chute.—En remontant maintenant la rivière, passé la petite Chute déjà mentionnée, la deuxième sur le plan, on aperçoit une bifurcation causée par une grande île nommée "Ile de Monseigneur" ou "de l'Evêque." Dans chaque canal ainsi formé on rencontre des rapides. Ceux du chenal Est sont plus considérables parceque la majeure partie du cours d'eau y passe ; mais ils ne présentent pas de bonnes conditions de développement, le lit y étant trop élargi et les rives de l'île, trop basses. Sur le canal Ouest le dénivellement correspondant est concentré dans les deux chutes indiquées sur le croquis en *a* et *b* (lot 8, Rang Mistassibi). La plus importante, *a*, d'environ 15 pieds aux eaux basses, est assez intéressante et paraît utilisable. Le cours d'eau est contracté dans une gorge étroite de quelque 15 à 20 pieds de largeur, dont les talus sont en rocher et d'une dizaine de pieds d'élévation. On pourrait augmenter la hauteur de 4 à 5 pieds en noyant la petite chute précédente *b* ; mais si on voulait faire un barrage plus élevé, il faudrait en construire un autre symétriquement dans le Canal Est, pour empêcher l'eau d'y être rejetée, ce qui serait peu avantageux. De plus, comme on le voit sur le dessin, une partie du lit qui est à sec aux basses eaux devient le déversoir des crues (*c-d*) et il y aurait lieu d'étudier les conditions d'écoulement à ces époques. Il serait peut-être possible, même, qu'avec certaines améliorations on puisse convertir ce passage en canal d'amenée pour un moteur hydraulique.

Il est difficile, sans jaugeage spécial, de dire la proportion passant de ce côté, du débit total de la rivière, mais il nous a semblé inférieur à la moitié.

En le posant, disons, égal au $\frac{1}{3}$, et la chute étant de 15 pieds, elle représente une force brute de 3,000 chevaux.

Mais étant donnés les avantages et l'importance des autres chutes, cette dernière est rejetée au second plan.

4ème chute.—A deux milles plus loin, près des lots Nos 24, 25, 26, XI^e rang Dolbeau et 19, 20, 21, rang Mistassibi, se trouve un nouveau groupe de forces hydrauliques appelées “ Chute Déry ”, du nom du colon qui y est établi, (croquis No 4).

Ce groupe est important, et il y a ici un excellent site d'usine. Les différences de niveau sont comme suit : entre les points *a* et *b*, 19 pieds ; entre *b* et *c*, 13 pieds ; soit un total utilisable en une seule chute de 32 pieds. Le volume d'eau est inégalement réparti, comme on peut le voir sur le croquis. Il y aurait à faire en outre du barrage proprement dit, diverses autres écluses aux points *ddd*, pour concentrer tout le cours d'eau en un seul canal ; on aurait alors une puissance brute de 19,000 chevaux. Le terrain est propice à des travaux d'amélioration et quoique le colon Déry utilise une partie du pouvoir pour un petit moulin à scie, le gouvernement détient encore et la chute et la réserve des trois chaînes.

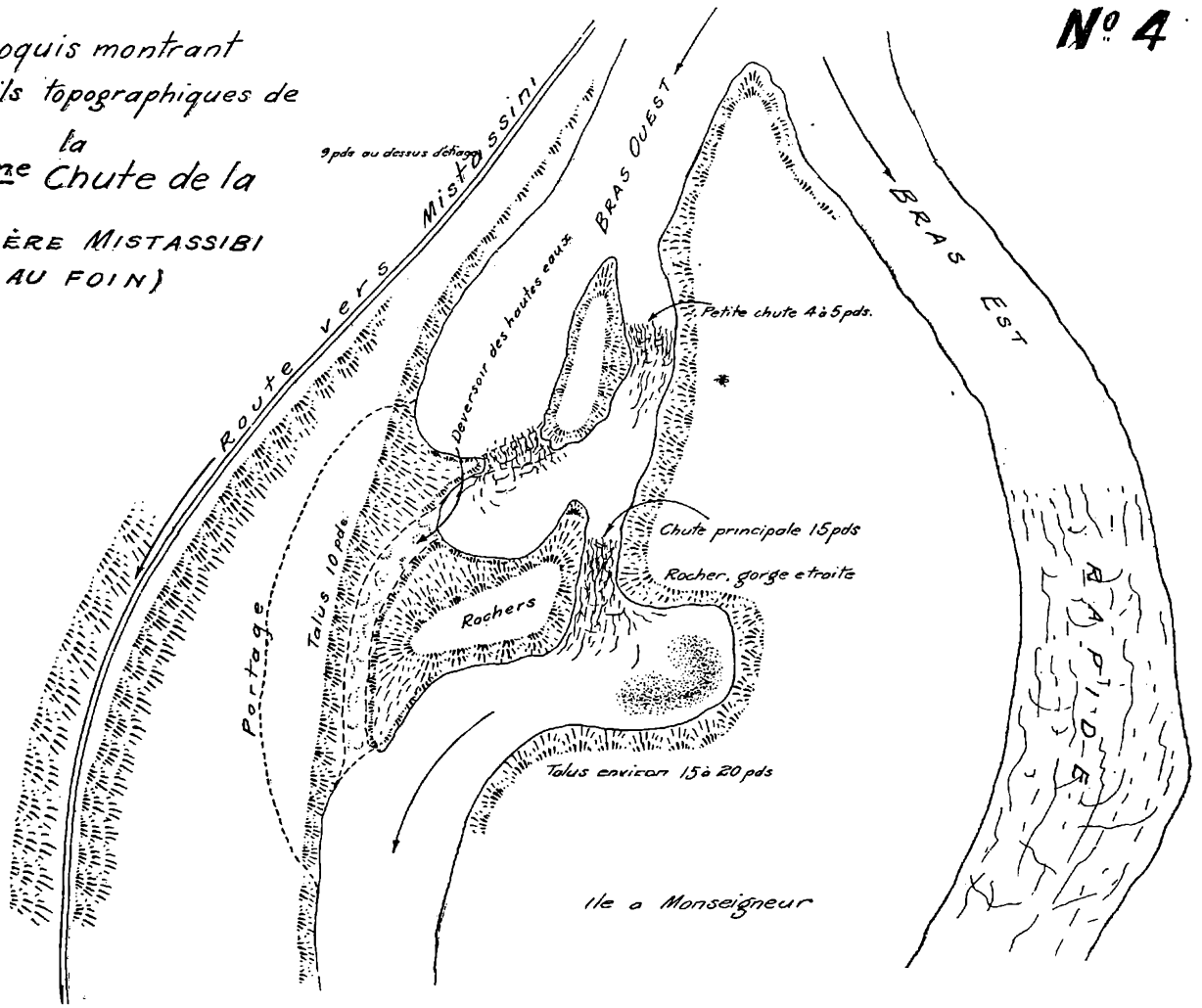
5ème chute.—En continuant à remonter la rivière quelque distance (4 $\frac{1}{2}$ milles du quai), la rivière forme de nouveau une très belle chute. On l'appelle chute Debien, comme dans le cas précédent du nom du colon riverain, (lots Nos 29 et 30 du XII^e rang Dolbeau, et lot 25 rang Mistassibi). Sa hauteur est de 17 pieds. Il y a déjà une espèce de barrage naturel formé d'une crête de rochers, (voir plan), dans les interstices desquels s'écoule l'eau. Cette chute présente une facilité de développement remarquable. En amont, la rivière assez large, se retrécit jusqu'au barrage naturel ; et de là, elle s'épanouit en aval en une jolie baie bien située pour des établissements. La rive gauche est escarpée et formée de rochers ; la droite est plate et couverte d'arbres. Sa puissance brute est de 10,000 chevaux.

Cette chute est la dernière que nous avons examinée. A partir de là, la rivière est en eau morte sur une distance de quelques milles puis la pente recommence en une série de rapides.

En résumé les chutes que nous venons d'énumérer représentent une puissance absolue ou brute totale de 90,800 chevaux, tel que l'indique le tableau ci-dessus :

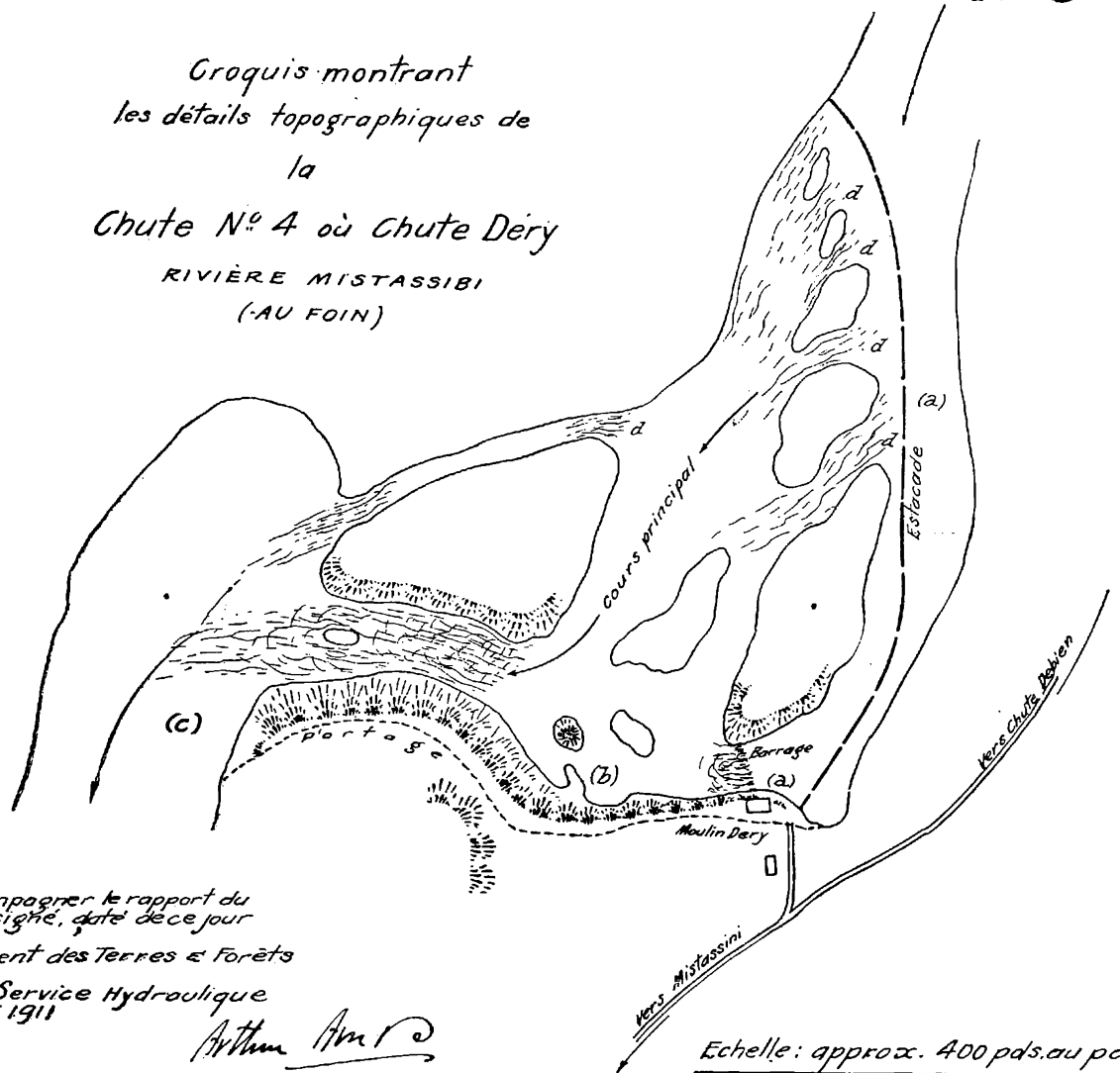
N° 4

Groquis montrant
les détails topographiques de
la
3^{ème} Chute de la
RIVIÈRE MISTASSIBI
(RIV. AU FOIN)



N° 5

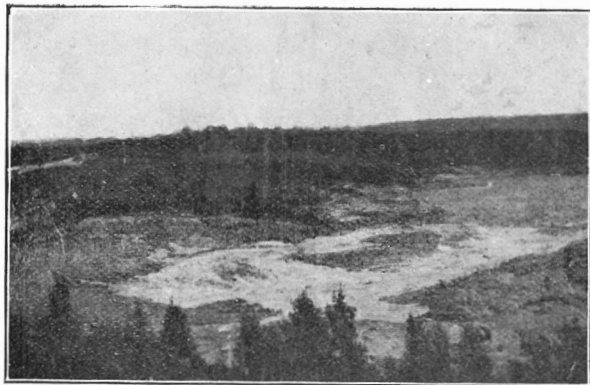
Groquis montrant
les détails topographiques de
la
Chute N° 4 où Chute Dery
RIVIÈRE MISTASSIBI
(-AU FOIN)



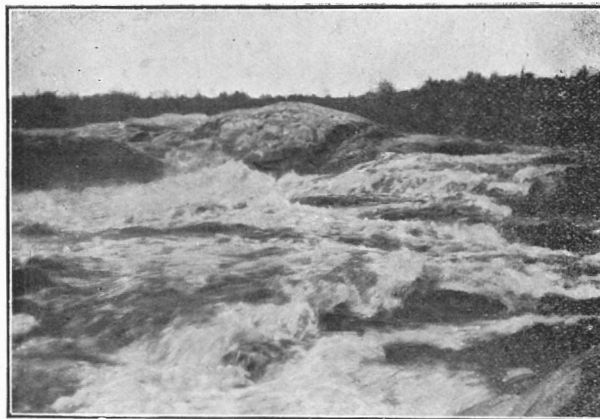
Pour accompagner le rapport du
Soussigné, date de ce jour
Département des Terres & Forêts
Service Hydraulique
Québec 15 Sept. 1911

Arthur Amé
Ingénieur Hydrauliste

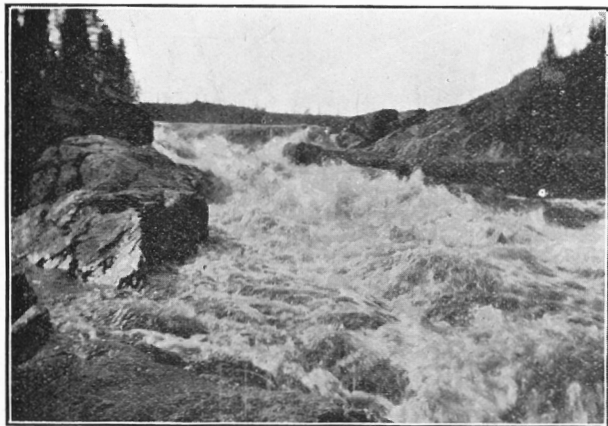
Echelle: approx. 400 pds. au pouce



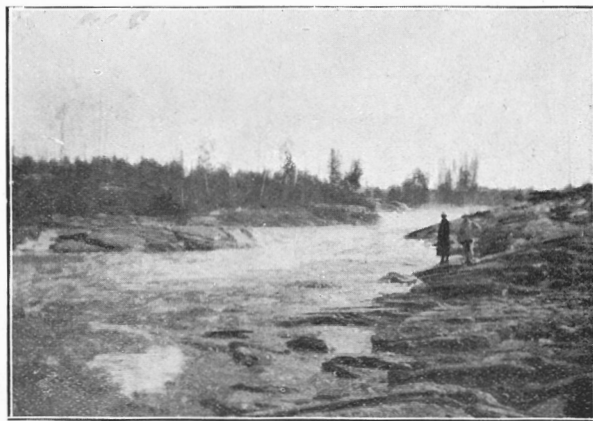
1ère chute, vue d'en haut—Rivière Mistassini.



1ère chute, vue d'en bas—Rivière Mistassini.



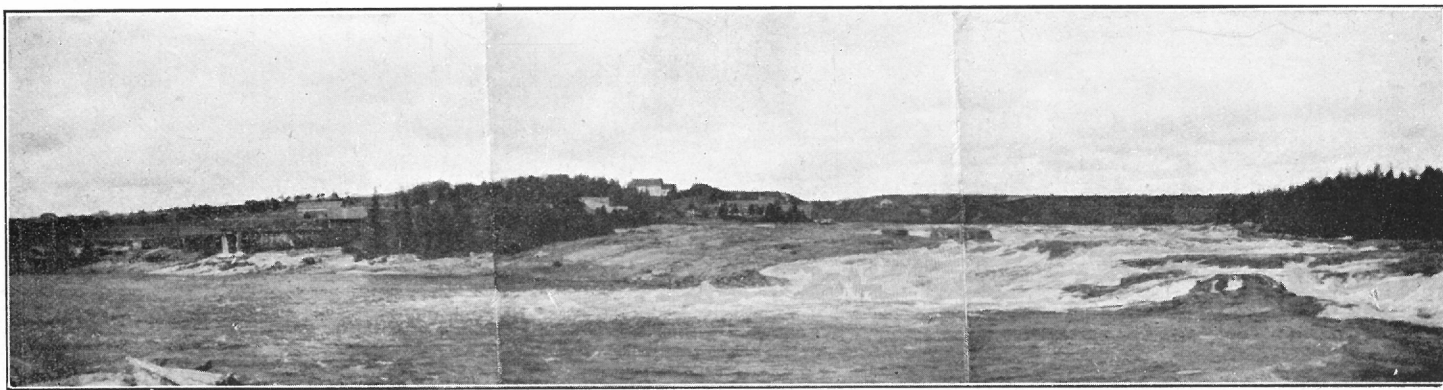
3ème chute—Rivière Mistassini.



4ème ou chute Déry—Rivière Mistassini.



5ème ou chute Debien—Rivière Mistassibi.



Chute des Pères—Rivière Mistassibi.

1ère chute Mistassini.....	14,900
2ème chute “	14,900
1ère et 2ème chutes Mistassibi.....	29,000
3ème chute “	3,000
4ème “ “	19,000
5ème “ “	10,000
	90,800
Total	90,800

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,
Ingénieur hydrauliste.

P. S.—Ci-joint on trouvera quelques photographies de ces chutes.

DÉTAILS DU JAUGEAGE DE LA RIVIÈRE MISTASSIBI.

(Supplément au rapport du 15 septembre 1911.)

Après l'examen de cette rivière jusqu'à la cinquième chute, nous avons trouvé qu'en somme le meilleur endroit pour le jaugeage était près de l'em bouchure. Le point choisi, où le profil de la section transversale a été mesuré est de 600 pieds en amont du quai (section A, plan 1). Le courant est ici régulier et à peu près uniforme. La largeur de la rivière est de 343 pieds. C'était une trop grande distance pour nous permettre de tendre un fil en travers, du moins avec les moyens dont nous disposions. Nous avons en conséquence tourné la difficulté, en établissant sur la côte des amers à 45° qui nous ont permis d'encren le bateau exactement dans l'alignement de la section et en des points équidistants.

La vitesse du courant fut mesurée à l'aide du moulinet No 2. Les révolutions étaient enregistrées pendant une minute, aux diverses positions de l'instrument c'est-à-dire à tous les trois pieds, en commençant d'un pied de la surface, et en s'arrêtant à environ un pied du fond ; la moyenne de ces valeurs multipliée par la superficie de l'élément concerné de la section, nous a donné le débit correspondant. L'addition de ces divers produits donne le débit total.

Nous avons établi sur le quai une échelle d'étiage dont la position est connue par rapport à un repère en patte d'oie, marqué sur le longeron du quai. Ce zéro de l'échelle est de 15.35 pieds au-dessous de ce repère et se trouvait à 9 pouces sous le niveau d'eau le jour du jaugeage. Comme dans le

plus grand nombre de cas, nous manquons d'observation concernant les fluctuations de la rivière, et nous ne pouvons dire avec certitude si elle était à son étiage; mais d'après les informations recueillies des résidents, elle a été vue plus basse. Il est donc probable que l'étiage est à un pied ou deux plus bas, mais il n'est pas certain que ce niveau soit atteint tous les ans.

Quoiqu'il en soit le débit, dans les conditions observées, était de 5390 pieds cubes à la seconde. Ce chiffre est la moyenne de deux jaugages consécutifs qui ne différaient que de 114 pieds cubes.

Nous avons évalué plus haut le bassin de la rivière Mistassini tout entière entre 7500 et 8000 milles carrés. Or, les débits sont si considérables pour la saison et pour l'étendue du bassin, qu'on est porté à croire que le dernier chiffre, 8,000 milles, est le plus exact. Ce bassin comprend comme nous venons de dire tous les tributaires, et notamment la Mistassibi car on ne pourrait d'après les cartes, fixer le bassin propre de cette dernière; sa longueur étant indéterminée. Néanmoins, on peut obtenir d'une façon détournée un chiffre approximatif par la comparaison des débits, en posant que les bassins sont proportionnels au volume d'eau. Cela est vraisemblable pour deux rivières aussi voisines que celle que nous considérons, mais ce ne serait pas nécessairement vrai pour des cours d'eau plus éloignés.

Cela étant posé on a :

Pour la rivière Mistassibi.....	3400 milles carrés
Pour la rivière Mistassini.....	4600 " "

Et le ruissellement par mille carré par seconde, c'est-à-dire la proportion des pluies qui atteint le lit de la rivière, serait de 1.54 pied cube.

DETAILS DU JAUGEAGE DE LA RIVIERE MISTASSINI

Ce jaugeage présenta plus de difficulté que celui de la rivière voisine. Comme dans le premier cas l'endroit le plus commode à l'opération dans l'étendue des deux premiers milles, nous parut être dans le voisinage de l'embouchure. La section choisie (B plan 1) se trouve à deux ou trois cents pieds en amont de la pointe du confluent.

A cet endroit il y a deux courants distincts un de chaque côté, et séparés par un espace où la vitesse est presque nulle. Ce manque d'uniformité est causé par un filet rocheux, situé à environ 400 pieds en amont qui rejette le courant de part et d'autre. Vu l'impossibilité de trouver un point d'un régime parfaitement uniforme, les conditions nous parurent au moins satisfai-

SERVICE HYDRAULIQUE.—JAUGEAGE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI.

DÉBIT S'APPLIQUANT A LA SECTION B.

Vitesse mesurée avec le moulinet Price No 2.

Nos des stations.	Profondeur du moulinet à chaque station.	Nombre de tours.		Durée des expériences exprimée en seconde.		Nombre moyen de tours par seconde $n = \frac{N}{t}$	Vitesse moyenne pieds par seconde (1) $V = a n$	Surfaces élémentaires de la section (planimétrées)	Débits $Q = S V$	NOTES.	
		Par position.	Par station. N	Par position.	Par station. t						
I	Surface ou 1 3	12 7	19	60 "	120	0.16	0.36	500 × 0.147 = 73.5 pi 2	26.0	(1) a = 2.232	
II	1 4 6	31 30 20	81	60 "	180	0.45	1.03	500 × 0.264 = 132.0	132.0		
III	1 4 7 10 13 16	59 60 54 52 62 45	332	60 "	360	0.92	2.05	500 × 1.78 = 890.0	1824.0		
IV	1 4 7 10 13	56 41 43 40 32	212	60 "	360	0.70	1.56	500 × 1.417 = 708.0	1105.2		
V	1 4 7 10 13 14	21 16 15 11 10 14	87	60 "	360	0.24	0.54	500 × 1.499 = 745.0	401.5		
VI	1 4 7 10 13 16 19	25 44 41 54 43 58 53	318	120 "	840	0.38	0.85	500 × 1.70 = 850.0	- 721		
VII	1 4 7 10 13 16	8 21 16 18 16 13	94	60 "	360	0.26	0.58	500 × 1.694 = 847.0	- 491		
VIII	1 4 7 10 13 15	7 14 15 13 13 10	72	60 "	360	0.20	0.44	500 × 1.610 = 805.0	- 354		
IX	1 4 7 10 13 15	9 14 12 10 14 12	71	60 "	360	0.19	0.43	500 × 1.615 = 807.0	347.2		
X	1 4 7 10 13 16 17	34 31 29 44 30 37 22	227	60 " 120 " 60 " "	480	0.49	1.09	500 × 1.77 = 885.0	965.0		
XI	1 4 7 10 13 16 19	65 61 51 57 59 43 37	373	60 "	420	0.89	2.00	500 × 1.920 = 960.0	1920.0		
XII	1 4 7 10 13 16	131 125 105 101 98 85	645	120 " "	720	0.90	2.00	500 × 1.567 = 783.0	1567.0		+8833.0 -1566.0
XIII	1 4 5	42 34 28	104	60 "	180	0.57	1.27	500 × 0.659 = 329.0	419.0		7267.0 = Débit total
XIV	1 3	25 21	46	60 "	120	0.38	0.85	500 × 0.301 = 150.0	127.0		
								8964.5 p. 2	8833.0 - 1566.0 = 7267.0 p. 3.		

SERVICE HYDRAULIQUE.—JAUGEAGE DE LA RIVIERE AU FOIN OU MISTASSIBI.

DÉBIT CORRESPONDANT A LA SECTION A.

Vitesse mesurée avec le moulinet Price No 2.

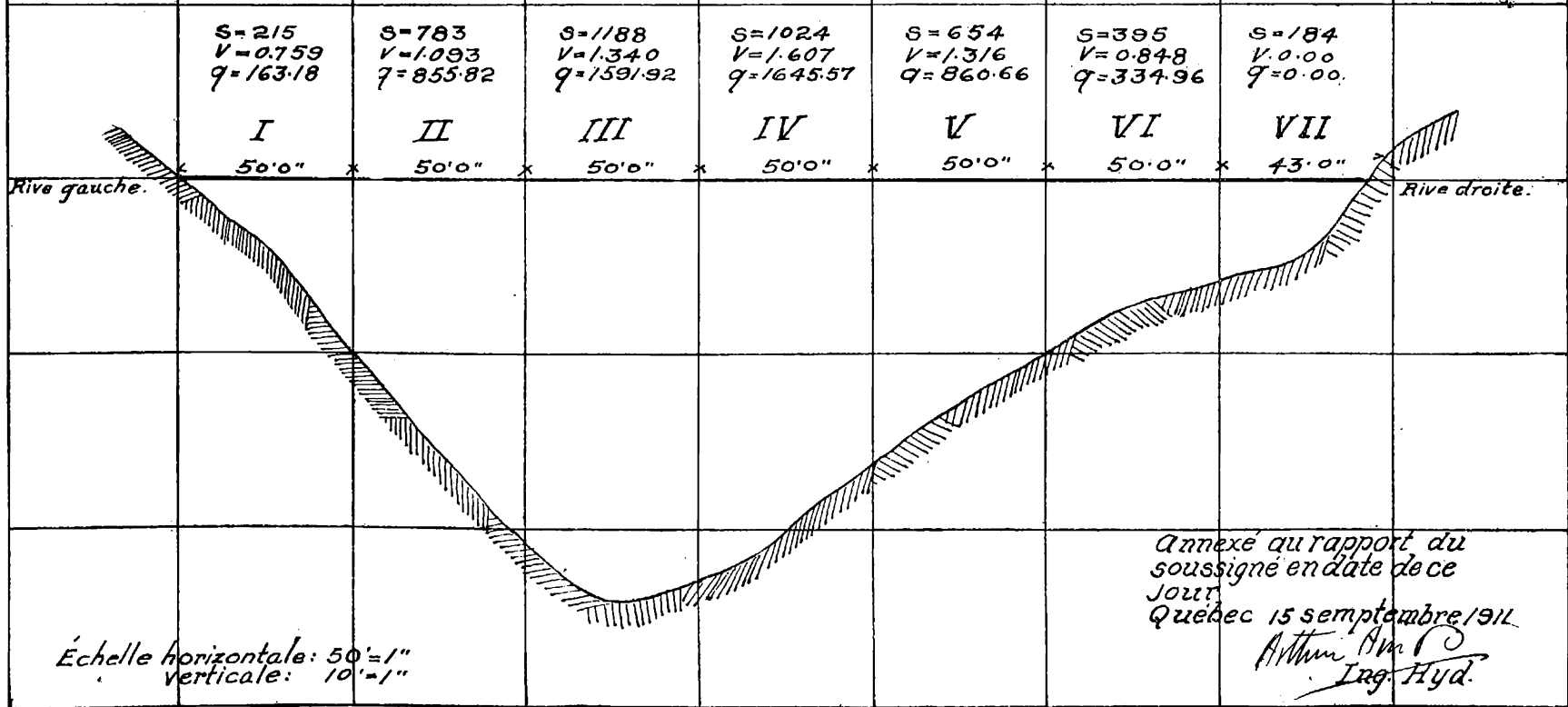
Nos des stations.	Profondeur du moulinet à chaque station.	Nombre de tours.		Durée des expériences exprimée en secondes.		Nombre moyen de tours par secondes $n = \frac{N}{t}$	Vitesse moyenne pieds par secondes. $V = a \text{ et } n$	Surfaces élémentaires de la section S (planimétrées)	Débits $Q = S V$	NOTES
		Par position.	Par station. N	Par position.	Par station. t					
I	1 3	23 18	41	60 "	120 "	0.34	0.759	215	163.18	a=2.232
II	1 4 7 10 12	38 31 34 26 20	149	60 " " "	300 "	0.49	1.093	783	855.82	Observation 2½ P. M. Temps beau et calme.
III	1 4 7 10 13 16 19 22 22.5	50 48 37 34 35 33 31 28 30	326	60 " " " " " "	540 "	0.60	1.34	1188	1591.92	
IV	1 4 7 10 13 16 19	50 55 44 52 50 40 14	305	60 " " " "	420 "	0.72	1.607	1024	1645.57	
V	1 4 7 10 13	44 40 28 33 34	179	60 " " "	300 "	0.59	1.316	654	860.66	
VI	1 29 6	25 29 14	68	60 " "	180 "	0.38	0.848	395	334.96	
VII	1 4	0. 0.0	0	60 "	120 "	0.0	0.0	184	0.00	
								4423 p. 2	5452.77 p. 3	

2ÈME JAUGEAGE

I	1 3	28 18	46	60 "	120 "	0.38	0.848	215	182.32	a=2.231
II	1 4 7 10 13	30 22 32 24 24	132	60 " " "	300 "	0.46	1.026	783	803.35	
III	1 4 7 10 13 16 19 22 22.5	41 36 32 41 32 26 27 27 22	284	60 " " " " " "	540 "	0.52	1.16	1188	1378.08	
IV	1 4 7 10 13 16 19	54 46 41 49 43 43 31	307	60 " " " "	420 "	0.74	1.65	1024	1689.60	
V	1 4 7 10 13	44 38 44 36 29	191	60 " " "	300 "	0.64	1.428	654	933.91	
VI	1 4 6	30 25 12	67	60 " "	180 "	0.37	0.826	395	326.27	
VII	1 4	3 4	7	60 "	120 "	0.36	0.133	184	24.47	
								4443 p. 2	5338.00 p. 3	=Débit total.

SERVICE HYDRAULIQUE

SECTION-A-
RIVIERE AU FOIN
(MISTASSIBI)

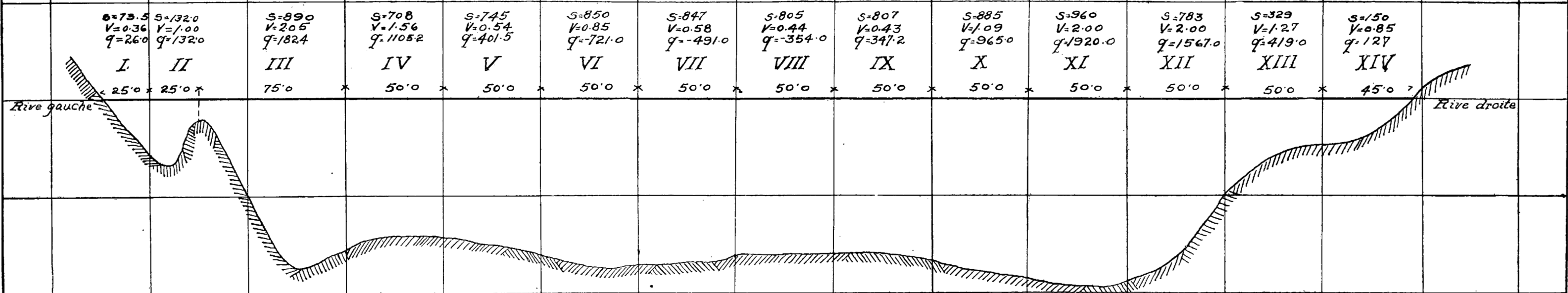


Échelle horizontale: 50' = 1"
verticale: 10' = 1"

Annexé au rapport du
soussigné en date de ce
jour
Quebec 15 septembre 1911.
Arthur A. D.
Ing. Hyd.

SERVICE HYDRAULIQUE

SECTION - B -
RIVIERE AU FOIN
(MISTASSIBI)



Echelle horizontale: 50'=1"
" . Verticale: 10'=1"

Annexé au rapport du
soussigné en date de ce
jour
Québec 15 septembre 1911
Athens Ambs
Ing. Hyd.

santes ici. En mesurant les vitesses au moulinet un léger remous fut constaté mais comme le temps pressait et que l'opération était déjà avancée le jaugeage fut terminé, malgré ce contretemps.

On verra dans les feuilles, ci-jointes, que ce remous nous a fourni des chiffres négatifs qui ont été soustraits du total.

On voit aussi à l'examen des débits élémentaires que la section 8 présentait beaucoup d'incertitude sur son régime, le courant très faible étant diagonal et d'une direction difficile à établir. Pour plus de sûreté nous l'avons porté négatif dans le tableau ; les deux autres, VI et VII étaient nettement négatifs.

Le niveau d'eau, à la date de ce jaugeage, était à la même hauteur que dans le premier cas, c'est-à-dire 9 pouces sur l'échelle d'étiage.

ARTHUR AMOS,
Ingr. H.

APPENDICE NO 43.

TABLEAU DES BASSINS DES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA PROVINCE.

15 avril 1912.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre la carte et le tableau indiquant les bassins des principales rivières de la province de Québec, préparés au bien de en conformité de la demande de la Commission des Eaux Courantes, en collaboration avec son secrétaire, M. A.-B. Normandin.

Y sont indiquées :

1. Les rivières de la rive sud du St-Laurent, depuis la Baie des Chaleurs, en contournant la péninsule de Gaspé, jusqu'à la rivière Châteauguay.

2. Les rivières de la rive nord à partir du bassin du lac Témiscaouingue, jusqu'à la Pointe des Monts, dans l'estuaire du St-Laurent.

Les autres cours d'eau, de ce point jusqu'au Labrador, ainsi que tous ceux qui s'écoulent dans les Baies d'Hudson et d'Ungava, ou dans l'Atlantique, ont été pour le moment négligés, à cause de l'insuffisance des données géographiques.

En tout quatre-vingt-quinze rivières ont été étudiées.

Les superficies des bassins des diverses rivières tributaires de l'Ottawa, sont empruntées à la commission de la Baie Georgienne, qui en a fait l'étude en vue des réservoirs actuellement en construction, pour la régularisation de cette rivière. Toutefois, exception a été faite pour la rivière du Nord dont le bassin nous a paru être supérieur de 160 milles carrés à celui donné par cette commission.

Pour les rivières dont les sources sont en partie situées dans les Etats-Unis, des cartes Américaines détaillées ont été obtenues pour calculer les superficies.

Enfin quelques rapports officiels antérieurs nous ont fourni des données sur les rivières Ashuapmuchuan, Grande Péribonka, Shipshaw, Bersimis, Manikuagan et St-Maurice.

Pour toutes les autres rivières les calculs sont originaux et les superficies ont été mesurées soigneusement au planimètre roulant Coradi, d'après les cartes du Département à 4 milles au pouce. Les contours ont été ensuite réduits au pantographe à l'échelle de la carte définitive.

Nous sommes redevables au Bureau Météorologique Fédéral pour les coordonnées des stations pluviométriques indiquées sur la carte. Ces postes d'observation sont importants pour l'étude du régime des eaux, et nous espérons attirer l'attention de la Commission des Eaux Courantes sur une source d'information qui paraît avoir été négligée de la part du Bureau Fédéral dans la province de Québec.

Enfin, pour terminer, ajoutons que les chiffres du tableau seront sujets à révision au fur et à mesure que des informations plus précises sur la direction d'écoulement de nombreux lacs nous parviendront, et que les relevés topographiques se feront plus détaillés. A ce sujet mentionnons que les agents du Service Forestier pourront encore, comme ils l'ont fait dans plusieurs cas, nous faciliter les recherches, et nous profitons ici de l'occasion pour les remercier de leur bienveillant concours.

Respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,

I. H.

No.	Rivière.	Bassins, milles carrés.
52.....	Assomption.....	1,562
74.....	A Mars.....	234
81.....	Ashuapmucuan.....	5,500
94.....	Aux Outardes.....	7,300
5.....	Bonaventure.....	650
28.....	Bécancour.....	980
45.....	Blanche.....	236
60.....	Batiscan.....	1,808
77.....	Belle Rivière.....	255 ?
93.....	Bersimis.....	6,400
53.....	Bayonne.....	138
15.....	Cap Chats.....	328
25.....	Chaudière.....	2,580
33.....	Châteauguay, Canada.....	490
	Châteauguay, Etats-Unis.....	380
		} 870
40.....	Coulong.....	1,820
49.....	Calumet.....	163
54.....	Chicot.....	78
59.....	Champlain.....	115
12.....	Darmouth.....	318
21.....	Du Loup.....	392
23.....	Du Sud.....	705
26.....	Du Chêne.....	260

No.	Rivières.	Bassins, milles carrés.
37	Du Moine	1,517
44	Du Lièvre	4,043
50	Du Nord	860
56	Du Loup (comté Maskinongé)	592
67	Du Gouffre	314
68	Du Moulin (comté Charlevoix)	61
73	Des Ha ! Ha !	208
75	Du Moulin (comté Chicoutimi)	180
24	Etchemin	550
88	Escoumains	400
3	Grand Cascapédia	1,040
7	Grand Pabos Bras S. O.	144
8	Grand Pabos	244
27	Gentilly	128
42	Gatineau	9,130
84	Grande Péribonka	12,000
63	Jacques-Cartier	915
35	Kipawa	2,133
76	Kenogami Lac	1,365
92	Laval	214
1	Matapédia	1,565
13	Madeleine	520
16	Matane	377
17	Métis	875
36	Maganésibi	234
51	Mascouche	185
55	Maskinongé	435
65	Montmorency	387
69	Malbaie	795
78	Métabetchouan	860
82	Mistassini	7,800
95	Manikuagan	15,000
2	Nouvelle	510
29	Nicolet	1,336
39	Noire (comté Pontiac)	950
70	Noire (comté Charlevoix)	115
	Rivière Ottawa	55,693
34	Ottawa, en haut de l'embouchure rivière Montréal et rivière Kipawa	12,106
22	Ouelle	306
79	Ouiatchuan	384
80	Ouiatchuanish	182
4	Petit Cascapédia	603
6	Port Daniel	92
9	Petit Pabos	152
43	Petite Blanche	137
46	Petite Nation	710
62	Portneuf	130
71	Petit Saguenay	308
72	Petit St-Jean	275
83	Petite Péribonka	580
90	Portneuf ou Mille-Vaches	940
41	Quion	164
18	Rimouski	650
32	Richelieu, Etats-Unis	10,220
	Richelieu, Canada	1,446
48	Rouge	1,780
10	St-Jean	440
14	Ste-Anne (comté Gaspé)	330
61	Ste-Anne (comté Champlain)	1,018
66	Ste-Anne (comté Montmorency)	432
30	St-François, Canada	3,375
	St-François, Etats-Unis	556
		11,666
		3,931

No.	Rivières.	Bassins, milles carrés.
38	Schyan	296
47	Saumon	78
58	St-Maurice	17,000
64	St-Charles	215
85	Shipshaw	1,000
87	Ste-Marguerite	778
89	Sault-au-Mouton	236
91	Sault-au-Cochon	840
19	Trois-Pistoles	392
20	Verte	172
86	Valin	300
11	York	525
31	Yamaska	1,914
57	Yamachiche	109

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de moins de 100 acres, celles de 100 à

BRANCHE DES VEN

NOMS DES AGENCES.	Juillet 1911.			Août 1911.			Septembre 1911.			Octobre 1911.			Novembre 1911.		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Coulonge, Ouest.....	1	11		2	4		4	3		5	8	1	2	3	
Coulonge, Est.....	1	1								1					
Gatineau, Sud.....															
Gatineau, Nord.....	2	2					1	2		2	1	1		1	
Gatineau, Centre.....	1	1			1		2	1		1			1		
Petite Nation, Centre.....															
Petite Nation, Est.....	1	1			2			1			5		3	1	
Petite Nation, Nord.....	1	2	1	1	5		2	3			2	2	4	3	5
Assomption, Ouest.....		2							1	1			1		
Assomption, Est.....	1	2			1		1	2		2	10		1		
Lac Mégantic.....	1	1	1	1			1	1			1			1	
St-François.....							4	1		2					
Arthabaska.....		1		2											
Abittibi.....															
Total de chaque classe.....	9	24	2	6	13		15	14	1	14	27	4	12	9	5

Grand total des ventes de chaque classe :

262 ventes de moins de 100 acres.

339 " 100 à 125 "

50 " plus de 125 "

651 ventes comprenant une superficie de 64,022 $\frac{1}{2}$ acres.

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant, branches des ventes.

No 44.

de la province de Québec, durant l'exercice 1911-1912, distinguant les ventes 125 acres, et celles de plus de 125 acres.

TES, SECTION OUEST.

Décembre 1911.			Janvier 1912.			Février 1912.			Mars 1912.			Avril 1912.			Mai 1912.			Juin 1912.		
Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
2	3	2	1	3	1	6	3	3	2	1	5	6	1	3	9	3	10
2	1	1	2	1
.....
1	2	2	2	3	1	2	10	6	2
.....	1	1	2	1	3	1
.....	1	2
3	1	1	2	2	2	1	6	2	1	1	3
3	10	3	4	2	11	8	1	7	14	2	7	19	4	2	3	1	3	5	1
3	1	1	2	1	5	4	8	14	1	2	2	1
.....	1	1	3	3	7	1
.....	2	1	1	1	4	2	1
2	1	2	1	3	1	3	2	1	2	1	1
.....	2	2	2
.....	13	4	34	20	3	42	30	4
16	19	2	6	14	3	25	23	4	17	27	6	48	76	13	45	39	5	49	54	5

Sur ce total de 651 ventes, 14 ont été faites pour fins diverses :

3 ventes pour fins industrielles 407 acres
 6 ventes pour des Iles..... 19 "
 5 ventes pour des résidences d'été..... 64 "

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque

BRANCHE

AGENCES.	Juillet.			Août.			Septembre.			Octobre.			Novembre.		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Chaudière.....		3													
" Est.....	1	2			2		1	1		1	3			2	1
Montmagny.....		3			3			1			2				
" (Sous-agence).....	1			1			3	1			2		2	3	1
Grand'Ville.....	8	2	1	3	1		1	3	2	6	9	2	3	9	
Rimouski Est.....										1	1	1	1	1	
" Ouest.....	1	3		5	3						6		4	3	1
Bonaventure Est.....	9						7	2		7	1		4	4	
" Centre.....					1										
Témiscouata.....															
Gaspé Ouest.....	2			3	3		3	1		2	1				
" Centre.....				2					1	2	2			1	1
" Est.....					1		8		2	2			2		
Saguenay.....	2			2			1			13					1
Lac St. Jean Est.....	1	4		1			2			2	2			6	1
" Centre.....										1				1	
" Nord-Ouest.....	2			1				1					1	1	
" Ouest.....				2	2			2		1	7				
St. Charles.....	1	1					1	1			1				
St. Maurice.....	1									1	1		2		
St. Laurent-Matapédia.....		1						1					2		
Vallée de Matapédia.....		3			5		1	3		6	3		1	6	
Nombre de ventes.....	29	22	1	21	21		28	17	5	43	41	2	24	36	5
	52 ventes			42 ventes			50 ventes			86 ventes			65 ventes		

Total des ventes de chaque classe :

533 ventes moins que 100 acres.

644 " de 100 à 125 "

80 " plus que 125 "

Total : 1257 ventes comprenant une superficie de 115,108 acres.

CHS. O. LAVOIE,

Surintendant, branche des ventes.

No 44.—*Suite*

agence de la Province du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912.

Est.

Décembre.			Janvier.			Février.			Mars.			Avril.			Mai.			Juin.		
Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
3	5	1	4	6	8	2	19	3	2	13	8	1	1	6	3	4	2	3	2	1
2	2	1	1	1	1	2	2	4	5	9	18	1	4	10	1	1	1	4	1	1
12	12	1	5	1	1	1	1	4	7	22	45	4	5	10	6	5	10	6	6	1
2	7	1	4	1	1	1	1	3	10	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	5	1	2	1	2	4	6	7	6	3	5	1	2	1	1	1	1	1	1	1
2	7	1	2	5	4	6	6	3	12	3	26	2	7	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	4	1	4	3	1	4	2	15	1	1	6	1	1	1	4	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	42	48	20	8	10	1	1	1	2	8	1
3	1	1	1	1	1	1	1	5	1	12	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5	1	2	6	1	5	1	1	2	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	3	1	2	1	1	1	1	1	4	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	3	5	3	3	3	3	2	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	1	3	2	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22	53	6	27	31	4	32	39	2	52	68	10	184	242	30	36	38	13	35	36	2
81 ventes			62 ventes			73 ventes			130 ventes			456 ventes			87 ventes			73 ventes		

Sur ce total de 1257 ventes 46 ont été faites pour fins diverses :

8	ventes pour fins industrielles.....	893	acres
1	“ d’Ile.....	$\frac{3}{4}$	“
32	“ de lots de village.....	344	“
1	“ de terre pour fins de culte... .	50	“
4	“ de terre pour résidence d’été.	76 $\frac{1}{2}$	“

Total..... 1364 $\frac{1}{4}$ “

APPENDICE

TABLEAU indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence moins que 100 acres, celles de 100 à 125

RÉ

	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.	Moins que 100 acres.	100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.
Branche Est	29	22	1	21	21	28	17	5	43	41	2	24	36	5	22	53	6
Branche Ouest	9	24	2	6	13	15	14	1	14	27	4	12	9	5	16	19	2
Total de chaque classe	38	46	3	27	34	43	31	6	57	68	6	36	45	10	38	72	8
Total des trois classes.	87			61			80			131			91			118		

Grand total des ventes de chaque classe.

795 ventes moins que 100 acres.

983 " de 100 à 125 acres.

130 " plus que 125 acres.

1908 ventes comprenant une superficie de 179,130 acres.

Département des Terres et Forêts,

30 juin 1912

CHS.-O. LAVOIE,

Surintendant, branche des ventes.

No 44

de la Province durant l'exercice 1911-1912, distinguant les ventes de acres et celles de plus que 125 acres.

SUMÉ.

Janvier.			Février			Mars			Avril			Mai			Juin				
Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.		Moins que 100 acres, 100 à 125 acres.	Plus que 125 acres.			
27	31	4	32	39	2	52	68	10	184	242	30	36	28	13	35	36	2	Total....	1257 ventes.
6	14	3	25	23	4	17	27	6	48	76	13	45	39	5	49	54	5	Total....	651 ventes.
33	45	7	57	62	6	69	95	16	232	318	43	81	77	18	84	90	7	Total....	1908 ventes.
85			125			180			593			176			181			Total....	1908 ventes.

Sur ce total, 60 ventes ont été faites pour fins diverses :

11	ventes pour fins industrielles.....	1300	acres
7	“ d'Iles.....	19 $\frac{3}{4}$	“
32	“ lots de village.....	344	“
1	“ de terre pour fins de culte.....	50	“
9	“ “ pour résidence d'été.....	140 $\frac{1}{2}$	“

Total.. 60

Total.. 1854 $\frac{1}{4}$ acres.

APPENDICE No 44

ÉTAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant à la seigneurie de Lauzon
pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1902-1903..	\$ 2,583 76.....	\$ 866 28
1903-1904..	4,457 39.....	910 58
1904 1905..	1,739 92.....	802 13
1905-1906..	2,563 09.....	967 14
1906 1907..	4,027 53.....	983 67
1907-1908..	1,617 17.....	957 93
1908-1909..	1,118 91.....	960 27
1909 1910..	1,048 78.....	953 77
1910-1911..	1,101 30	990 48
1911-1912 .	540 29.....	974 63
	Total \$ 20,798 14	Total \$ 9,366 88
	Moyenne. \$ 2,079 81	Moyenne. \$ 936 68

J. H. BOISVERT,
Comptable,

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.

APPENDICE No 45

ÉTAT indiquant le revenu et la dépense se rattachant aux Biens des Jésuites
pour les dix dernières années.

ANNÉE.	RECETTES.	DÉPENSES.
1902-1903..	\$ 3,061 20	\$ 1,833 75
1903-1904..	2,923 28	1,475 00
1904-1905..	2,584 27	1,475 00
1905-1906..	4,642 29	2,855 50
1906-1907..	11,069 55	2,722 20
1907-1908..	9,284 21	2,642 00
1908-1909..	4,001 40	2,575 50
1909-1910..	2,331 65	2,900 00
1910-1911..	801 73	2,585 00
1911-1912..	2,132 44	2,753 00
	-----	-----
	Total. \$ 42,832 02.	Total. \$ 23,816 95
	Moyenne. \$ 4,283 20	Moyenne. \$ 2,381 69

J. H. BOISVERT,
Comptable,

ELZ. MIVILLE DECHÊNE,
Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin 1912.